## Point 5 de l’ordre du jour unifié

## Déclarations générales

1. Les délégations et les représentants des 111 États, 2 organisations intergouvernementales et 10 organisations non gouvernementales ci‑après ont communiqué des déclarations orales ou écrites sous ce point de l’ordre du jour : Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bangladesh, Bélarus, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Cambodge, Canada, Chili, Chine, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d’Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, Eswatini, États‑Unis d’Amérique, Éthiopie, Fédération de Russie, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Guatemala, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d’), Iraq, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Lesotho, Liban, Libéria, Lituanie, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maroc, Mexique, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Namibie, Népal, Nigéria, Norvège, Nouvelle‑Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Paraguay, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République de Moldova, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République‑Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume‑Uni, Rwanda, Saint‑Marin, Serbie, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Suède, Suisse, Thaïlande, Trinité‑et‑Tobago, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Viet Nam, Zimbabwe, Organisation régionale africaine de la propriété intellectuelle (ARIPO), Office des brevets du Conseil de coopération des États arabes du Golfe (CCG), Association interaméricaine de la propriété industrielle (ASIPI), Association japonaise pour la propriété intellectuelle (JIPA), Emirates Intellectual Property Association (EIPA), Centre Sud, Health and Environment Program (HEP), IP Justice, Knowledge Ecology International (KEI), École latino‑américaine de propriété intellectuelle (ELAPI), Ligue des États arabes (LEA) et Organisation de la coopération islamique (OCI).
2. Les délégations et les représentants ont félicité le président et les vice‑présidents de l’Assemblée générale de l’OMPI pour leur élection, leur ont souhaité beaucoup de succès à la tête des assemblées et les ont assurés de leur pleine coopération à cet égard. Ils ont félicité le Directeur général et le Secrétariat pour le travail accompli au cours de l’année écoulée, notamment en ce qui concerne l’établissement des documents et les dispositions prises pour les assemblées. Les délégations parlant au nom de leur pays se sont associées aux déclarations faites au nom de leurs groupes respectifs.
3. La délégation de l’Afrique du Sud, parlant au nom du groupe des pays africains, a déclaré que, si la pandémie de COVID‑19 continuait de perturber les conditions de vie et les moyens de subsistance dans le monde entier, l’OMPI devait jouer un rôle essentiel dans la réponse à cette pandémie en encourageant le renforcement des capacités, les transferts de technologie et les partenariats en matière de développement, en s’efforçant d’intégrer la réponse mondiale aux pandémies actuelles et futures dans l’ensemble de ses activités, programmes et comités. L’OMPI devait aider ses États membres à utiliser la propriété intellectuelle pour stimuler le potentiel de croissance et construire des économies durables, en accordant une attention particulière aux besoins des petites et moyennes entreprises (PME), des femmes, des jeunes et des communautés locales et autochtones. Pour optimiser la contribution de l’OMPI au rétablissement économique et social après la pandémie de COVID‑19, les recommandations du Plan d’action pour le développement de l’OMPI devaient être interprétées en fonction du Programme de développement durable à l’horizon 2030. La délégation s’est félicitée du programme de travail et budget pour l’exercice biennal 2022‑2023, en particulier de l’accent mis sur les activités de développement et le soutien à la créativité et à l’innovation pour un monde meilleur et durable. La volonté d’aider les États membres dans leurs efforts pour lutter contre la pandémie de COVID‑19 et garantir l’équité en matière de vaccins était particulièrement bienvenue, et devait s’accompagner de mesures visant à faciliter les partenariats pour renforcer la capacité de production de vaccins au niveau mondial et créer un environnement propice à l’innovation et au transfert de technologie, notamment en encourageant le recours aux éléments de flexibilité prévus par l’Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Accord sur les ADPIC). La coopération trilatérale actuelle entre l’OMPI, l’Organisation mondiale de la Santé (OMS) et l’Organisation mondiale du commerce (OMC) a été saluée. La délégation a dit attacher une grande importance aux activités de l’OMPI, en particulier à ses comités et groupes de travail, et s’est félicitée du renouvellement du mandat du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore (IGC). La délégation a dit souhaiter la conclusion du traité sur le droit des dessins et modèles (DLT). Les principes de représentation géographique équitable et de proportionnalité devaient être respectés dans l’élargissement et la composition du Comité de coordination de l’OMPI et du Comité du programme et du budget (PBC). La délégation s’est dite convaincue que l’écosystème de la propriété intellectuelle pouvait transformer les sociétés et aider les pays en développement à atteindre leurs objectifs de développement. Ce potentiel ne pouvait être réalisé qu’au moyen d’un système de la propriété intellectuelle efficace et inclusif, répondant aux besoins particuliers de toutes les parties prenantes et contribuant à relever les défis dans des domaines tels que la santé, l’éducation, le changement climatique et la sécurité alimentaire, en tirant pleinement parti de l’innovation et du développement technologique.
4. La délégation du Bangladesh, parlant au nom du groupe des pays d’Asie et du Pacifique, a déclaré que la région Asie‑Pacifique attachait une grande importance à la propriété intellectuelle et qu’un système de propriété intellectuelle juste et équilibré était essentiel au développement économique. Malgré le rythme soutenu des dépôts de demandes de brevet et des activités d’innovation dans la région, le groupe des pays d’Asie et du Pacifique était insuffisamment représenté au sein du Comité de coordination de l’OMPI. La proposition conjointe relative à la composition du comité, soumise par le groupe des pays d’Asie et du Pacifique et le groupe des pays africains, offrait la meilleure solution pour débloquer la situation. Le PBC devait être ouvert à tous. La recherche‑développement (R‑D) concernant les nouvelles technologies dans le domaine de la santé, en particulier les vaccins, bénéficiait d’une augmentation des dépenses publiques dans de nombreux pays. Aussi, un système équilibré de droits de propriété intellectuelle était nécessaire pour garantir un accès équitable aux méthodes de diagnostic, aux traitements et aux vaccins pour lutter contre le coronavirus. La collaboration devait être renforcée afin de mettre au point un ou plusieurs instruments juridiques internationaux pour protéger les ressources génétiques, les savoirs traditionnels et le folklore, et afin de convoquer des conférences diplomatiques pour adopter un traité sur la protection des organismes de radiodiffusion et le DLT. Le groupe saluait les progrès accomplis en ce qui concerne la création de nouveaux bureaux extérieurs de l’OMPI, l’augmentation de l’actif net de l’Organisation pour 2020 et sa situation financière globalement saine.
5. La délégation du Bélarus, parlant au nom du groupe des pays d’Asie centrale, du Caucase et d’Europe orientale, a félicité le Directeur général à l’occasion de l’anniversaire de son entrée en fonction, et s’est déclarée favorable à son action visant à renforcer le rôle essentiel joué par l’OMPI en tant qu’organisme mondial de réglementation du système de la propriété intellectuelle. Elle a salué la contribution de l’OMPI au secteur de l’innovation, sous la direction du nouveau Directeur général, et s’est félicitée du soutien apporté aux PME et aux jeunes talents innovants, qui leur permettait de commercialiser les fruits de leur travail intellectuel. Malgré le ralentissement économique lié à la pandémie, l’Organisation affichait une situation financière saine, ce qui témoignait de la demande mondiale en faveur des services de l’OMPI et de l’efficacité de ses efforts de sensibilisation dans le domaine de la propriété intellectuelle. Cette situation reflétait également l’efficacité de la direction de l’Organisation en cette période difficile. La délégation a dit constater avec satisfaction que, même en période de mesures restrictives, le programme de travail de l’OMPI restait très étoffé et la productivité des experts avait même augmenté, ce qui confirmait l’importance de la transformation numérique dans les activités de l’OMPI. L’Organisation avait maintenu son rôle d’instance privilégiée pour un dialogue inclusif et transparent avec toutes les parties prenantes, qui contribuait à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD). La délégation s’est félicitée de la reprise de la composante normative des activités de l’OMPI dans un avenir proche. Les pays du groupe étaient des utilisateurs actifs des services mondiaux de propriété intellectuelle et étaient parties aux conventions et traités multilatéraux administrés par l’OMPI. Les enregistrements internationaux et nationaux de titres de propriété intellectuelle étaient en hausse. Au cours des 10 dernières années, les pays de la région avaient présenté 30 instruments de ratification des traités internationaux de l’OMPI ou d’adhésion à ces traités. Le soutien apporté à l’innovation et à la mise en place d’un environnement innovant avait été une préoccupation constante au niveau national. Un certain nombre de documents politiques avaient été adoptés, dont la mise en œuvre contribuerait à l’amélioration du classement du Bélarus à l’Indice mondial de l’innovation. La délégation a fait observer que les Centres d’appui à la technologie et à l’innovation (CATI), qui étaient au nombre de 250 environ, étaient très demandés dans la région et que leur réseau s’étendait. Les pays de la région développaient activement leur infrastructure de propriété intellectuelle et amélioraient leurs méthodes de prestation de services dans ce domaine. La délégation a pris note avec satisfaction de la révision de la politique linguistique de l’OMPI. Le groupe régional travaillait en étroite collaboration avec les représentants de la Chine et d’un certain nombre de pays arabophones et espérait que des progrès soient réalisés sur la question de l’extension du régime linguistique des systèmes d’enregistrement international de Madrid et de La Haye. La délégation a indiqué que le groupe souhaitait résoudre la question de l’inclusion du russe en tant que langue officielle dans ces systèmes, afin d’améliorer l’accès des déposants de la région aux services de l’OMPI, ainsi que pour assurer de nouvelles adhésions aux traités. La délégation s’est également félicitée de la poursuite de l’interaction fructueuse avec l’OMPI, de la poursuite de la collaboration dans les domaines habituels et du développement de nouveaux domaines de collaboration. Une représentation accrue des pays de la région au sein du Secrétariat de l’OMPI, notamment aux postes de direction, constituerait un élan supplémentaire dans cette direction. La série actuelle de réunions des assemblées des États membres de l’OMPI se déroulait dans un format hybride et la durée des événements avait été considérablement réduite. La délégation a donc dit espérer que des décisions rapides seraient prises sur les questions nécessitant un consensus et s’est félicitée des efforts déployés par les principaux comités et groupes de travail de l’OMPI, qui devaient se réunir avant la fin de l’année. Dans le cadre de la présente série de réunions, la délégation a dit souhaiter résoudre la question de la désignation de l’Office eurasien des brevets (OEAB) en tant qu’administration chargée de la recherche internationale et qu’administration chargée de l’examen préliminaire international. Elle s’est dite convaincue que cette démarche renforcerait l’utilisation du système international des brevets et favoriserait les processus d’innovation dans l’espace eurasien. La délégation a réitéré la volonté du groupe de coopérer de manière constructive sur tous les points de l’ordre du jour.
6. La délégation de la Géorgie, parlant au nom du groupe des pays d’Europe centrale et des États baltes, s’est félicitée que l’OMPI ait garanti la stabilité, des résultats financiers positifs et la prestation de services de propriété intellectuelle malgré la pandémie de COVID‑19. La technologie, l’innovation et la créativité avaient toujours été indispensables pour surmonter les difficultés et elles joueraient un rôle essentiel dans la reprise post‑pandémie. La délégation a souligné que malgré la pandémie, il existait des opportunités pour la propriété intellectuelle, et le groupe des pays d’Europe centrale et des États baltes était convaincu que celles‑ci seraient saisies. Le groupe avait soutenu le programme de travail et budget pour l’exercice biennal 2022‑2023, qui tenait compte du Plan stratégique à moyen terme (PSMT) pour 2022‑2026. Les programmes visant à mettre en place des initiatives afin d’aider les communautés, les entreprises et les particuliers avaient été bien accueillis. La commercialisation et la gestion de la propriété intellectuelle pouvaient entraîner une croissance et un développement économiques. Conformément à la déclaration faite au PBC, la diversité et l’inclusivité à l’OMPI favorisaient un écosystème actif de la propriété intellectuelle au niveau mondial. La délégation a indiqué que compte tenu des résultats financiers obtenus par l’Organisation, le groupe des pays d’Europe centrale et des États baltes avait souhaité renforcer les principales unions. Les États membres avaient été productifs, malgré la pandémie, ce qui contribuait à dégager un consensus sur les questions essentielles. Au fil des ans, la répartition des ressources avait été efficace. La stabilité financière des différentes unions, ainsi que les efforts déployés pour lancer des activités de promotion et soutenir les parties prenantes, avaient été appréciés. La délégation a également fait valoir que la répartition des sièges au sein du Comité de coordination de l’OMPI était une question de longue date, qui avait dominé les discussions en 2021. Le groupe des pays d’Europe centrale et des États baltes avait fait preuve de souplesse et il restait optimiste quant à la possibilité de parvenir à une décision satisfaisante.
7. La délégation de la Chine a déclaré que la crise actuelle offrait également des opportunités. Face à la pandémie de COVID‑19 et à d’autres défis mondiaux, l’innovation et la propriété intellectuelle étaient plus importantes que jamais. Il était nécessaire de tirer parti du système de la propriété intellectuelle pour stimuler davantage l’innovation et permettre à la propriété intellectuelle de jouer un rôle actif dans la lutte contre la pandémie et la relance économique mondiale, tout en conciliant protection de la propriété intellectuelle et intérêt public. Dans ce contexte, le Gouvernement de la Chine, dans une nouvelle phase de développement, avait achevé une nouvelle série de réformes de la loi sur les brevets, de la loi sur les marques, de la loi sur le droit d’auteur et d’autres lois et règlements en matière de propriété intellectuelle, et avait accéléré la rédaction du plan de protection et d’utilisation de la propriété intellectuelle pour la quatorzième période quinquennale. Ces mesures permettraient de stimuler la croissance économique et le développement durable en favorisant la mise en place d’un système de propriété intellectuelle de qualité, en renforçant la protection de la propriété intellectuelle et en optimisant l’innovation et l’environnement commercial. L’OMPI avait commencé à mettre en œuvre son nouveau PSMT en 2021. Ce plan visait à renforcer la mission de l’Organisation et à définir plus précisément les piliers stratégiques et la structure interne de l’OMPI, dans le but de développer un écosystème de la propriété intellectuelle équilibré tout en renforçant les liens avec les États membres. La délégation souhaitait faire cinq observations : i) l’OMPI devait jouer un rôle plus actif pour relever les défis mondiaux; ii) l’OMPI devait poursuivre l’établissement de normes mondiales en matière de propriété intellectuelle et avait un rôle important à jouer dans l’élaboration de normes dans de nouveaux domaines et secteurs; à cet égard la Chine attendait avec intérêt un consensus sur la convocation rapide d’une conférence diplomatique en vue de l’adoption du DLT; iii) l’OMPI devait s’efforcer d’améliorer ses services mondiaux de propriété intellectuelle et notamment utiliser le chinois et d’autres langues officielles pertinentes des Nations Unies dans les systèmes de Madrid et de La Haye, tout en protégeant efficacement les données des utilisateurs et en fournissant de meilleurs services aux acteurs mondiaux de l’innovation; iv) les préoccupations des pays en développement devaient être dûment prises en considération, ces pays devaient être mieux représentés au sein des organes décisionnels de l’OMPI et devaient bénéficier d’une assistance technique plus importante pour faciliter le renforcement des capacités en matière de propriété intellectuelle; et v) les programmes, le budget et les autres activités de l’OMPI devaient être plus transparents. Bénéficiant du quatorzième plan quinquennal, la Région administrative spéciale de Hong Kong (RAS de Hong Kong) de la Chine était en passe de devenir un centre international d’innovation et de technologie et un centre régional de commerce de la propriété intellectuelle. Afin d’améliorer son système de propriété intellectuelle, le système de brevets à voie de délivrance originelle avait été lancé en décembre 2019. À la fin du mois de juillet 2021, 455 demandes avaient été déposées par cette voie. En juin 2021, le Service d’enregistrement des brevets avait délivré le premier brevet dans le cadre de ce système, ce qui avait constitué une étape importante dans le développement du système des brevets de la RAS de Hong Kong, et largement contribué au développement de l’écosystème de l’innovation et de la technologie. La RAS de Hong Kong tirerait également parti de ses avantages en matière de services professionnels, exploiterait au mieux son rôle de plaque tournante commerciale et s’efforcerait de renforcer les liens entre les entreprises du continent et celles d’outre‑mer, dans le but de favoriser un développement économique de haute qualité grâce au commerce et à la commercialisation de la propriété intellectuelle.
8. La délégation du Royaume‑Uni, parlant au nom du groupe B, a déclaré qu’elle souhaitait que les assemblées se tournent vers l’avenir, guident les travaux de ses organes subsidiaires et permettent de surmonter les difficultés. Les faits montraient que la propriété intellectuelle continuait d’être le moteur du développement mondial sur les plans économique, social et culturel. L’Indice mondial de l’innovation 2021 avait démontré l’importance de la propriété intellectuelle pour apporter des solutions. Les pays du groupe B étaient heureux de faire partie d’une Organisation soutenant un cadre mondial de propriété intellectuelle bien conçu et équilibré, qui aidait les innovateurs locaux et encourageait la collaboration entre le secteur public, le secteur privé et les milieux universitaires en permettant des initiatives volontaires de concession de licences de propriété intellectuelle et de transfert de technologie à des conditions mutuellement convenues. Les systèmes de la propriété intellectuelle devaient rester adaptés à leur objectif et favoriser l’ingéniosité humaine. Le groupe B avait soutenu l’ensemble des mesures prises pour lutter contre la COVID‑19, qui amélioreraient la réponse de l’Organisation à la pandémie, et la délégation a remercié l’OMPI pour la manière dont elle avait continué de fournir des services de propriété intellectuelle durant la pandémie. Le groupe B avait soutenu les mises à jour du Traité de coopération en matière de brevets (PCT) ainsi que des systèmes de Madrid et de La Haye pour faciliter le dépôt électronique des droits de propriété intellectuelle. La délégation a dit espérer que la mise au point d’outils conviviaux resterait une priorité et que la pandémie permettrait de tirer des enseignements utiles à cet égard. Le groupe B avait fait l’éloge du programme de travail et budget pour l’exercice biennal 2022‑2023 et continué de soutenir le Directeur général dans l’exécution du PSMT. L’OMPI avait joué un rôle dans la résolution de défis mondiaux, tels que le changement climatique, la sécurité alimentaire et l’intelligence artificielle (IA). Le groupe B avait reconnu le rôle joué par les services de l’OMPI, notamment WIPO GREEN et WIPO Re:Search, dans la mise en relation des innovateurs et des utilisateurs de l’innovation, dans l’intérêt de tous. La délégation a dit espérer que les assemblées de l’OMPI de 2022 seraient un lieu de débat sur l’innovation et la créativité, afin de renforcer la pertinence de la propriété intellectuelle auprès du grand public et de cimenter le rôle joué par le système international de la propriété intellectuelle pour stimuler des économies innovantes et créatives.
9. La délégation du Paraguay, parlant au nom du groupe des pays d’Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC), a déclaré que le groupe était déterminé à travailler aux côtés du président et des États membres pour que la soixante‑deuxième série de réunions des assemblées des États membres de l’OMPI soit couronnée de succès. Comme chacun avait pu le constater, la pandémie de COVID‑19 continuait à modifier la façon de vivre de tout le monde, à nouveau, la présente assemblée se tenait sous forme hybride, et plusieurs questions restaient encore en suspens, mais malgré tout, les choses avançaient, on avait appris à travailler autrement et à faire face à la situation, ce qui témoignait de la résilience et de l’attachement des membres à l’OMPI et aux questions qu’elle traitait. À cet égard, le GRULAC était reconnaissant aux secrétariats des différents comités, aux services d’interprétation, aux services de retransmission du son et de l’image et à l’ensemble du personnel de l’OMPI de leur volonté et de leur dévouement. Il tenait à remercier le Directeur général de son rapport détaillé sur les activités que l’Organisation avait menées dans tous les domaines qui relevaient de son mandat. Le GRULAC se félicitait en particulier des mesures que l’Organisation avait prises et des activités qu’elle avait déployées pour aider les États membres à faire face à la pandémie de COVID‑19, qu’il s’agisse d’assistance législative, d’assistance technique, de renforcement des capacités, d’appui à l’innovation et de transfert de technologie, ou des différentes démarches entreprises sous l’autorité du Directeur général auprès des autres organisations internationales, notamment de l’OMS et de l’OMC. Le GRULAC se félicitait aussi de la vision de l’avenir du Directeur général, “d’un monde où l’innovation et la créativité sont soutenues par la propriété intellectuelle au service de l’intérêt général”, ainsi que de l’accent que celui‑ci mettait sur le développement avec le Programme d’action de l’OMPI pour le développement. Il souhaitait saisir la présente occasion pour remercier les différents services de l’OMPI, en particulier la Division pour l’Amérique latine et les Caraïbes et la Division des savoirs traditionnels, de leur mobilisation et de leur soutien qui avaient permis aux États membres de poursuivre leurs activités en matière de propriété intellectuelle dans le contexte de la pandémie. Enfin, le GRULAC tenait à réaffirmer son attachement au système multilatéral et en particulier à l’action normative de l’OMPI. Il était particulièrement favorable, parmi les questions figurant à l’ordre du jour, à l’examen des points intitulés “Comités de l’OMPI et cadre normatif international” et “Programme, budget et questions de supervision”.
10. La délégation du Qatar, parlant au nom du groupe des pays arabes, a déclaré que la poursuite du développement positif du système mondial de la propriété intellectuelle devrait refléter les recommandations figurant dans le Plan d’action de l’OMPI pour le développement et prendre ainsi en compte les priorités et les besoins des pays en développement et des pays les moins avancés (PMA). Les résultats obtenus à cet égard, tels qu’énoncés dans le rapport du Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP), étaient les bienvenus. Il conviendrait d’intensifier les efforts visant à mener à bien le processus de mise en œuvre de ces recommandations, qui avait connu des retards résultant, en particulier, des perturbations causées par la pandémie de COVID‑19, et se soldant par un non‑respect des délais fixés. Le groupe des pays arabes s’est prononcé en faveur de l’achèvement des travaux des assemblées des États membres de l’OMPI qui avaient eu lieu à la précédente session en raison de la pandémie et s’est félicité du PSMT pour 2022‑2026, ainsi que des décisions prises par le PBC concernant la politique linguistique révisée de l’Organisation. L’OMPI jouait un rôle essentiel dans le renforcement de la capacité des États membres à tirer parti du système de la propriété intellectuelle de façon à atteindre leurs objectifs socioéconomiques et de développement. Le groupe était prêt à engager des discussions constructives et positives à cet égard. Il a également invité les États membres à envisager favorablement les appels réitérés préconisant l’emploi de la langue arabe dans les systèmes de l’OMPI, en particulier le système de Madrid et le système de La Haye. Le groupe avait travaillé sans relâche ces derniers temps pour atteindre ses ODD et construire une économie fondée sur le savoir. Il a soutenu les négociations en cours au sein de l’Organisation sur la mise en œuvre des lois visant à offrir une protection mondiale, en particulier celles menées par le Comité permanent du droit d’auteur et des droits connexes (SCCR) et l’IGC. Le groupe attendait avec intérêt de poursuivre cette approche et de parvenir au consensus le plus large possible entre les États membres.
11. La délégation des Philippines, parlant au nom de l’Association des nations de l’Asie du Sud‑Est (ASEAN), a salué le lancement du PSMT de l’OMPI pour 2022‑2026, qui coïncidait avec la publication de la version 2.0 du Plan d’action 2016‑2025 de l’ASEAN en matière de droits de propriété intellectuelle. L’ASEAN se félicitait de l’intérêt manifesté par l’OMPI à cet égard, du soutien fourni par la Division de l’OMPI pour l’Asie et le Pacifique au Groupe de travail de l’ASEAN sur la coopération en matière de propriété intellectuelle (AWGIPC), du succès de la réunion eHIPOC tenue en avril 2021, de la mise en œuvre réussie du plan régional de l’ASEAN et des consultations en cours sur les plans nationaux des États membres de l’ASEAN. Le Bureau de l’OMPI à Singapour continuait d’apporter un appui précieux à la région. Le Cambodge, la Malaisie, Myanmar, les Philippines, Singapour, la Thaïlande et le Viet Nam avaient obtenu de bons résultats dans l’Indice mondial de l’innovation 2021. Au cours de l’année précédente, la République démocratique populaire lao avait adhéré à l’Acte de Genève de l’Arrangement de Lisbonne, le Viet Nam, au Traité de Budapest et les Philippines, au Traité de Beijing. L’appui et l’assistance technique de l’OMPI avaient facilité ces réalisations importantes. L’AWGIPC continuerait de donner la priorité au renforcement des systèmes de propriété intellectuelle par la transformation numérique. Les offices de propriété intellectuelle de l’ASEAN collaboraient étroitement pour se moderniser, accroître leur efficacité et améliorer la prestation de services en faveur de leurs parties prenantes, en particulier les micro, petites et moyennes entreprises (MPME).
12. La délégation de la Slovénie, parlant au nom de l’Union européenne et de ses États membres, a déclaré que la pandémie de COVID‑10 avait mis en valeur l’intérêt des droits de propriété intellectuelle. Il fallait espérer que la nouvelle vision et l’approche stratégique adoptées par l’OMPI favoriseraient l’innovation et la créativité à l’échelle mondiale en offrant un système de droits de propriété intellectuelle équilibré et efficace. Les propositions visant à responsabiliser tous les membres de la société et à se concentrer sur des résultats concrets moyennant la mise en place de mesures et de programmes horizontaux et ciblés visant, en particulier, les particuliers et les PME étaient encourageantes, tout comme les efforts déployés par l’OMPI pour lutter contre la pandémie. Des systèmes de propriété intellectuelle solides et équilibrés aideraient à surmonter les crises sanitaires et à assurer la reprise économique mondiale. En ce qui concerne le secteur privé, l’accent devait être mis sur les transitions écologique et numérique. Le développement durable et la poursuite des discussions sur la propriété intellectuelle et l’IA étaient des priorités pour l’Union européenne. Des progrès devaient être accomplis dans le cadre des négociations relatives à un traité sur la protection des organismes de radiodiffusion afin de tenir compte des évolutions technologiques. L’Union européenne était ouverte à des propositions constructives sur le DLT. Elle était également favorable au renouvellement du mandat de l’IGC.
13. La délégation de l’Albanie, s’alignant sur la déclaration faite par la délégation de la Géorgie au nom du groupe des pays d’Europe centrale et des États baltes, a déclaré que la Direction générale de la propriété intellectuelle avait atteint ses objectifs pour 2020‑2021. De 2016 à 2020, la Direction avait collecté des données auprès des ministères et des institutions centrales chargés de la mise en œuvre de la stratégie nationale en matière de propriété intellectuelle. En mai 2020, elle avait entamé la rédaction de la nouvelle stratégie nationale pour 2021‑2025 avec le soutien de l’OMPI. Grâce à des entretiens virtuels avec les institutions étatiques et les parties prenantes, les lacunes et les difficultés avaient été recensées. Le projet de stratégie avait passé la phase de consultation publique et le Conseil des ministres devait l’approuver en octobre 2021. Un atelier national serait organisé avec l’OMPI pour lancer la nouvelle stratégie, qui reposerait sur l’action concertée de toutes les institutions de propriété intellectuelle pour atteindre les objectifs stratégiques. L’Albanie avait approuvé la loi 9947, qui était conforme à la directive européenne sur les secrets d’affaires (directive CE 2016/943). La recommandation de la Commission européenne avait été incluse dans le Plan national pour l’intégration européenne 2020‑2022. D’autres modifications concernaient l’organisme d’inspection, qui avait adopté des dispositions et des procédures juridiques pour assurer une protection administrative contre les atteintes aux droits de propriété industrielle. L’Albanie avait continué de promouvoir les droits de propriété intellectuelle et leur enregistrement auprès des entreprises et des universités. Dans le cadre de la Journée mondiale de la propriété intellectuelle (26 avril), un centre de formation à la propriété intellectuelle avait été créé pour organiser des activités, des cours, des sessions de formation et des séminaires. L’Académie de l’OMPI fournissait une assistance au centre pour l’élaboration des modules sur la propriété intellectuelle pour les différentes parties prenantes. En avril, des activités de sensibilisation avaient été organisées dans tout le pays. L’Albanie avait participé à une série de tables rondes internationales sur l’enseignement du droit d’auteur organisées par l’OMPI en collaboration avec le Bureau du droit d’auteur des États‑Unis d’Amérique, entre autres, afin d’apprendre à élaborer des politiques visant à stimuler le partage des connaissances en matière de propriété intellectuelle. L’Albanie avait signé des mémorandums d’accord avec des partenaires nationaux et internationaux et souhaitait coopérer davantage avec l’OMPI pour renforcer ses capacités et recevoir une assistance technique. L’OMPI avait aidé l’Albanie à bénéficier des compétences de l’Allemagne concernant les certificats complémentaires de protection (CCP) et un webinaire avait été organisé le 28 septembre 2021. Une plus grande attention serait accordée aux campagnes de sensibilisation à la propriété intellectuelle dans les mois à venir.
14. La délégation de l’Algérie a indiqué qu’un système de propriété intellectuelle efficace et équilibré devrait répondre aux besoins et aux intérêts de tous les pays et garantir que les avantages du progrès technique et technologique deviennent accessibles à tous, tout en contribuant à la stimulation, à la diffusion et à l’utilisation de l’innovation et de la créativité au service de l’intérêt général. À ce titre, en tant que principale institution des Nations Unies dans le domaine du savoir, l’OMPI était appelée à jouer un rôle plus prépondérant pour relever les défis majeurs de l’époque, notamment à travers la mise au point de mécanismes visant à promouvoir l’innovation et le transfert de technologie ainsi qu’une meilleure intégration de la dimension du développement dans les politiques, programmes et activités de l’Organisation. Dans cette optique, l’Algérie soutenait la vision tracée par l’OMPI, visant à aider les États à tirer le meilleur parti du système de la propriété intellectuelle dans le but de favoriser la croissance économique et le développement durable, en attachant un intérêt particulier aux jeunes créateurs et aux PME. La délégation a également souligné l’appui important apporté par l’OMPI à l’Algérie pour la mise en œuvre de projets et activités dans le domaine de la propriété intellectuelle au profit d’un large éventail des parties prenantes nationales. L’Algérie, qui avait lancé la semaine précédente la production locale du vaccin Coronavac, accordait une grande importance à l’accès équitable aux technologies et à l’innovation médicales contre la COVID‑19. La délégation s’est félicitée des initiatives prises par l’Organisation pour contribuer à la réponse mondiale contre la COVID‑19 et a encouragé l’OMPI à mettre en place les partenariats et la collaboration nécessaires en vue d’accroître la production de vaccins et d’accompagner la reprise économique au niveau mondial.
15. La délégation de l’Argentine a souscrit à la déclaration prononcée par la délégation du Paraguay au nom du GRULAC. De nouveau, les assemblées se tenaient dans des circonstances très particulières, dans un contexte où la pandémie de COVID‑19 continuait à faire des morts et à engendrer des retards pour de nombreux pays sur le chemin du développement. L’action mondiale se poursuivait pour trouver des solutions viables, durables et équitables à la crise sanitaire et relancer l’économie des différents pays. Toutefois, l’Argentine n’ignorait pas qu’il s’agissait d’une problématique mondiale qui exigeait une coopération et une interaction accrues entre les secteurs public et privé, ainsi qu’une diplomatie forte, à même de produire des résultats concrets. Du fait de la COVID, au cours des 18 derniers mois, le lien entre propriété intellectuelle et santé était devenu un sujet majeur, qui avait fait l’objet de débats animés, ainsi que de nombreux travaux de recherche et articles parus dans des revues spécialisées et dans la presse. La propriété intellectuelle contribuait à l’innovation, mais aussi au développement économique, social et culturel des pays. Dans le monde de l’après‑pandémie, il importerait de disposer d’un système de propriété intellectuelle résilient et équitable, qui protège les droits de propriété intellectuelle tout en garantissant l’accès à la santé et à l’alimentation, ainsi que le transfert et la diffusion des connaissances et de la technologie, conformément aux politiques nationales destinées à défendre l’intérêt public dans des secteurs vitaux pour les pays. Les flexibilités reconnues au niveau multilatéral pouvaient cohabiter avec la protection et le respect de ces droits, pour le bien de tous. À cet égard, la délégation saluait les initiatives de l’OMPI axées sur la réalisation des objectifs en question, en particulier les services et l’appui que celle‑ci avait fournis dans le cadre de la COVID, notamment en ce qui concernait l’assistance technique et le renforcement des capacités, ainsi que la coopération trilatérale renforcée (entre l’OMPI, l’OMS et l’OMC). Sur le plan financier, la délégation de l’Argentine s’est félicitée une fois encore de la bonne santé de l’Organisation. Elle a réaffirmé que son pays était d’avis que l’affectation des ressources de l’Organisation devait tenir compte de la dimension développement et répondre aux ODD et aux 45 recommandations énoncées dans le Plan d’action pour le développement qui légitimaient le travail de l’OMPI et son rôle en tant qu’organisation spécialisée du système des Nations Unies. La délégation souscrivait au mandat et à l’ambition du Directeur général qui consistaient à faire en sorte que l’innovation et la créativité profitent à tous. Si les circonstances le permettaient, l’Argentine espérait reprendre au plus vite les négociations de fond dans les comités de l’Organisation et avancer en particulier sur les questions qui touchaient aux savoirs traditionnels, aux ressources génétiques et au folklore, de même qu’à la protection des organismes de radiodiffusion. Plus que jamais, l’Argentine accordait une importance particulière à la coopération, à l’assistance technique et au renforcement des capacités fournis par l’OMPI, ainsi qu’aux activités de formation et de perfectionnement des ressources humaines dans les pays en développement. Elle était tout particulièrement reconnaissante aux différentes divisions de l’OMPI pour leur soutien, et notamment au Bureau régional pour l’Amérique latine et les Caraïbes. Les contretemps générés par la COVID‑19 n’avaient pas empêché l’Argentine de continuer à travailler activement avec l’Organisation et le Bureau régional. Il avait fallu trouver des solutions innovantes et tirer parti des outils que l’OMPI mettait à la disposition de ses États membres. Du 6 au 9 septembre dernier, l’OMPI et l’Institut du Service extérieur de la nation avaient organisé la première formation virtuelle à l’intention des futurs diplomates sur les négociations et le cadre multilatéral relatifs à la propriété intellectuelle. La délégation espérait qu’il serait possible de renouveler ce genre d’activité, qui s’inscrivait dans le cursus ordinaire de l’institut diplomatique, et que cette expérience pourrait inciter d’autres États membres à organiser des activités similaires. L’Argentine était un haut lieu des études de propriété intellectuelle et accueillait des étudiants de tous les pays d’Amérique latine et des Caraïbes. L’Argentine continuait à participer au projet WIPO GREEN, qui visait à concevoir des technologies innovantes pour répondre aux défis environnementaux en rapprochant chercheurs et fournisseurs de technologies, notamment pour instaurer une agriculture durable et favoriser la coopération entre partenaires régionaux. L’Argentine était aussi représentée à l’exposition virtuelle sur les indications géographiques organisée par l’OMPI, avec trois indications, à savoir : la Yerba Mate, l’agneau de Patagonie et l’appellation Valle de Uco. Les initiatives de ce genre permettaient d’assurer une réelle promotion commerciale aux produits nationaux, et contribuaient à sensibiliser à l’importance de protéger les produits qui faisaient partie des traditions culturelles des peuples, grâce aux outils de la propriété intellectuelle. La délégation a constaté que le Directeur général Tang était fermement déterminé à répondre aux besoins des pays en développement, en particulier s’agissant des projets et activités de coopération et d’assistance, qui avaient pour but de faire en sorte que les initiatives de l’Organisation aient un réel effet sur le terrain. Elle a invité le Directeur général à poursuivre sur cette voie, dans l’intérêt de l’innovation, et de façon que davantage de personnes aient accès à celle‑ci. S’agissant de la composition du personnel de l’OMPI, la délégation s’est félicitée des mesures qui avaient été prises jusqu’à présent et a appelé à intensifier les efforts destinés à garantir une représentation géographique plus équilibrée et à améliorer la parité hommes‑femmes parmi les fonctionnaires de haut rang et les administrateurs de l’Organisation. Elle a également invité l’OMPI à faire mieux connaître au niveau international la contribution des femmes aux droits de propriété intellectuelle et à l’innovation, de même que l’utilisation de la propriété intellectuelle s’agissant des MPME. Enfin, la délégation a à nouveau souhaité plein succès au président dans l’exercice de ses fonctions et lui a donné l’assurance que l’Argentine mettrait tout en œuvre pour l’aider en ce sens.
16. La délégation de l’Arménie a indiqué que durant l’année 2021, elle avait collaboré avec l’OMPI et le Département pour les pays en transition et les pays développés sur des projets et des événements relatifs à la propriété intellectuelle, ce qui avait conduit à la mise en place d’un système juridique solide de la propriété intellectuelle en Arménie. Le Ministère de l’économie de l’Arménie avait engagé des réformes juridiques dans le domaine de la propriété intellectuelle, avec trois projets de loi sur les brevets, les dessins et modèles industriels, et le droit d’auteur et les droits connexes. Les projets de loi sur les brevets et les dessins et modèles industriels étaient entrés en vigueur le 2 juillet 2021, et le projet de loi sur le droit d’auteur et les droits connexes avait été soumis au gouvernement. Il comprenait des dispositions des traités de Beijing et de Marrakech, que l’Assemblée nationale de l’Arménie avait récemment ratifiés, et des dispositions régissant les activités des organisations de gestion collective. La délégation a rappelé que l’élaboration d’une nouvelle stratégie à long terme en matière de propriété intellectuelle, qui répondrait aux exigences modernes et profiterait au développement de la propriété intellectuelle et à l’application des droits en Arménie, figurait dans le programme du gouvernement. Au fil des ans, l’Arménie avait organisé des manifestations conjointes avec l’OMPI, afin de recenser les besoins et les défis au moyen de discussions avec les parties prenantes. La pandémie de COVID‑19 avait empêché l’organisation de certains événements, mais l’Arménie a dit espérer qu’ils auraient lieu à l’avenir. L’Arménie restait déterminée à collaborer avec l’OMPI afin de faire progresser le développement de la propriété intellectuelle.
17. La délégation de l’Australie a dit qu’elle partageait le souhait du Directeur général de l’OMPI de simplifier le système international de la propriété intellectuelle et d’en faciliter l’accès aux innovateurs, aux créateurs et aux entreprises, notamment aux PME, dans le monde entier. L’Australie entendait défendre ce projet, de même que la riposte toujours en cours contre la pandémie de COVID‑19, qui continuait à sinistrer les populations de par le monde. L’OMPI et le système international de la propriété intellectuelle dans son ensemble devaient continuer à participer activement à cette riposte. Le fait que des vaccins sûrs et efficaces contre la COVID‑19 aient été mis au point en un temps record témoignait de la validité du système de la propriété intellectuelle; il était impératif que celui‑ci continue de contribuer à ce que ces vaccins soient accessibles au plus grand nombre sans délai et à un prix abordable. L’OMPI avait joué un rôle crucial à cet égard aux côtés de l’OMC et de l’OMS. Seule l’immunisation à l’échelle planétaire permettrait de sortir de la pandémie. La délégation se félicitait de la tenue de réunions hybrides dans les circonstances actuelles, ainsi que des améliorations qui avaient été apportées au PCT et au Protocole de Madrid, et du travail accompli en vue de l’élaboration d’un traité sur la protection des organismes de radiodiffusion. Enfin, il importait que les États membres adhèrent au Traité de Marrakech visant à faciliter l’accès des aveugles, des déficients visuels et des personnes ayant d’autres difficultés de lecture des textes imprimés aux œuvres publiées (Traité de Marrakech) afin d’en propager les avantages indiscutables pour l’humanité.
18. La délégation de l’Autriche a souscrit aux déclarations faites par la délégation du Royaume‑Uni au nom du groupe B et par la délégation de la Slovénie au nom de l’Union européenne et de ses États membres. Les droits de propriété intellectuelle et leur protection offraient des avantages et des solutions pour faire face à la pandémie de COVID‑19. L’Autriche se félicitait de la bonne santé des finances de l’Organisation, de la manière dont l’OMPI continuait à fournir des services de premier ordre à la communauté de la propriété intellectuelle en dépit de la pandémie, ainsi que du programme de travail et budget proposé pour l’exercice biennal 2022‑2023. L’accent mis sur la sensibilisation des particuliers et des PME était particulièrement bien accueilli, tout comme la recommandation du PBC tendant à ce que l’OMPI devienne membre du Groupe des Nations Unies pour le développement durable. La délégation de l’Autriche s’est prononcée en faveur de l’approbation des mémorandums d’accord régissant la coopération entre l’OMPI, l’Office européen des brevets (OEB) et l’Agence internationale pour les énergies renouvelables (IRENA) et des propositions de modification du Statut et Règlement du personnel en ce qui concerne le congé de maternité et de paternité. Elle tenait à ce que des conférences diplomatiques soient convoquées en vue de conclure un traité sur la protection des organismes de radiodiffusion et d’adopter le DLT. La délégation de l’Autriche a souscrit au renouvellement du mandat de l’IGC et a salué la nomination de l’OEAB en qualité d’administration chargée de la recherche internationale et de l’examen préliminaire au titre du PCT. Le Bureau international de l’OMPI devrait continuer à suivre l’évolution du système et un deuxième réexamen devrait avoir lieu au plus tard en 2027. L’Autriche accueillait favorablement les propositions de modification du règlement d’exécution du PCT et la recommandation tendant à reporter la date de mise en œuvre de la norme ST.26 de l’OMPI du 1er janvier au 1er juillet 2022. Elle approuvait les propositions de modification du règlement d’exécution du Protocole de Madrid et du barème des taxes.
19. La délégation de l’Azerbaïdjan a déclaré qu’elle soutenait le PSMT et qu’elle coopérait étroitement avec l’Organisation dans les domaines prioritaires de son programme en matière de propriété intellectuelle. L’objectif du pays était d’intégrer la propriété intellectuelle, entre autres, dans sa réforme économique, tandis que les modifications apportées à l’infrastructure de la propriété intellectuelle avaient abouti à la numérisation, toujours en cours, de la protection des droits et des demandes à des fins de transparence, à l’amélioration de l’accès aux bases de données d’experts et à la fourniture d’un soutien aux offices locaux de propriété intellectuelle, ainsi qu’au lancement du Centre pour la commercialisation et le transfert de technologie. En outre, des lois modifiées sur la propriété industrielle avaient été adoptées pour tenir compte des nouveaux objets de propriété intellectuelle et des changements apportés à la législation sur le droit d’auteur et les droits connexes. En conséquence, selon l’Indice mondial de l’innovation, les délais de traitement avaient été raccourcis et l’on pouvait observer une augmentation de l’activité inventive et du nombre de dépôts de demandes de brevet, ainsi qu’une plus grande contribution des industries de la création au produit intérieur brut. Une attention toute particulière était accordée à la promotion de l’innovation dans la région du Karabakh, fortement touchée par l’occupation, et au projet de développement d’un “village intelligent”.
20. La délégation du Bangladesh, parlant au nom de son pays, a souscrit à la déclaration faite au nom du groupe des pays d’Asie et du Pacifique. Compte tenu de l’importance croissante de la propriété intellectuelle dans l’économie mondiale axée sur le savoir et l’innovation, le Bangladesh espérait que l’OMPI continuerait d’intégrer le développement dans ses activités tout en mettant particulièrement l’accent sur les pays en développement et les PMA. L’impact négatif de la COVID‑19 sur la croissance économique était évident dans le monde entier. La propriété intellectuelle avait un rôle essentiel à jouer pour faciliter le redressement des économies nationales et assurer à tous un accès abordable et équitable aux vaccins. Étant donné que le Bangladesh espérait sortir de la catégorie des PMA d’ici 2026, l’intégration de l’innovation et de la technologie appropriée dans ses efforts de développement était plus décisive que jamais. Le Bangladesh avait besoin de l’assistance de l’Organisation pour l’aider à déterminer ses problèmes et ses besoins et à préparer la période ultérieure à sa sortie de la catégorie des PMA.
21. La délégation du Bélarus a souligné l’importance de cette session pour définir une approche cohérente visant à renforcer le système de la propriété intellectuelle en tenant compte de la situation actuelle. Elle a salué les efforts déployés par l’OMPI afin de promouvoir le programme d’innovation, de soutenir les PME, ainsi que de développer et d’améliorer les activités des offices nationaux des brevets. Le Bélarus était partie à 19 traités internationaux administrés par l’OMPI. En 2020‑2021, il avait adhéré au Traité de Marrakech, ainsi qu’à l’acte de Genève de l’Arrangement de La Haye. Un projet de stratégie nationale en matière de propriété intellectuelle à l’horizon 2030 avait été élaboré avec le soutien de l’OMPI, et devait être adopté par le gouvernement. Le Bélarus était un pays de haute technologie doté d’un secteur informatique dynamique, comme en témoignait son classement à l’Indice mondial de l’innovation. Il avait été classé premier pour l’indicateur “Création d’applications mobiles”. En 2020, le Bélarus avait exporté pour plus de 2,5 milliards de dollars É.‑U. de services informatiques. La délégation a dit accorder une attention particulière au renforcement des compétences : dans des indicateurs tels que “L’enseignement supérieur” et “La formation de spécialistes en science et technologie”, le Bélarus se classait respectivement aux septième et onzième rangs à l’échelle mondiale. Selon l’Indice mondial de l’innovation, le Bélarus était également leader en matière de possibilités d’emploi pour les femmes diplômées en sciences. Dans le cadre de la mise en œuvre du protocole d’accord entre le Gouvernement du Bélarus et l’OMPI, le Bélarus s’employait activement à étendre son réseau de CATI, qui comptait 14 centres, et participait activement aux études menées par l’OMPI sur le développement des écosystèmes locaux de l’innovation, par exemple dans le secteur des transports autonomes et électriques. La délégation a ajouté que le Bélarus souhaitait renforcer sa coopération avec l’OMPI dans la mise en œuvre de projets conjoints visant à renforcer les compétences en matière de propriété intellectuelle, à promouvoir la connaissance des outils de protection et d’application des droits de propriété intellectuelle, ainsi qu’à mettre en œuvre les technologies numériques de l’OMPI. Considérant le développement de l’innovation et des créations intellectuelles comme une priorité de la politique menée par le gouvernement, le Bélarus, comme l’OMPI, était attaché à renforcer les possibilités d’intégrer les outils de propriété intellectuelle dans l’activité des secteurs de haute technologie de l’économie. La délégation a déclaré que, en raison du développement rapide des technologies numériques et de leur large application dans tous les domaines d’activité, y compris dans la lutte contre les effets de la pandémie de COVID‑19, il était nécessaire de consolider les efforts déployés par la communauté mondiale pour construire un système de propriété intellectuelle stable et équilibré qui réponde aux défis de l’époque et aux besoins de la société dans son ensemble. La délégation a indiqué que le pays était prêt à servir de plateforme pour la mise en œuvre et la validation des résultats des projets pilotes de l’OMPI visant à stimuler l’innovation et l’activité inventive aux niveaux national et international.
22. La délégation du Botswana a souscrit à la déclaration faite au nom du groupe des pays africains et a félicité l’OMPI pour les efforts qu’elle avait déployés pour s’adapter aux défis posés par la pandémie de COVID‑19. Malgré les difficultés rencontrées avec la pandémie, la mise en œuvre de l’office type de propriété intellectuelle pour le projet africain était en bonne voie et sa conclusion était prévue pour août 2022. Le Botswana s’est félicité de l’appui de l’OMPI à l’élaboration de sa politique nationale de propriété intellectuelle, qui devait être adoptée par le Parlement en novembre 2021. Cette politique permettrait de faire en sorte que le cadre de gouvernance de la propriété intellectuelle du Botswana favorise et exploite le potentiel de la propriété intellectuelle pour une croissance et un développement économiques inclusifs et durables.
23. La délégation du Brésil a déclaré que l’innovation était essentielle pour venir à bout des actuelles crises économique et sanitaire mondiales. Au Brésil, les mesures prises pour favoriser la recherche et la participation des entreprises aux chaînes d’innovation mondiales avaient porté leurs fruits comme il ressortait de la dernière édition de l’Indice mondial de l’innovation, qui faisait apparaître une progression du Brésil dans le classement mondial. Le Brésil s’était efforcé d’ouvrir son économie, car l’innovation n’était pas un jeu à somme nulle. La réussite des uns profitait aussi aux autres. La campagne mondiale de vaccination qui devait son succès aux innovations de dizaines de pays avait en effet mis en évidence l’importance de la collaboration. La stratégie nationale de propriété intellectuelle qui avait été lancée au Brésil en 2020 reconnaissait implicitement le caractère pluridisciplinaire de la propriété intellectuelle. Cette stratégie avait été conçue comme un outil de gestion moderne. Ces dernières années, l’Institut national de la propriété intellectuelle avait été totalement réorganisé pour orienter davantage son activité sur la fourniture de services. S’il était parvenu à combler son retard dans le traitement des demandes de brevet, c’était en grande partie parce qu’il s’était appuyé sur les démarches entreprises par des offices de propriété intellectuelle reconnus au niveau international concernant l’examen de ces demandes. Il s’employait par ailleurs à mettre ses pratiques d’examen concernant d’autres types d’actifs de propriété intellectuelle, comme les marques et les dessins et modèles industriels, en conformité avec les normes internationales. L’adhésion du Brésil au Protocole de Madrid en 2019 s’était révélée être une mesure positive, de sorte que le Congrès national envisageait à présent une adhésion au Traité de Budapest. Le Brésil envisageait aussi une éventuelle accession au Traité de l’OMPI sur le droit d’auteur, au Traité de l’OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes et à l’Acte de Genève de l’Arrangement de La Haye. Outre sa participation à WIPO Lex – Jugements, WIPO Green et WIPO Alert, le Brésil jouait aussi un rôle important dans des projets de coopération portant sur la propriété intellectuelle et le développement. Son projet pilote sur le droit d’auteur dans l’environnement numérique visait à accompagner les PME lorsqu’elles se voyaient accorder une indication géographique ou une marque collective. Le Brésil faisait œuvre de pionnier dans la région pour ce qui était de favoriser l’application des innovations aux réalités du marché. La valeur des start‑up licornes du pays était estimée à plus de 1 milliard de dollars É.‑U. En tout, les start‑up brésiliennes avaient levé des investissements de plus de 3,5 milliards de dollars É.‑U. en 2020 – montant qui serait dépassé en 2021. Les nouveaux investisseurs dans les start‑up bénéficiaient d’un cadre juridique récemment mis en place, qui leur garantissait la sécurité juridique et un allègement des formalités administratives. Enfin, il importait que la représentation à l’OMPI rende mieux compte de la diversité des États membres et des régions et qu’elle soit davantage en adéquation avec leur implication dans les travaux de l’Organisation.
24. La délégation du Brunéi Darussalam a déclaré que la protection de la propriété intellectuelle contribuait de manière essentielle aux efforts déployés par le pays pour réaliser sa stratégie dans le cadre de l’initiative Vision 2035, axés sur un développement économique et social durable, et pour jouer un rôle plus important sur le marché mondial. À cette fin, elle a précisé que le Brunéi Darussalam avait adhéré à un certain nombre de traités internationaux, et une croissance importante avait été observée concernant les demandes d’enregistrement de droits de propriété intellectuelle déposées aux niveaux national et international par des particuliers, des PME et des sociétés de divers secteurs. L’Office de la propriété intellectuelle du Brunéi Darussalam devait être en mesure de répondre à la demande et à la croissance du secteur en révisant ses procédures et sa législation nationale, compte tenu des derniers développements et des pratiques recommandées au niveau international. La délégation a indiqué qu’après une décennie de perturbations, le transfert de l’office sous le contrôle administratif du Cabinet du procureur général devait lui permettre de promouvoir le programme en matière de propriété intellectuelle au niveau national. Les ressources humaines de l’office avaient été renforcées et des programmes de formation du personnel mis en place, afin de pouvoir répondre à la demande croissante et au volume grandissant de demandes d’enregistrement de titres de propriété intellectuelle. La délégation a signalé qu’à terme et dans un avenir proche, l’intention était de faire de l’office un organisme indépendant. L’office s’efforçait de faire mieux connaître la propriété intellectuelle en collaborant avec les ministères et les organismes publics, ainsi qu’avec d’autres parties prenantes, telles que les établissements d’enseignement supérieur, les industries de la création et les acteurs concernés du secteur privé.
25. La délégation du Burkina Faso a déclaré que son pays était convaincu de l’importance de la propriété intellectuelle pour le développement socioéconomique et culturel des États et qu’il avait entrepris d’énormes initiatives afin de créer un écosystème favorable à l’utilisation stratégique de la propriété intellectuelle par les différents acteurs économiques. Pour ce faire, afin de promouvoir et valoriser les produits du terroir et de lutter contre la contrefaçon, le cadre institutionnel et juridique avait été renforcé moyennant la création du Comité national des indications géographiques et des marques collectives et de la Brigade mobile de contrôle économique et de répression de la fraude. Compte tenu de l’importance de la propriété intellectuelle pour la valorisation et la promotion des produits du terroir, un projet pilote portant sur quatre produits avait été initié. Ce projet avait permis la création et la promotion de labels sous forme de marques collectives pour le pagne tissé “Faso Dan Fani”, le beurre de karité du Burkina et le pagne teint “Koko Dunda”, ainsi l’enregistrement de la première indication géographique protégée du pays pour le chapeau de Saponé. Avec l’appui de l’OMPI, le Burkina Faso s’était également doté d’une stratégie nationale de développement de la propriété intellectuelle. En ce qui concerne la promotion du droit d’auteur, la délégation a évoqué le lancement de la première formation à la gestion collective du droit d’auteur organisée par l’Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI) en partenariat avec l’Université Thomas Sankara du Burkina Faso. Des efforts avaient certes été consentis par les autorités du Burkina Faso avec l’appui des différents partenaires dans le domaine de la propriété intellectuelle, mais de nombreux défis restaient à relever. C’est pourquoi le Burkina Faso sollicitait l’appui de l’OMPI pour l’accompagner dans la mise en œuvre de la stratégie nationale de développement de la propriété intellectuelle nouvellement adoptée, la promotion et la valorisation des produits du terroir ainsi que la poursuite de l’implantation des CATI dans les structures universitaires et de recherche du pays.
26. La délégation du Cambodge a souscrit aux déclarations faites par la délégation du Bangladesh au nom du groupe des pays d’Asie et du Pacifique et par la délégation des Philippines au nom de l’ASEAN. L’OMPI avait apporté un soutien continu au système national de propriété intellectuelle, notamment par des activités de renforcement des capacités et une assistance technique pour le déploiement du système d’automatisation de la propriété industrielle et la certification des marques. La délégation s’est félicitée de l’aide apportée par la Division pour l’Asie et le Pacifique en ce qui concerne : les plans nationaux pour le Cambodge; le CATI; l’enregistrement et la commercialisation des produits protégés par des indications géographiques et des marques collectives; le projet relatif à la création d’un environnement propice à l’innovation pour la propriété intellectuelle et la technologie; un projet de loi sur les secrets d’affaires et les renseignements non divulgués; un projet de sous‑décret sur l’application administrative des droits de propriété intellectuelle; des projets de formation personnalisée axée sur les compétences pour les examinateurs de marques et un système de gestion de la formation; et le déploiement de la plateforme de solutions opérationnelles fondées sur le nuage à l’intention des offices de propriété intellectuelle pour le département de la propriété intellectuelle. Le Cambodge se réjouissait de recevoir une aide supplémentaire en matière de formation pour les fonctionnaires chargés de la propriété intellectuelle et le grand public, en particulier les MPME. Le Cambodge déposerait son instrument d’adhésion à la Convention de Berne à la fin de 2021 et adhérerait à d’autres traités par la suite afin de bénéficier pleinement du système de propriété intellectuelle. Le Cambodge attachait une grande importance à l’élaboration d’une politique de propriété intellectuelle solide au service du développement économique et de la réduction de la pauvreté. Le pays accueillerait favorablement une assistance continue de la part des partenaires de développement et des organisations internationales, en particulier de l’OMPI, pour soutenir la création de marques pour les produits locaux et pour renforcer et améliorer l’administration de la propriété intellectuelle, l’innovation et l’application des droits, afin de répondre aux évolutions mondiales en matière de propriété intellectuelle.
27. La délégation du Canada a déclaré qu’elle avait récemment collaboré avec l’OMPI dans le cadre d’un certain nombre d’initiatives, malgré les contraintes persistantes imposées par la pandémie de COVID‑19. Par exemple, l’Office de la propriété intellectuelle du Canada (OPIC) et l’Académie de l’OMPI avaient organisé conjointement l’Atelier annuel OPIC‑OMPI à l’intention des cadres sous forme virtuelle. En outre, le Canada s’était associé à l’OMPI pour coorganiser une série de webinaires interactifs sur les services et les initiatives de l’OMPI. En ce qui concerne les travaux des comités, le Canada se félicitait des progrès récents des discussions sur le projet de programme de travail et budget proposé pour 2022‑2023 et sur d’autres questions importantes liées au fonctionnement de l’OMPI. En mai 2021, le Canada avait eu l’honneur de se porter coauteur de la proposition relative à la protection des dessins et modèles d’interfaces utilisateurs graphiques. Il avait également participé à une initiative interrégionale constructive avec le Comité permanent du droit des brevets (SCP) et se réjouissait de la perspective de poursuivre ces discussions. Sur le plan interne, l’OPIC renforçait constamment ses capacités en vue de délivrer des titres de propriété intellectuelle de qualité dans le respect des délais et, au printemps 2021, il avait tenu sa quatrième Conférence annuelle sur les données et la recherche en matière de propriété intellectuelle, axée sur la relation intégrale entre la propriété intellectuelle et la croissance économique. En outre, il avait lancé un système de délivrance électronique et un nouveau service de dépôt en ligne des demandes de brevet canadien via la procédure internationale prévue par le PCT. Le Canada continuait de soutenir l’innovation et de contribuer à un système de propriété intellectuelle plus inclusif. Il avait notamment pris des mesures pour mieux comprendre et soutenir les PME et les innovateurs et entrepreneurs sous‑représentés, tels que les femmes et les Autochtones. Enfin, le Canada était fier d’annoncer la création, en 2021, du Collège des agents de brevets et de marques, qui assumait l’entière responsabilité de la réglementation des activités de ces agents au Canada ainsi que de la protection du secret des communications avec leurs clients. Le Canada était déterminé à collaborer avec les États membres et le Secrétariat pour trouver des solutions répondant au mieux aux intérêts de l’Organisation, des titulaires de droits de propriété intellectuelle et des autres parties prenantes.
28. La délégation du Chili a souligné le travail du Directeur général et de son équipe de direction qui, en quelques mois seulement, avaient fait de l’OMPI un acteur incontournable dans la lutte contre la pandémie. Elle a salué l’ensemble des mesures de soutien proposées aux membres et l’aide apportée par l’Organisation aux efforts de relance économique. La pandémie avait mis en évidence le rôle essentiel de la créativité et de l’innovation dans la résolution des problèmes mondiaux. La production de vaccins dans des délais sans précédent, la mise en place de plateformes virtuelles pour communiquer et nous divertir en milieu confiné étaient des exemples clairs. Dans ce contexte, l’OMPI devait poursuivre sa mission, à savoir promouvoir un système international de propriété intellectuelle équilibré et efficace qui favorise l’innovation et la créativité dans l’intérêt de la société. Pour le Chili, cela impliquait d’œuvrer en faveur des recommandations du Plan d’action pour le développement et d’aligner les travaux de l’OMPI sur les ODD. La délégation voyait d’un bon œil que la nouvelle vision du Directeur général, concrétisée par le PSMT pour 2022‑2026, s’attache à ce que la propriété intellectuelle profite aussi aux PME et aux femmes. Pour le Chili, ces questions étaient une priorité, c’est pourquoi le pays avait pris une série de mesures allant dans ce sens. On pouvait citer par exemple la création du centre de soutien aux PME au sein de l’INAPI, le lancement de la deuxième version d’INAPI Running, le lancement futur du programme INAPI+Origen, les programmes de formation et de gestion de la propriété intellectuelle pour le secteur des industries de la création et les musées nationaux, le lancement officiel du réseau latino‑américain sur le genre et la propriété intellectuelle, sous l’impulsion des offices du Pérou, du Costa Rica, de la Colombie et du Chili, ou encore la publication de rapports sur le genre pour les marques et les brevets. Sur le plan législatif, d’importantes améliorations avaient été apportées cette année en ce qui concerne la protection des droits de propriété intellectuelle et le fonctionnement de l’INAPI au profit des utilisateurs. En outre, l’adhésion au Protocole relatif à l’Arrangement de Madrid avait été récemment approuvée et le Protocole entrerait en vigueur à l’égard du Chili prochainement. Tous ces faits nouveaux démontraient l’importance que le Chili attachait au système de la propriété intellectuelle, et sa vision de la façon dont un système de propriété intellectuelle bien équilibré pouvait contribuer à promouvoir l’innovation et le transfert de technologie dans un pays en développement comme le Chili. Chacun des exemples mentionnés avait été rendu possible par l’OMPI et le Chili espérait que le Directeur général et son équipe de direction continueraient à lui apporter leur soutien à l’avenir. Enfin, la délégation a rappelé que c’était dans les moments les plus difficiles de la pandémie que les plus belles qualités humaines se manifestaient, ce qui démontrait que les problèmes communs de l’humanité peuvent être résolus ensemble et que le multilatéralisme au sein l’OMPI était un moyen de coordonner et de canaliser les efforts pour résoudre certains de ces problèmes.
29. La délégation de la Colombie a remercié le président, le Directeur général et l’Organisation pour les efforts déployés en vue de la tenue de cette nouvelle série de réunions des assemblées de l’OMPI, dans un contexte où l’ensemble de la communauté internationale était sur la voie du rétablissement après les grandes difficultés rencontrées et les défis imposés par la pandémie de COVID‑19. Comme l’avait dit le Président de son pays, M. Iván Duque Márquez, lors de sa participation au lancement de l’Indice mondial de l’innovation 2021, la pandémie avait affecté les performances économiques du pays, mais avait en même temps souligné la nécessité d’investir davantage dans les sciences, les technologies et l’innovation. En effet, les pays disposant d’écosystèmes d’innovation bien structurés et de capacités institutionnelles solides étaient ceux qui avaient le mieux tenu face à la crise. Sous le Gouvernement du Président Duque, l’“économie orange”, l’un des piliers de sa politique publique, était étroitement liée aux objectifs de l’OMPI. L’“économie orange” visait à promouvoir le renforcement d’une protection adéquate du droit d’auteur et des droits connexes afin d’encourager les créateurs à poursuivre leur activité, tout en assurant leur rémunération, qui se traduisait par le bien‑être matériel découlant de l’utilisation correcte de leurs œuvres. À cet égard, la délégation a souligné que, à ce jour, 66 067 personnes avaient bénéficié d’une assistance technique dans le domaine du droit d’auteur et des droits connexes et que, au 31 août 2021, 281 379 enregistrements d’œuvres avaient été effectués. Elle a également souligné les progrès accomplis dans le cadre du processus de mise à jour de la politique nationale de propriété intellectuelle par le Conseil national de la politique économique et sociale (CONPES), qui contribueraient à renforcer le rôle de la propriété intellectuelle en tant qu’outil permettant d’accroître la productivité et la compétitivité, par la promotion de l’innovation, de la créativité et du transfert de technologie. La délégation a déclaré qu’elle comptait sur le soutien de l’Organisation pour faire avancer et mettre en œuvre des actions visant à développer l’écosystème national de la propriété intellectuelle et de l’innovation, afin de stimuler la croissance économique du pays dans le cadre de la politique susmentionnée. Par ailleurs, elle a fait observer que, en avril dernier, sous la présidence intérimaire de la Colombie, la Commission de la Communauté andine avait approuvé la décision 876 établissant le régime commun de la marque‑pays, dont l’objectif principal était de protéger, au niveau régional, le signe distinctif utilisé par certains pays dans la mise en œuvre de politiques nationales visant à promouvoir l’image et l’identité de chacun d’eux dans les secteurs commerciaux, tels que les importations, les investissements, la gastronomie et le tourisme, en espérant que cet instrument contribuerait aux discussions en cours au sein du Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques (SCT). La délégation s’est également dite favorable à la convocation rapide d’une conférence diplomatique en vue de l’adoption du DLT. Elle a réaffirmé la volonté de son pays à adhérer à l’Arrangement de La Haye concernant l’enregistrement international des dessins et modèles industriels, lequel était essentiel pour simplifier et harmoniser à l’échelle internationale l’enregistrement des dessins et modèles industriels dans la région. La Colombie avait accompli des progrès importants à cet égard et se félicitait de l’appui technique et juridique fourni par l’OMPI aux fins de sa bonne mise en œuvre. En outre, la délégation a salué les progrès importants qui avaient été réalisés ces dernières années dans le cadre du SCP. Elle a souligné la pertinence des discussions relatives à l’IA, au rôle des brevets en matière de technologies de la santé et à la consolidation des initiatives concernant les bases de données accessibles au public contenant des informations sur la situation juridique des brevets rattachés à des médicaments ou à des vaccins. Elle s’est également félicitée de toutes les actions entreprises par l’Organisation pour parvenir à une plus grande et à une meilleure inclusion des femmes dans le système de la propriété intellectuelle. Pour son gouvernement, l’égalité des sexes, par l’autonomisation économique des femmes, la réduction des inégalités en matière d’éducation, la participation des femmes dans des secteurs typiquement masculins, tels que l’industrie, la construction et le secteur des sciences, des technologies, de l’ingénierie et des mathématiques, ainsi que par le renforcement de l’entrepreneuriat féminin, étaient des priorités de son programme international. La délégation a félicité M. Daren Tang pour sa première année en tant que Directeur général. Son travail acharné avait permis à l’OMPI de poursuivre son action, malgré les circonstances exceptionnelles. Elle s’est dite persuadée que sa direction aiderait à parvenir à un consensus, à renforcer le système multilatéral de la propriété intellectuelle et à maintenir les normes de qualité élevées qui caractérisaient l’Organisation. Enfin, elle s’est félicitée de la création du Secteur des écosystèmes de propriété intellectuelle et d’innovation, sous la direction du sous‑directeur général, M. Marco Alemán. Elle était convaincue que ce secteur avait un rôle fondamental à jouer dans la réactivation économique des États membres et dans la consolidation de la propriété intellectuelle comme outil de renforcement de la compétitivité et de la productivité dans le secteur privé.
30. La délégation du Congo a déclaré que les assemblées devraient réaffirmer la continuité de l’objectif louable de l’Organisation consistant à mutualiser les efforts dans le cadre du multilatéralisme afin de trouver des solutions inclusives. Elle s’est dite convaincue que la promotion de la propriété intellectuelle à travers l’innovation et la créativité était un facteur déterminant d’épanouissement des nations, ainsi qu’il ressortait du nouveau PSMT. C’est pourquoi le Congo envisageait de développer de manière effective le fonds d’aide à l’invention et l’innovation technologique destiné à soutenir les créateurs et à promouvoir l’innovation. En octobre 2020, le Congo avait organisé, en partenariat avec l’OAPI, la huitième édition du Salon africain de l’invention et de l’innovation technologique. À l’échelle universelle, la délégation a souligné la contribution de son pays à travers la proposition conjointe au titre des travaux relatifs au droit de suite des artistes visuels dans le cadre du SCCR. Elle a également mentionné l’attention qu’elle attachait à la plateforme WIPO Re:Search pour son action dans la recherche de thérapies contre les maladies tropicales négligées, le paludisme et la tuberculose. À cet égard, le Congo se félicitait de la contribution apportée aux initiatives de cette plateforme par la Fondation congolaise pour la recherche médicale.
31. La délégation du Costa Rica a félicité le président et le Directeur général, car malgré les contraintes imposées par la pandémie de COVID‑19, cette assemblée a continué à se réunir régulièrement et avec succès, afin d’évaluer les progrès de l’OMPI et d’examiner les orientations futures à prendre dans l’intérêt de tous les États membres. À cet égard, elle a réitéré la volonté de son pays d’appuyer les diverses initiatives qui ont été développées au sein des comités de l’Organisation. En ce sens, la délégation s’est dite convaincue des efforts importants déployés au sein du SCP, avec la tenue de séances d’échange d’informations sur les types de dispositions relatives à la concession de licences de brevet dans les technologies en matière de soins de santé, ainsi que de discussions sur l’accès aux produits médicaux et aux technologies sanitaires, ce qui, dans le contexte de la pandémie actuelle, est de la plus haute importance pour continuer à prendre des mesures réelles pour lutter contre la COVID‑19. Elle a également réitéré son appui à la discussion au sein du SCT concernant l’analyse des “marques pays”, afin de parvenir aux conclusions nécessaires à l’adoption de mesures de fond pour garantir une réglementation et un traitement adéquats de ce concept, lequel représente une magnifique opportunité de promouvoir leurs pays et de générer des économies d’échelle grâce à la protection qu’il offre. Elle a également appuyé les efforts visant à organiser une conférence diplomatique pour l’adoption du DLT, qui offrirait une occasion unique d’améliorer la réglementation au niveau international. S’agissant du SCCR, elle a réitéré sa volonté de participer aux délibérations du comité et de continuer à soutenir l’échange d’informations sur le thème des limitations et exceptions relatives au droit d’auteur pour les bibliothèques, les services d’archives, les musées et les institutions d’enseignement et de recherche, un sujet d’une grande importance pour le Costa Rica puisque sa législation sur le droit d’auteur ne prévoit aucune limitation ni exception en faveur de ces établissements. Elle a dit attendre la tenue d’un débat constructif sur les défis posés au droit d’auteur par l’environnement numérique. Elle a réaffirmé que la propriété intellectuelle était un outil essentiel au service du développement économique, social et culturel des pays, raison pour laquelle elle a indiqué qu’elle continuerait de travailler avec l’OMPI sur les projets nécessaires à la promotion de l’innovation et de la créativité, afin de consolider un système de propriété intellectuelle équilibré et efficace dans l’intérêt de tous. Elle a saisi cette occasion pour remercier tout particulièrement l’OMPI pour le soutien qu’elle a fourni au Costa Rica dans la mise en œuvre des systèmes et des outils technologiques qui ont rapproché la propriété intellectuelle des utilisateurs et ont facilité leur travail interne.
32. La délégation de la Côte d’Ivoire a indiqué qu’elle avait pris note avec satisfaction du rapport du Directeur général ainsi que de la situation financière saine de l’OMPI, telle qu’elle ressortait des résultats positifs de ses états financiers. Elle l’a félicité pour la capacité de résilience dont avait fait preuve l’Organisation et l’a encouragé dans sa volonté de parvenir à un système mondial de propriété intellectuelle toujours plus efficace, consensuel et juste. La Côte d’Ivoire demeurait convaincue que le système de propriété intellectuelle constituait un vecteur important de progrès et de développement socioéconomique pour tout pays. C’est pourquoi le Gouvernement ivoirien avait entrepris depuis plusieurs années diverses réformes institutionnelles afin de mieux tirer profit des opportunités offertes par ce système. La délégation a mentionné en particulier la réforme des statuts du Bureau ivoirien du droit d’auteur (BURIDA), visant la mise en place d’instruments et d’outils de bonne gouvernance en vue d’élargir l’assiette de perception des droits d’auteurs et d’améliorer les conditions de vie des sociétaires. Elle a souligné que ces actions n’auraient pu être possibles sans les soutiens multiformes de l’OMPI, notamment en matière d’assistance technique et de renforcement de capacités. Cet appui s’était traduit par la mise en place et le développement du réseau des CATI. Un webinaire sur le développement de ce réseau organisé le 20 juillet 2021 avait servi de cadre pour la présentation de nouveaux outils de l’OMPI. La délégation a également remercié l’OMPI pour son assistance lors des activités de sensibilisation et de formation auprès des universités et grandes écoles dans le but de les amener à s’approprier le système de propriété intellectuelle au profit de la R‑D, conformément aux lignes directrices adoptées par l’OMPI, l’OAPI et l’ARIPO à Harare (Zimbabwe), en novembre 2019.
33. La délégation de la Croatie a noté avec satisfaction que l’OMPI était parvenue à maintenir sa stabilité financière malgré la pandémie de COVID‑19. La délégation souscrivait à la planification financière concernant le prochain exercice biennal et se félicitait des améliorations apportées aux programmes, de même qu’à la méthode utilisée pour la planification financière et à la présentation de celle‑ci. La pandémie avait prouvé que les technologies modernes de communication permettaient de continuer à travailler et à communiquer, indépendamment des restrictions physiques et des frontières. Il était à espérer que ces technologies faciliteraient les travaux préparatoires concernant l’évaluation des bureaux extérieurs de l’OMPI. La loi sur le droit d’auteur et les droits connexes, qui avait été adoptée l’année précédente dans le cadre du processus global de réforme de la législation engagé pour répondre aux exigences de l’Union européenne, avait permis d’adapter le cadre juridique du pays à l’évolution de la technologie qui avait modifié les modalités de création, de production, de distribution et d’exploitation des œuvres protégées par le droit d’auteur. Ce nouveau cadre juridique visait aussi à encourager la créativité en répartissant plus équitablement les revenus entre les différentes parties prenantes et en créant une sécurité juridique quant à l’utilisation légitime d’œuvres protégées dans des environnements numériques. Enfin, la délégation a relevé que malgré la rapide relance de l’économie, la pandémie avait contribué à une diminution des demandes de titres de propriété intellectuelle.
34. La délégation de Cuba a déclaré que les questions liées à la connaissance, à la science, à la technologie et à l’innovation occupaient une place importante dans la mise en œuvre des politiques nationales et du plan national de développement économique et social à l’horizon 2030. En particulier, la création de parcs scientifiques et technologiques, d’entreprises de haute technologie, de PME et de sociétés scientifiques et technologiques, où la gestion de la propriété intellectuelle faisait partie intégrante des activités, était encouragée. La pandémie de COVID‑19 avait mis à l’épreuve les capacités de la communauté scientifique dans le monde entier. Dans ce contexte, des progrès avaient incontestablement été accomplis, les vaccins contre le virus en étant le résultat le plus probant. La délégation a indiqué que malgré les énormes obstacles auxquels le pays était confronté, en premier lieu en raison du blocus économique, commercial et financier imposé par le Gouvernement des États‑Unis d’Amérique, les scientifiques cubains, dans le cadre de la stratégie de lutte contre la COVID‑19, avaient réussi à mettre au point trois vaccins et deux candidats vaccins en phase de développement clinique. Actuellement, 44,1% de la population étaient entièrement vaccinés et 80,8% avaient reçu au moins une dose. En outre, des mesures étaient en cours pour que les vaccins cubains puissent être homologués et inscrits sur la liste des vaccins autorisés par l’OMS pour une utilisation d’urgence. Dans le cadre de la soixante‑deuxième série de réunions des assemblées des États membres de l’OMPI, il était jugé de la plus haute importance d’approuver le renouvellement du mandat de l’IGC pour la période 2022‑2023, en reconnaissance des progrès accomplis et en vue de parvenir à un accord sur des instruments juridiques internationaux assurant une protection efficace et équilibrée des ressources génétiques, des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles. La délégation a rappelé que le Plan d’action pour le développement de l’OMPI était l’un des principaux piliers de l’Organisation et de ses États membres. L’intégration de la question du développement dans toutes les activités de l’OMPI, la poursuite du dialogue sur la propriété intellectuelle et le développement dans le cadre du troisième pilier des activités du CDIP et l’évolution de la mise en œuvre intégrale des 45 recommandations du Plan d’action constituaient des défis pour les États membres dans la poursuite de leurs objectifs de développement socioéconomique. S’agissant des travaux futurs du SCP, il convenait de faire progresser les études sur les limitations et les exceptions relatives aux droits de propriété industrielle, en mettant l’accent sur les obstacles au transfert de technologie liés aux brevets. Les recherches existantes sur les brevets et l’accès aux produits médicaux et aux technologies dans le domaine de la santé étaient considérées comme d’une importance vitale afin de partager les points de vue et les conclusions sur le sujet. S’agissant des négociations au sujet du DLT, la délégation a indiqué qu’il était important que cet instrument tienne compte des intérêts de tous les États membres, et en particulier de l’assistance technique et de l’obligation de divulgation de l’origine des savoirs traditionnels associés aux dessins et modèles. Enfin, la délégation a souligné le soutien apporté par l’OMPI, en particulier par la Division pour l’Amérique latine et les Caraïbes, dans la création de capacités nationales chez les différents acteurs du système national de propriété industrielle, ainsi que par le Secteur de l’infrastructure et des plateformes dans la mise en œuvre du système d’automatisation des offices de propriété intellectuelle, y compris les nouveaux éléments de ce système et son nouveau support de gestion, qui avaient contribué à améliorer la gestion du système national de la propriété industrielle. La délégation a également mis en avant l’appui apporté par les secteurs du PCT et du système de Madrid en termes d’assistance technique et de renforcement des capacités. Elle a ensuite exprimé sa reconnaissance à l’Académie de l’OMPI pour ses efforts en matière d’enseignement et de promotion de la propriété industrielle, principalement pour les effets de son action au niveau national.
35. La délégation de la République tchèque a souscrit aux déclarations faites par la délégation de la Slovénie au nom de l’Union européenne et de ses États membres, ainsi que par la délégation de la Géorgie au nom du groupe des pays d’Europe centrale et des États baltes. Les mesures visant à renforcer les systèmes mondiaux de protection de la propriété intellectuelle étaient bienvenues, et notamment les efforts déployés pour éliminer le déficit budgétaire de l’Union de Lisbonne et assurer sa viabilité financière dans le cadre des travaux du Groupe de travail sur le développement du système de Lisbonne. À cet égard, le Colloque mondial sur les indications géographiques avait constitué une excellente occasion de faire connaître le système des indications géographiques. En ce qui concerne l’établissement de normes, la délégation espérait qu’une décision en vue de la convocation d’une conférence pour l’adoption du DLT serait prise prochainement; l’IGC restait l’instance la plus appropriée pour discuter de l’obligation de divulgation. La délégation continuait de participer aux travaux du SCCR et espérait qu’un consensus serait atteint sur le traité relatif à la protection des organismes de radiodiffusion. Le droit de suite des artistes devrait devenir un point permanent de l’ordre du jour du comité permanent. La délégation se félicitait également des travaux du SCP et souhaitait la poursuite du débat technique sur l’harmonisation du droit matériel des brevets. La proposition de renouvellement du mandat de l’IGC pour l’exercice biennal 2022‑2023 était accueillie favorablement. La délégation saluait le travail accompli par l’OMPI en matière de développement et de propriété intellectuelle, notamment en termes d’assistance technique, ainsi que ses travaux sur l’application des droits, sur les aspects de l’IA touchant la propriété intellectuelle et sur l’enseignement et l’éducation. En ce qui concerne la sensibilisation à la protection et à la commercialisation des droits de propriété intellectuelle, l’OMPI fournissait une assistance et des services inestimables, en particulier par l’intermédiaire de sa Division pour les pays en transition et les pays développés. Enfin, la République tchèque a pris des mesures pour soutenir les modes extrajudiciaires de règlement des litiges; un webinaire de l’OMPI sur la médiation des litiges de propriété intellectuelle avait été particulièrement utile pour la sensibilisation à cet égard.
36. La délégation de la République populaire démocratique de Corée s’est félicitée de l’augmentation cette année du nombre de parties aux instruments internationaux relatifs à la propriété intellectuelle et de l’accord de coopération conclu entre l’OMPI, l’OMS et l’OMC visant à faciliter l’accès aux technologies médicales nécessaires pour lutter contre la pandémie de COVID‑19. Les sciences et les technologies jouaient un rôle décisif pour relever des défis tels que la pandémie, le changement climatique et la pollution. Le dirigeant de la République populaire démocratique de Corée, Kim Jong‑un, plaçait le développement des sciences et des technologies au cœur de la politique publique du pays. Les sciences et les technologies de pointe étaient accessibles à tous, notamment par l’intermédiaire du complexe scientifique et technique. Les inventions et les innovations étaient générées non seulement dans les instituts de recherche, mais aussi par des personnes ordinaires et étaient appliquées dans tous les secteurs de l’économie nationale. Le gouvernement avait consolidé le cadre juridique de protection de la propriété intellectuelle et des applications avaient été développées pour aider à sensibiliser le public à la propriété intellectuelle. Les ateliers en ligne organisés par l’Académie de l’OMPI pendant la pandémie avaient été bien accueillis. L’OMPI devrait se concentrer sur la promotion des droits de propriété intellectuelle dans les pays en développement. L’adoption du DLT avait été retardée pendant deux décennies par les questions du transfert de technologie vers les pays en développement et du renforcement des capacités de ces derniers. La résolution de ces problèmes était dans l’intérêt de tous. L’objectif de la protection de la propriété intellectuelle ne devrait pas seulement être de stimuler le progrès scientifique et technologique, mais aussi de favoriser le développement économique et la construction d’une culture moderne. L’OMPI devait veiller à ce que les réalisations scientifiques, technologiques et culturelles contribuent à la fois à la réalisation des ODD et au développement socioéconomique et culturel de tous les États membres.
37. La délégation du Danemark a déclaré que l’innovation était un moteur essentiel pour la croissance économique et que la R‑D était indispensable pour garantir une croissance durable et pour faire face aux différents problèmes mondiaux auxquels se heurtaient les sociétés, quel que soit leur niveau de développement. La pandémie de COVID‑19 avait mis en évidence la nécessité d’un système de propriété intellectuelle solide et équitable. En effet, les acteurs tant publics que privés qui dépendaient en grande partie des droits de propriété intellectuelle avaient réussi à unir leurs forces et à mettre au point des vaccins efficaces à une allure sans précédent. Dans des circonstances aussi difficiles, il était particulièrement important que les entreprises puissent compter sur un appui énergique de la part des institutions de la propriété intellectuelle. L’OMPI n’était pas seulement le porte‑drapeau mondial des droits de propriété intellectuelle, mais aussi une enceinte de coopération entre États. Il était impératif d’œuvrer sans relâche pour lui permettre de fournir des services adaptés aux besoins et d’un bon rapport coût‑efficacité. La délégation se félicitait des efforts déployés par l’OMPI pour améliorer les systèmes mondiaux de propriété intellectuelle tels que les systèmes du PCT, de Madrid et de La Haye, et il souscrivait au renforcement constant des services informatiques qui profitait aussi bien aux utilisateurs qu’aux offices de propriété intellectuelle. Évoquant ensuite les nouveautés sur le plan intérieur, la délégation a indiqué qu’en 2021, le Ministère danois de l’industrie, des entreprises et des affaires financières avait lancé son premier plan d’action national en matière de propriété intellectuelle. Celui‑ci visait notamment à encourager davantage l’investissement dans la R‑D et à inciter un nombre croissant d’entreprises à s’appuyer sur les droits de propriété intellectuelle pour protéger leurs innovations contre les atteintes, avec pour finalité globale de renforcer la compétitivité des entreprises danoises sur des marchés mondiaux de plus en plus concurrentiels. Il se composait de quatre domaines d’action et de 16 initiatives destinés à renforcer le cadre relatif à l’utilisation des droits de propriété intellectuelle afin de créer de la valeur, de la croissance et de l’emploi. En 2021, également, l’Office danois des brevets et des marques avait mené une campagne de sensibilisation sur la contrefaçon qui avait donné de bons résultats. Menée dans la presse et sur les médias sociaux en collaboration avec sept influenceurs, cette campagne qui s’adressait en priorité aux jeunes avait permis d’atteindre une grande partie de la population danoise. En outre, l’Institut nordique des brevets avait continué à proposer des produits de qualité à ses déposants. La délégation était résolue à contribuer de manière concrète, constructive et pragmatique aux travaux de l’OMPI et de ses différents organes. Le bon fonctionnement des services mondiaux fournis par l’OMPI revêtait un caractère essentiel pour les utilisateurs danois.
38. La délégation de la République dominicaine a souscrit à la déclaration faite par la délégation du Paraguay au nom du GRULAC. Elle savait gré à l’OMPI, en particulier à la Division pour l’Amérique latine et les Caraïbes, de l’appui fourni à l’office de propriété intellectuelle de son pays dans le cadre de différentes formations dont elle ne citerait que les trois dernières, à savoir : le Programme de formation continue à l’intention des établissements de formation à la propriété intellectuelle mené de septembre 2020 à mai 2021, le deuxième module de formation sur les droits de brevet dispensé à l’École nationale de la magistrature, autrement dit, auprès des juges de la République dominicaine et le premier module sur les marques à l’intention des juges, qui se déroulait actuellement. La République dominicaine était particulièrement reconnaissante à l’OMPI de l’aide qu’elle était toujours disposée à lui fournir. Enfin, la délégation a réaffirmé sa volonté de tout mettre en œuvre pour que la présente assemblée soit couronnée de succès.
39. La délégation de l’Équateur a déclaré que nous avions commencé à affirmer qu’il était de notre responsabilité de préserver l’environnement lorsque le réchauffement climatique est devenu une réalité. Nous avons commencé à prendre nos responsabilités et à mettre en place des mesures lorsque nous avons constaté l’impact des déchets plastiques sur les espèces marines dans les océans et les écosystèmes. Nous avons d’abord remplacé nos pailles en plastique, puis modifié notre mode de vie. Une fille annonce à ses parents qu’elle veut devenir musicienne et ses parents lui répondent : “Et comment vas‑tu en vivre?”. C’est la question que se posent aujourd’hui de nombreux créateurs dans le monde. La délégation a déclaré que nos sociétés devaient s’interroger sur le nombre d’œuvres qui disparaissent, non pas en raison d’un manque de talent mais en raison d’un manque d’impulsion et de soutien à l’industrie, et que nous devons agir pour changer cette réalité en l’honneur de ces créateurs qui ne peuvent pas vivre de leur ingéniosité et doivent trouver un autre travail pour survivre. La délégation a déclaré que nous devions faire vivre ces histoires qui ne sont pas racontées par manque d’opportunités, qui font partie du patrimoine créatif et culturel de nos sociétés et que nous ne pouvons pas nous permettre de perdre. Elle a souligné qu’elle admirait les créateurs, qui se relèvent après chaque échec en l’appelant expérience d’apprentissage. Elle les a comparés à des enfants qui, après être tombés et avoir poussé un petit cri, se relèvent, secouent leurs genoux écorchés et continuent à jouer. Eux, qui créent par amour, par instinct, qui, lorsqu’ils passent par le processus complexe qui permet à l’idée de devenir création, touchent le monde pour l’influencer et souvent changent l’histoire à jamais. La délégation a plaidé pour que le travail créatif soit reconnu comme n’importe quel autre travail, pour que l’effort et l’investissement derrière une œuvre ou une création soient valorisés. Elle a déclaré qu’il était nécessaire de transformer l’intangible, l’invisible, en quelque chose de tangible, de concret. C’est pourquoi, en Équateur, le concept de responsabilité créative et culturelle était mis en œuvre en tant que politique publique, étant entendu que la responsabilité de nos actions ou omissions qui permettent le développement du patrimoine créatif et culturel de nos sociétés devait être mise en lumière. La délégation a déclaré que les personnes présentes œuvraient afin que la propriété intellectuelle puisse changer des vies et permettre à des personnes, à des communautés, à des sociétés et à des régions entières de vivre de leurs créations, mais qu’elles n’y arriveront pas toutes seules. Pour l’Équateur, il s’agissait d’une question prioritaire, dans laquelle la propriété intellectuelle jouait un rôle fondamental en tant qu’outil au service de l’industrie créative et culturelle qui permettait aux écrivains, aux peintres et aux musiciens, aux talents équatoriens, de faire connaître leurs œuvres au monde entier. La délégation a déclaré qu’aujourd’hui les solutions globales, les changements de paradigme, les avancées technologiques émanaient des créateurs, que les traditions, les marchés locaux, le patrimoine ancestral étaient redécouverts et sauvés, grâce à ceux qui les valorisent. Ils étaient l’étincelle qui libère le potentiel de la propriété intellectuelle. La chanteuse Nina Simone définissait la liberté comme le fait de ne pas avoir peur. La délégation a déclaré que, en tant que société, nous devions garantir un monde qui valorise les créations, car chacune d’entre elles a le potentiel de transformer les réalités. Nous devons créer un espace libre et sûr pour elles, afin que la prochaine fois que des parents demanderont à leur fille, qui veut devenir musicienne, ce qu’elle fera pour gagner sa vie, elle répondra, avec assurance : “Je vivrai de mes créations, je vivrai de mon talent, je vivrai de ma créativité”.
40. La délégation de l’Égypte a souscrit aux déclarations faites au nom des groupes régionaux auxquels elle appartenait. L’OMPI avait un rôle essentiel à jouer dans le renforcement du système international de la propriété intellectuelle et aidait les États membres dans leurs efforts visant à encourager l’innovation et la créativité en fournissant une assistance technique, des programmes de renforcement des capacités et des programmes d’enseignement à distance. Tout cela contribuait à permettre aux pays, en particulier aux pays en développement, de mettre en œuvre leurs plans de développement ambitieux et d’atteindre les ODD. À cet égard, la Division pour les pays arabes de l’OMPI devait être félicitée pour ses activités. La réalisation de progrès au regard des instruments internationaux ambitieux en suspens, qui enrichiraient le système de la propriété intellectuelle, était souhaitable à court terme. L’accent mis par l’OMPI sur les nouvelles technologies était louable; il devrait renforcer l’appui aux États membres dans ce secteur en rapide évolution de manière à réduire la fracture numérique et technologique entre pays en développement et pays avancés. La délégation s’est félicitée de l’adoption du programme de travail et budget pour l’exercice biennal 2022‑2023 et du PSMT pour 2022‑2026. Il était satisfaisant de voir que les dépenses de l’Organisation en matière d’activités de développement progressaient, augmentation qui, de son côté, stimulait son rôle dans le développement et était conforme à son plan d’action pour le développement. De plus, elle servait la vision ambitieuse du Directeur général consistant à établir des liens avec des parties prenantes qui, jusque‑là, n’avaient pas fait l’objet d’une attention particulière, telles que les PME, les jeunes et les femmes, afin de faire mieux connaître la propriété intellectuelle et son rôle dans l’amélioration de leur vie. La pandémie de COVID‑19 avait mis en évidence l’importance d’une coopération internationale fondée sur les principes d’unité, de solidarité et de responsabilité partagée pour garantir une réponse équilibrée et efficace. L’objectif devait consister à atténuer ses pires aspects et œuvrer à la suppression de tout obstacle à la fourniture juste et équitable de vaccins aux pays et aux peuples du monde entier. La pandémie a également mis en relief le rôle vital de la propriété intellectuelle et l’importance de mobiliser des ressources pour soutenir la recherche, le développement et l’innovation dans différents domaines, en particulier la santé publique. La délégation a félicité le Directeur général pour ses efforts visant à forger une coopération trilatérale entre l’OMPI, l’OMC et l’OMS, qui avait abouti à l’accord conclu récemment entre les trois organisations afin de mettre en place un programme d’assistance technique visant à aider les États membres à faire face à la pandémie et à ses répercussions, et a salué la nomination de Sherif Saadallah en tant que coordonnateur de l’Organisation pour la mise en œuvre et le suivi des résultats à cet égard. L’Égypte s’appuyait de plus en plus sur la propriété intellectuelle et la recherche scientifique pour parvenir à un développement complet et durable dans le cadre de la Vision 2030 du pays et souhaitait vivement favoriser la recherche afin de faire face aux problèmes urgents tels que la COVID‑19. L’Égypte avait fait un bond en avant quantitatif et qualitatif en matière de recherche scientifique, se hissant à la trentième place mondiale (à la première en Afrique et à la deuxième parmi les pays arabes) d’une classification internationale des publications scientifiques. Elle avait également progressé selon l’Indice mondial de l’innovation, se classant quatre‑vingt‑quatorzième à l’échelon mondial. L’Égypte avait adopté certaines mesures et lancé plusieurs initiatives visant à renforcer son système de recherche scientifique et à soutenir et encourager les innovateurs et les créateurs. Le budget de l’enseignement supérieur et de la recherche avait été doublé et porté à 65 milliards de livres égyptiennes. Une législation a été adoptée afin de stimuler la science, la technologie et l'innovation, offrant un nouveau tremplin à la recherche. L’objectif était de récolter les fruits de la recherche et des idées novatrices et de les transformer en produits tangibles fabriqués en Égypte. La Banque de savoir égyptienne, qui avait été lancée en partenariat avec plus de 30 institutions internationales, était la plus importante bibliothèque numérique du monde. Un fonds avait été créé pour financer et soutenir les chercheurs et les innovateurs. L’objectif de la stratégie nationale unifiée pour la science, la technologie et l’innovation 2030 était de favoriser la technologie, de l’adapter aux spécificités locales et, partant, de contribuer au développement socioéconomique dans différents domaines. L’Égypte avait lancé un projet de génome de référence pour les Égyptiens et la création du centre du génome égyptien était le plus grand projet scientifique de l’histoire moderne du pays. Ces développements permettraient au pays d’entrer dans une ère de médecine personnalisée, dans laquelle la thérapie génique servirait à diagnostiquer les maladies et à déterminer les traitements appropriés. L’Égypte avait l’intention de tirer parti de la transformation numérique et des nouvelles technologies pour faciliter ses plans de développement. Elle avait lancé une stratégie nationale d’intelligence artificielle et mis en place un conseil national de l’intelligence artificielle chargé de superviser et de surveiller sa mise en œuvre et de la mettre à jour compte tenu de l’évolution observée dans le monde en la matière. La stratégie comportait quatre volets : l’IA au service de la gouvernance (pour améliorer les performances des administrations publiques); l’IA pour le développement (pour atteindre les objectifs de développement dans des secteurs vitaux grâce à l’utilisation d’applications); le renforcement des capacités (par la formation de fonctionnaires nationaux); et le renforcement de la coopération internationale en matière d’IA.
41. La délégation d’El Salvador a souscrit à la déclaration faite par la délégation du Paraguay au nom du GRULAC. Elle a déclaré que l’innovation était un facteur essentiel du développement durable. Son pays, conscient de cela, encourageait vivement l’innovation en tant que pilier fondamental de la transformation économique, moyennant divers efforts interinstitutionnels visant à promouvoir la création d’un écosystème de l’innovation. Toutes ces mesures s’inscrivaient dans le Plan d’action dans le domaine du numérique, dont la propriété intellectuelle était l’un des piliers. C’est pourquoi, avec le soutien de l’OMPI, la stratégie nationale de propriété intellectuelle était en cours d’actualisation, ce qui contribuerait à la réalisation des objectifs en matière d’innovation, du plan Cuscatlán élaboré par le gouvernement, du Plan d’action dans le domaine du numérique, de la politique de commerce et de placement et d’autres directives internes en la matière. Il ne faisait aucun doute que la réalisation des objectifs en matière d’innovation contribuerait au développement durable, ce qui était d’autant plus pertinent dans le contexte actuel de la reprise économique et sociale post‑COVID‑19. Malgré la crise sanitaire qui avait eu un impact négatif au niveau mondial, la délégation était heureuse d’annoncer que des progrès avaient été observés dans la protection des droits de propriété intellectuelle à l’échelle nationale au cours des huit derniers mois, qui se traduisaient par un dynamisme accru dans les services de renouvellement et d’enregistrement des marques et des droits d’auteur. Parallèlement, on constatait également une augmentation des dépôts de demandes de création de sociétés, de renouvellement d’enregistrements et même d’enregistrement de titres mobiliers. Tous ces éléments s’inscrivaient dans le plan de réactivation économique du Ministère de l’économie, dont l’objectif était de contribuer à renforcer la confiance des investisseurs nationaux et étrangers dans le pays, ce qui avait un impact positif sur la création et le maintien de l’emploi, ainsi que sur la croissance économique. La délégation a déclaré que l’OMPI avait un rôle essentiel à jouer en ce qu’elle pouvait aider les membres à continuer de promouvoir durablement la reprise économique. À cet égard, la délégation se félicitait de la coopération de l’Organisation et du soutien qu’elle fournissait aux pays en développement en matière de renforcement des capacités et de promotion des avantages de la propriété intellectuelle, notamment en faveur des MPME, des femmes et des jeunes entrepreneurs. La délégation s’est dite consciente du rôle essentiel que l’Organisation jouait également au sein de différentes instances mondiales, contribuant à la recherche d’une solution rapide et efficace pour la production de vaccins et de fournitures médicales pour lutter contre le COVID‑19 et travaillant sans relâche avec d’autres organisations telles que l’OMS et l’OMC. Pour sa part, la délégation exhortait les membres à poursuivre les efforts et à soutenir les activités de l’Organisation dans tous les domaines, y compris en ce qui concerne l’établissement de normes. En outre, El Salvador s’engageait à continuer à contribuer activement aux travaux de l’OMPI afin d’obtenir des résultats concrets sur les différentes questions inscrites à l’ordre du jour de l’OMPI. Enfin, la délégation se réjouissait d’entamer un dialogue fructueux avec les membres dans les prochains jours afin d’assurer le succès de ces assemblées.
42. La délégation de l’Eswatini a souscrit à la déclaration prononcée au nom du groupe des pays africains. La délégation savait gré à l’OMPI de son appui technique constant, en particulier s’agissant de la révision du cadre national de réglementation de la propriété intellectuelle, laquelle était indispensable pour que la propriété intellectuelle contribue véritablement à favoriser l’innovation et la créativité. L’Eswatini avait affiné et renforcé sa politique de protection de la propriété intellectuelle et adopté des mesures relatives à l’exploitation et à la commercialisation des droits. À cet égard, la délégation accueillait avec une vive satisfaction l’élargissement du mandat du Secteur des écosystèmes de propriété intellectuelle et d’innovation. Cela encouragerait les PME swazies à utiliser le système de la propriété intellectuelle et à mettre à profit les avantages qu’il présentait sur le plan commercial. L’Eswatini travaillait à la mise en place d’institutions propres à permettre une administration efficace du droit d’auteur. L’assistance technique de l’OMPI dans le domaine de la formation lui avait par ailleurs permis de faire mieux connaître les effets et l’intérêt du droit d’auteur. L’OMPI l’avait en outre aidé à automatiser son système de propriété intellectuelle pour le rendre plus performant et remédier aux engorgements qui avaient eu tendance à desservir la créativité et l’innovation. L’Eswatini avait des projets ambitieux qui consistaient, avec l’aide de l’OMPI, à étudier les moyens de soutenir l’innovation et l’industrialisation grâce à la propriété intellectuelle.
43. La délégation de l’Éthiopie a souscrit à la déclaration faite au nom du groupe des pays africains et a souligné l’importance d’une distribution équitable des vaccins contre la COVID‑19. La délégation avait soutenu le renouvellement du mandat de l’IGC pour l’exercice biennal 2022‑2023. Les activités du comité devraient aboutir à l’adoption d’un instrument juridique international. La délégation a précisé que malgré les défis posés par la pandémie de COVID‑19, l’Éthiopie avait continué de mettre en œuvre des réformes administratives, économiques et institutionnelles dans divers domaines. Un programme de développement décennal avait été adopté, qui consistait notamment à appuyer les secteurs dans lesquels l’innovation et la technologie jouaient un rôle central. Ce programme visait à renforcer la croissance dans tous les secteurs et la propriété intellectuelle serait un aspect important de sa mise en œuvre. La délégation a ajouté que, en vue de renforcer le système de la propriété intellectuelle, la législation avait été modifiée et de nouvelles lois promulguées. Des efforts étaient déployés pour améliorer la qualité de service et renforcer le capital humain dans la propriété intellectuelle, afin de répondre aux besoins de développement. La délégation a fait observer que le vaste appui apporté par l’OMPI avait été crucial et qu’il était grandement apprécié. L’Éthiopie avait ratifié le Traité de Marrakech et s’efforçait d’intégrer ses dispositions dans le droit national. La ratification de la Convention de Paris et du Protocole de Madrid demeurait à l’étude.
44. La délégation de la Finlande a souscrit aux déclarations faites par la délégation du Royaume‑Uni au nom du groupe B et par la délégation la Slovénie au nom de l’Union européenne et de ses États membres. Elle a souligné que l’innovation était cruciale pour une croissance économique durable et s’est dite préoccupée par les défis de taille auxquels était confronté le système de la propriété intellectuelle dans le nouvel environnement numérique et l’économie fondée sur les données. À cet égard, elle a indiqué que l’OMPI pouvait et devait jouer un rôle de premier plan dans le dialogue sur l’IA et la propriété intellectuelle. La manifestation sur les technologies de pointe organisée par la Division de la propriété intellectuelle et des technologies de pointe en septembre 2021 avait été très appréciée et s’inscrivait dans le cadre de la stratégie nationale de la Finlande en matière d’IA, qui visait à créer les conditions nécessaires à la progression de la numérisation au profit des PME et des investissements numériques en particulier. La délégation a dit apprécier les efforts déployés par l’OMPI pour améliorer les services mondiaux de propriété intellectuelle dans le cadre du PCT et des systèmes de Madrid et de La Haye. Elle a dit estimer que le système de la propriété intellectuelle devrait être progressivement numérisé afin que les titulaires de droits et la société dans son ensemble continuent de bénéficier du bon fonctionnement de ce système. La numérisation du système de la propriété intellectuelle était également au cœur de la mise en place d’une nouvelle stratégie nationale en matière de droits de propriété intellectuelle en Finlande. Entre autres initiatives, le pays était en train de créer une infrastructure numérique du droit d’auteur, dont la première étape consistait à aider les parties prenantes à mieux comprendre les avantages que présentaient le recensement des actifs de propriété intellectuelle et des titulaires de droits, ainsi que les normes d’interopérabilité pour les échanges de données dans l’environnement numérique. La délégation a fait observer que la Finlande prenait des mesures pour attirer davantage l’attention sur les droits des peuples autochtones. Par exemple, pendant sa présidence du Conseil nordique des ministres, elle avait souligné la nécessité d’un échange de vues sur les droits du peuple same, en vue de protéger ses connaissances traditionnelles et ses expressions culturelles traditionnelles. Une conférence sur la protection des savoirs traditionnels nordiques autochtones et de la propriété intellectuelle devait être organisée en coopération avec le Parlement same en novembre 2021. La délégation de la Finlande a dit attendre avec impatience de participer à un atelier pratique de l’OMPI destiné aux pays nordiques en 2022.
45. La délégation de la France a remercié le Directeur général, le Secrétariat et l’ensemble du personnel de l’OMPI pour leur engagement sans faille et leur investissement pendant la pandémie. Sur cette question, la délégation saluait la relance de la coopération tripartite avec l’OMS et l’OMC. Elle espérait que les ateliers de travail allaient se poursuivre afin d’atteindre des résultats tangibles en matière de transfert de technologie en faveur des pays en développement. Il était capital que, dans l’ensemble du monde, on puisse produire et administrer les vaccins et traitements au plus près des malades. La délégation a rappelé que le Directeur général avait inscrit son mandat sous le signe d’une propriété intellectuelle placée au service de l’innovation et de la créativité et l’a assuré que la France lui apporterait son plein soutien dans cette voie. Avec un message particulier selon lequel la réussite de cette ambition reposait sur une relation efficace et équilibrée entre les quatre unions qui constituent l’architecture fondamentale du système. Chacune contribuait à sa façon et dans son domaine à ce que soit reconnu et protégé le travail des investisseurs et des créateurs sans lequel le progrès culturel, scientifique et technologique serait ralenti. Spécialisées, elles devaient être considérées comme complémentaires et solidaires. La délégation a insisté sur le fait que la propriété intellectuelle reposait sur une diversité d’outils, tels que brevets, marques, dessins et modèles, droit d’auteur et indications géographiques. La France était profondément attachée à chacun d’eux, comme en témoignait son adhésion récente à l’Acte de Genève sur les indications géographiques. Consommateurs et producteurs étaient gagnants : pour les uns il s’agissait d’avoir la garantie de consommer des produits de qualité, pour les autres celle d’acquérir une protection de leurs produits. Cela contribuait à accroître la notoriété des territoires et participait à la croissance économique. Dans le même esprit, la France se félicitait de la perspective d’une reprise des discussions sur le traité sur la protection des organismes de radiodiffusion. À l’heure des réseaux sociaux et de l’Internet, il était plus que temps d’avancer pour protéger écrivains, artistes et créateurs. Pour conclure, la délégation a réaffirmé la conviction profonde de la France selon laquelle le régime de protection de la propriété intellectuelle n’était le monopole de personne; il était et devait continuer à être conçu comme un outil au service du développement de tous les pays, quel qu’en soit le niveau de développement, dans un esprit de progrès universel et partagé.
46. La délégation du Gabon a déclaré que la situation sanitaire inédite était autant un défi pour les systèmes de santé et les économies nationales qu’une opportunité unique de questionner le système multilatéral et, finalement, de corriger les erreurs qui avaient pu induire des inégalités à plusieurs niveaux et à contre‑courant des objectifs adoptés par les États en 2015 et reflétés dans les ODD à l’horizon 2030, qui visent à ne laisser personne derrière. Le Gabon estimait que la sortie de la crise appelait toujours plus de solidarité et de coopération. À cet égard, la délégation s’est réjouie des discussions ayant abouti à l’adoption des initiatives prévues dans le programme de travail et budget pour 2022‑2023 au titre de la réponse de l’OMPI à la pandémie de COVID‑19. La collaboration entre l’OMPI, l’OMS et l’OMC et la mise en place d’une plateforme commune d’assistance technique apportaient de ce point de vue une lueur d’espoir en ce qu’elles constituaient une opportunité pour mettre à la disposition des États membres les technologies médicales nécessaires à la réponse contre la COVID‑19. Au‑delà de cet objectif spécifique, la délégation a rappelé que les discussions menées au sein de l’Organisation avaient un lien direct avec l’amélioration des conditions de vie dans les pays et, partant, avec la réalisation des ODD. C’est pourquoi il était primordial que ces discussions soient élargies, par exemple dans le cadre d’une conférence sur la propriété intellectuelle et la lutte contre la COVID‑19. En effet, les discussions sur les brevets et la santé trouvaient ici tout leur sens ainsi que la justification de moratoires relatifs à l’Accord sur les ADPIC dans une perspective de transfert de technologie et d’assistance technique. À ce prix seulement il serait possible d’accroître la résilience des États face à ce type de menaces. La délégation a par ailleurs exprimé sa satisfaction concernant la tenue de la quarante et unième session de l’IGC et la recommandation faite à l’assemblée de renouveler le mandat du comité. Concernant le programme d’établissement de normes, elle a formé le vœu que les questions en suspens puissent être résolues en vue de la convocation d’une conférence diplomatique pour l’adoption du DLT. Au plan national, la délégation a mentionné l’inauguration du nouveau siège de l’Office gabonais de la propriété industrielle, édifié avec le concours de l’OAPI, et la poursuite de sa collaboration avec cette organisation régionale. À cet égard, elle a évoqué l’organisation prochaine d’un Séminaire régional à Libreville dans le cadre de l’opérationnalisation de la Zone de libre‑échange continentale africaine.
47. La délégation de la Gambie a déclaré que, malgré les défis posés par la pandémie de COVID‑19, l’OMPI avait continué de fournir un soutien et une assistance inestimables, en particulier pour la révision de la loi de 2021 sur la propriété intellectuelle de la Gambie. L’investissement dans les TIC était fondamental pour l’administration des droits de propriété intellectuelle. Le système d’automatisation de la propriété industrielle était en cours de mise à niveau vers la version 4.0, qui serait achevée au début de 2022. La mise en œuvre de la politique et de la stratégie de la Gambie en matière de propriété intellectuelle pour 2018‑2021 était en bonne voie, notamment grâce aux efforts concertés des anciens étudiants en maîtrise de propriété intellectuelle, qui avaient été parrainés par l’OMPI et l’ARIPO. La Gambie avait bénéficié de nombreux webinaires organisés par l’Académie de l’OMPI, la Division de Madrid et la Division de La Haye, et attendait avec intérêt de nouvelles possibilités de formation virtuelle et en personne. Les conseils et le soutien de la Division de l’OMPI pour l’Afrique étaient particulièrement appréciés.
48. La délégation de la Géorgie, s’associant à la déclaration faite au nom du groupe des pays d’Europe centrale et des États baltes, s’est félicitée des efforts déployés par l’OMPI pour assurer la stabilité de l’Organisation et de ses activités pendant la pandémie de COVID‑19. Elle a remercié le Département des pays en transition et des pays développés pour sa coopération et l’Académie de l’OMPI pour ses activités de formation et de renforcement des capacités. La délégation a salué les initiatives visant à soutenir les PME en matière de commercialisation et de gestion de la propriété intellectuelle, dans le but d’encourager la croissance et le développement économiques nationaux. Elle a exprimé l’espoir que l’OMPI continuerait à répondre efficacement aux besoins des États membres et à leur fournir les services et les ressources dont ils avaient besoin.
49. La délégation de l’Allemagne a déclaré qu’elle souscrivait pleinement aux déclarations faites par la délégation du Royaume‑Uni au nom du groupe B et par la délégation de la Slovénie au nom de l’Union européenne et de ses États membres. Elle partageait la vision du Directeur général, exposée récemment dans le PSMT pour 2022‑2026, selon laquelle la propriété intellectuelle doit stimuler l’innovation et la créativité, d’où qu’elles viennent, dans l’intérêt général. L’Allemagne restait déterminée à aider l’OMPI à mettre en place un écosystème mondial de la propriété intellectuelle équilibré et efficace, afin de faire progresser l’innovation et la créativité au service d’un avenir meilleur et plus durable. Un écosystème de propriété intellectuelle solide était d’autant plus important que la pandémie de COVID‑19 continuait d’avoir des répercussions importantes sur la santé et l’économie mondiale. Les systèmes de propriété intellectuelle ne pouvaient stimuler l’innovation, la compétitivité et le développement économique que s’ils faisaient l’objet d’un suivi permanent et, le cas échéant, d’adaptations pour relever de nouveaux défis. Ayant précédemment encouragé l’OMPI à s’engager plus étroitement avec l’OMS et l’OMC pour veiller à ce que les questions de propriété intellectuelle soient prises en compte dans les discussions sur les moyens de surmonter la pandémie, la délégation se félicitait du renforcement officiel de la coopération trilatérale entre ces organisations sur les questions de santé publique, de propriété intellectuelle et de commerce. Elle considérait l’atelier conjoint sur le transfert de technologie et la concession de licences, tenu en septembre 2021, comme un premier pas positif vers la poursuite de cette coopération. Elle a également salué le déploiement d’un ensemble de services et de mesures de l’OMPI visant à aider les États membres à faire face à la pandémie et à jeter les bases de la reprise économique post‑pandémie. L’Allemagne estimait toutefois que l’OMPI pourrait jouer un rôle plus actif dans l’élaboration de solutions fondées sur la propriété intellectuelle, telles que les communautés de brevets, les engagements et les structures de concession de licences, afin de contribuer à garantir un accès mondial équitable aux vaccins et aux médicaments. Par exemple, l’Organisation pourrait étendre l’utilisation de ses plateformes de collaboration multipartites pour aider à nouer des partenariats constructifs en vue de répondre aux besoins internationaux urgents sur la base du système de propriété intellectuelle. Elle pourrait également apporter ses connaissances et son expertise pour aider à développer les plateformes de concession de licences existantes. Dans le domaine de l’IA, l’OMPI devrait continuer à agir à la fois en tant qu’observatoire international, en recensant les tendances et en suivant leur évolution, et en tant que forum mondial pour l’échange d’idées et la coordination des efforts. La délégation partageait l’avis selon lequel l’IA n’était qu’une technologie de pointe parmi tant d’autres et se réjouissait à l’idée de débattre de sujets tels que les mégadonnées, la chaîne de bloc et le génie génétique dans le cadre du nouvellement nommé Dialogue de l’OMPI sur la propriété intellectuelle et les technologies de pointe, en vue d’exploiter pleinement le potentiel économique de la quatrième révolution industrielle. L’Allemagne considérait que les droits de propriété intellectuelle faisaient partie intégrante du cadre juridique, économique et culturel sur lequel reposaient le secteur privé et la société en général. L’OMPI, en tant qu’instance centrale chargée d’élaborer la politique mondiale en matière de propriété intellectuelle et de gérer l’infrastructure mondiale de la propriété intellectuelle, devrait mettre en évidence le rôle de la propriété intellectuelle dans la résolution des défis mondiaux actuels, notamment les crises sanitaires, la reprise économique, le changement climatique et le développement durable. La délégation a encouragé l’OMPI à contribuer activement, dans le cadre de son mandat, à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l’horizon 2030, en étroite coopération avec d’autres institutions basées à Genève. Dans ce contexte, l’adhésion au Groupe des Nations Unies pour le développement durable permettrait à l’OMPI d’améliorer sa coopération multilatérale avec d’autres organismes et partenaires des Nations Unies et de déterminer la meilleure façon d’inclure la propriété intellectuelle dans la mise en œuvre des ODD. L’Allemagne était favorable à la poursuite de l’élaboration de normes internationales visant à simplifier et à harmoniser le cadre international existant en matière de propriété intellectuelle dans l’intérêt des parties prenantes, y compris les offices de propriété intellectuelle. La délégation a déploré qu’aucun progrès n’ait été réalisé concernant le programme d’établissement de normes lors des réunions des assemblées de 2020 et s’est déclarée prête à participer de manière constructive aux discussions sur les questions normatives. Elle attendait avec impatience la reprise des débats de fond au sein du SCCR, dans un cadre approprié et une fois les conditions réunies, compte tenu du caractère sensible de ces débats. Le consensus traditionnel concernant la répartition du temps au sein du SCCR pour les différents points de l’ordre du jour devrait être respecté. Si les États membres œuvraient ensemble dans l’intention de trouver un juste équilibre entre les intérêts de toutes les parties prenantes, il serait possible d’obtenir de bons résultats. L’Allemagne restait déterminée à améliorer la protection des organismes de radiodiffusion en recherchant un consensus autour d’un traité international. Le succès à long terme de ce traité exigeait que son champ d’application reflète les avancées techniques qui avaient été réalisées. La délégation se félicitait par conséquent du débat sur les nouvelles technologies, en particulier sur les retransmissions différées. Dès que ces discussions pourraient reprendre, l’Allemagne continuerait à soutenir activement les efforts du SCCR pour faire progresser les travaux sur un projet de traité international pour la protection des organismes de radiodiffusion. L’Allemagne souhaitait partager des données d’expérience nationales concernant les exceptions et les limitations au droit d’auteur pour certaines organisations et finalités, ainsi que pour les personnes ayant des handicaps autres que des difficultés de lecture des textes imprimés. Bien qu’elle ne voie pas la nécessité d’un instrument international juridiquement contraignant dans ce domaine, elle souhaitait en savoir plus sur les concepts juridiques pertinents des autres États membres. Elle souhaitait également échanger sur d’autres questions telles que le droit de suite et les enjeux du droit d’auteur dans l’environnement numérique. Concernant le droit des brevets, l’OMPI et, en particulier, le SCP, devaient tenir compte des appels lancés par les utilisateurs du monde entier en faveur de la poursuite du développement, de l’harmonisation et de l’amélioration du système des brevets. L’Allemagne a pris note des travaux actuellement menés par le SCP dans ce domaine et s’est félicitée de la tenue de séances d’échange d’informations à la trente‑deuxième session, notamment sur les questions de brevetabilité liées à l’IA. Elle attendait avec intérêt la tenue d’une autre séance de ce type à la trente‑troisième session sur l’utilisation de l’IA dans les procédures d’examen. Étant donné que la technologie de l’IA présentait un certain nombre de possibilités et de difficultés pour l’administration du système des brevets, l’échange de données d’expérience et d’informations sur ces sujets au sein du SCP était très bénéfique pour tous les États membres. L’Allemagne était particulièrement désireuse de poursuivre les travaux sur la qualité des brevets, y compris les systèmes d’opposition, et la confidentialité des communications entre les conseillers en brevets et leurs clients. La poursuite des travaux dans ce domaine était avantageuse pour tous les pays, quel que soit leur niveau de développement, car elle renforcerait la crédibilité, la fiabilité et la stabilité du système international de la propriété intellectuelle. La délégation continuerait de contribuer activement aux travaux sur les brevets et la santé et reconnaissait les efforts déployés et les activités menées par les comités de l’OMPI et les autres organisations internationales à cet égard. L’OMPI étant l’instance appropriée pour traiter des questions relatives au droit des brevets, l’Allemagne se félicitait de voir les brevets et la santé à l’ordre du jour du SCP. Les dernières tendances concernant le nombre de demandes déposées en vertu du PCT témoignaient de l’importance du système du PCT pour les utilisateurs du monde entier. L’Allemagne était ravie de constater que le nombre de demandes PCT déposées dans le monde en 2020 avait augmenté de 4% pour atteindre 275 882, malgré l’impact mondial de la pandémie, et de 67% entre 2010 et 2020. Pays fortement axé sur les brevets, tant au niveau national qu’international, l’Allemagne se réjouissait du bon fonctionnement du système du PCT. En 2020, l’Office allemand des brevets et des marques (DPMA) avait traité 7525 demandes internationales en phase nationale, dont environ 85% émanaient de déposants étrangers. La délégation se félicitait des nombreuses améliorations apportées au système du PCT ces dernières années, notamment à son cadre technique et juridique, et espérait que les délibérations du Groupe de travail du PCT se poursuivraient dans un esprit constructif lors des prochaines sessions. Elle encourageait tous les États membres de l’OMPI à utiliser ce système. Le DLT était une question en suspens. La délégation a déploré que, lors des assemblées de 2019, la résolution proposée par le rapporteur au problème de l’exigence de divulgation ait été rejetée et qu’une fois de plus, les États membres ne soient pas parvenus à un consensus sur la tenue d’une conférence diplomatique. Même si l’Allemagne, comme d’autres États membres de l’Union européenne, demeurait convaincue qu’une telle exigence n’était pas pertinente pour les dessins et modèles industriels et que son inclusion dans le traité serait contraire à l’objectif de simplification et d’harmonisation des procédures d’enregistrement des dessins et modèles, elle était prête à examiner toute proposition raisonnable et constructive qui pourrait être formulée aux réunions de l’Assemblée de 2021 ou ultérieurement. En ce qui concernait l’Acte de Genève, l’adhésion de l’Union européenne en 2019 marquait l’entrée en vigueur de l’Acte pour toutes les parties contractantes du système de Lisbonne. Les indications géographiques constituaient un instrument important pour la protection des savoirs traditionnels régionaux relatifs aux produits agricoles et non agricoles. L’Allemagne a noté le large consensus auquel étaient parvenus les États membres en faveur de la poursuite des travaux au sein de l’IGC et a reconnu l’importance de ces travaux. Étant donné l’absence de progrès pendant l’exercice biennal en cours en raison de la pandémie de COVID‑19, l’Allemagne a soutenu la proposition visant à transférer le mandat de 2019 à l’exercice biennal 2022‑2023. Il restait encore beaucoup de travail à faire avant de parvenir à un consensus sur un instrument *sui generis* qui tienne compte des intérêts des détenteurs de savoirs traditionnels, de ressources génétiques et de folklore, sans toutefois nuire au fonctionnement du système international de la propriété intellectuelle. L’Allemagne souhaitait continuer à participer de manière constructive à ce processus et restait totalement déterminée à appuyer tout progrès futur dans le domaine du développement, en particulier dans le cadre du Programme de développement durable à l’horizon 2030. Elle était également favorable à la mise en œuvre continue des 45 recommandations du Plan d’action pour le développement de manière équilibrée et consensuelle. La délégation constatait avec satisfaction que le CDIP avait pu reprendre ses travaux en 2020, bien qu’avec un ordre du jour tronqué. Malgré les conditions difficiles, des progrès importants avaient été réalisés au cours des deux dernières sessions du comité (vingt‑cinquième et vingt‑sixième) sur des questions essentielles telles que l’assistance technique et l’avancement des projets du Plan d’action pour le développement. L’Allemagne était convaincue que l’approche constructive et tournée vers l’avenir du CDIP lui permettrait de surmonter tous les défis qui l’attendaient. Le DPMA avait poursuivi sa coopération fructueuse avec l’OMPI et d’autres organisations de propriété intellectuelle et offices nationaux de propriété intellectuelle. En février 2021, le DPMA et l’OMPI avaient organisé avec succès de nouveaux séminaires itinérants visant à informer le public sur les services de l’OMPI, en mettant l’accent sur la procédure selon le PCT. Pour la première fois, des collègues des offices de propriété intellectuelle de l’Autriche et de la Suisse avaient apporté leur concours à ces séminaires. Fin 2021, le DPMA devait aider l’OMPI à former des examinateurs de l’office albanais.
50. La délégation du Ghana a souscrit à la déclaration faite par la délégation de l’Afrique du Sud au nom du groupe des pays africains et a déclaré que des progrès notables avaient été accomplis concernant la mise au point, la production et le lancement des vaccins contre la COVID‑19, avec plus de 6,3 milliards de doses administrées dans 184 pays. Des disparités dans l’accès au vaccin subsistaient néanmoins, soulevant des questions quant à la détermination de certains pays à n’oublier personne. La délégation du Ghana a salué le discours de l’Organisation en faveur de l’équité dans ce domaine, et s’est félicitée de la coopération tripartite avec l’OMS et l’OMC, afin de mettre en place de nouvelles stratégies de production et de distribution des vaccins. Malgré les défis posés par la pandémie, l’Office ghanéen de la propriété industrielle, qui relève de la Direction générale de l’enregistrement du Ministère de la justice, traite les demandes d’enregistrement de marques selon le système de Madrid et les demandes d’enregistrement de dessins ou modèles industriels selon le système de La Haye conformément à ses obligations au titre des traités. La délégation a ajouté que l’office avait également recensé un certain nombre d’institutions et qu’il s’était dit prêt à accueillir le programme relatif aux CATI et à signer l’accord de niveau de service correspondant avec l’OMPI. Le soutien apporté par l’Organisation avait été précieux pour renforcer la capacité des universités et des instituts de recherche de mettre en œuvre des politiques institutionnelles de propriété intellectuelle conformes à la stratégie nationale dans ce domaine, afin de promouvoir les activités innovantes, et les efforts déployés pour s’engager auprès des jeunes, des femmes et d’autres parties prenantes sous‑représentées ont été salués. La délégation du Ghana a remercié les États membres ayant prolongé les activités de coopération technique en matière de propriété intellectuelle, en particulier celles menées par le Gouvernement suisse dans le cadre du projet de propriété intellectuelle Suisse‑Ghana, qui devait se terminer à la fin de 2021.
51. La délégation de la Grèce, tout en souscrivant aux déclarations faites par la délégation du Royaume‑Uni au nom du groupe B ainsi que par la délégation de la Slovénie au nom de l’Union européenne et de ses États membres, a déclaré que les ressources de l’OMPI avaient été gérées avec prudence et que l’actif net avait augmenté. Faciliter l’accès au système de la propriété intellectuelle et répondre aux besoins des utilisateurs devait rester une priorité. La fourniture de services de haute qualité et la transformation numérique renforceraient la confiance dans l’écosystème de la propriété intellectuelle. Œuvrer en faveur d’un système équilibré contribuerait à la croissance socioéconomique. Le système national de la propriété intellectuelle continuait de soutenir l’innovation et la créativité, ce qui contribuait au développement et à la croissance. Les dépôts de demandes d’enregistrement de marques auprès de l’Office grec des marques continuaient d’augmenter. Les dépôts électroniques avaient augmenté de 40% en deux ans et demi et, en septembre 2021, 5276 demandes nationales et 767 demandes internationales avaient été déposées. Le service d’enregistrement des marques était devenu une base de données électronique. Les enregistrements de marques avaient été transférés à l’Organisation de propriété industrielle hellénique (OBI), qui gérerait les titres de propriété industrielle, et un décret ministériel préciserait la date de démarrage du nouveau système. Malgré la pandémie, les dépôts de brevets auprès de l’OBI avaient augmenté de 30% à la suite d’une réduction de 33% de la taxe de recherche. Les dépôts électroniques et les améliorations informatiques avaient facilité l’accès au système de propriété intellectuelle et amélioré la gestion des titres de propriété intellectuelle. Une série d’activités avait été organisée pour sensibiliser le public à la nécessité d’acheter des produits authentiques. Mykonos était devenue la deuxième ville à rejoindre le “Réseau européen des authenticités” lancé par l’Office de l’Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO). Lors de la quatrième cérémonie de remise des prix, deux universités grecques, deux PME et deux inventeurs ont été récompensés. L’organisme de régulation du marché (DIMEA) avait collaboré avec les autorités grecques chargées de l’application des droits de propriété intellectuelle dans le cadre de 23 952 contrôles d’août 2020 à août 2021, qui avaient abouti à la saisie de 82 835 articles contrefaisants et à des amendes pour une valeur de 1 537 200 euros. Une modification législative datant de juillet 2021 avait donné au Comité pour la notification des atteintes portées au droit d’auteur et aux droits connexes sur l’Internet le pouvoir de bloquer l’accès au matériel portant atteinte au droit d’auteur en cas d’atteintes à grande échelle, ce qui était particulièrement important pour les programmes de télévision diffusés en direct. Les directives européennes 2019/790 et 2019/789 devaient entrer en vigueur. L’Organisation du droit d’auteur hellénique fournissait un accès légal à la musique, aux films, aux séries télévisées, aux jeux vidéo, aux images et aux livres par l’intermédiaire de l’Agorateka.
52. La délégation du Guatemala a souscrit à la déclaration faite par la délégation du Paraguay au nom du GRULAC. Elle s’est félicitée du rapport présenté par le Directeur général, dont elle retenait les différentes initiatives destinées à soutenir la propriété intellectuelle en tant qu’élément du développement économique, culturel et humain, en particulier les axes de travail qui concernaient les jeunes et les enfants, objet central du programme de travail du Gouvernement guatémaltèque. Elle accordait une grande importance à l’action normative de l’OMPI qui visait, avec la création d’enceintes de négociation multilatérale, à élaborer et mettre en œuvre des instruments juridiques propres à répondre aux besoins des pays. À cet égard, elle a engagé les États membres à continuer à travailler activement dans les différents cadres de négociation. La délégation tenait à remercier l’OMPI, en la personne de son Directeur général de l’appui qu’elle avait fourni à son pays pour mettre au point des formations techniques, élaborer des projets et assurer une formation continue à l’office national de propriété intellectuelle, ainsi que les secteurs qui travaillaient sur les différentes questions de propriété intellectuelle. Elle remerciait tout particulièrement l’équipe de la Division pour l’Amérique latine et les Caraïbes, notamment sa directrice Mme Beatriz Amorin et Mme Lorena Bolaños, responsable principale des programmes du Secteur du droit d’auteur et des industries de la création au sein de la Division du développement en matière de droit d’auteur. Enfin, la délégation a réaffirmé sa volonté de continuer à œuvrer à la réalisation des objectifs de l’Organisation.
53. La délégation de la Hongrie a déclaré qu’elle partageait la vision du Directeur général selon laquelle l’OMPI appuyait l’innovation et la créativité par l’intermédiaire de la propriété intellectuelle. La délégation félicitait le milieu de la recherche mondiale et la communauté médicale pour avoir produit un vaccin en 12 mois environ. Les vaccins constituaient la seule solution à la pandémie et il était vital de veiller à ce qu’il y en ait suffisamment. La Hongrie était en train de construire son propre centre de production de vaccins et elle espérait que d’autres pays auraient l’occasion de faire de même. Les questions idéologiques et politiques ne devaient pas influencer les procédures d’autorisation des vaccins. La délégation estimait que les brevets sur les vaccins devaient être respectés afin d’encourager les chercheurs à poursuivre leurs travaux. Au cours de l’année précédente, l’économie mondiale avait souffert, 114 millions de personnes ayant perdu leur emploi. Il était donc temps d’encourager les investissements pour sauver et créer des emplois. La délégation était favorable à l’idée d’aider les PME à entrer sur les marchés étrangers et à prendre en considération les questions de propriété intellectuelle. La délégation avait la douzième économie la plus ouverte au monde et les entreprises hongroises pourraient bénéficier d’une couverture géographique plus large des services mondiaux de protection de la propriété intellectuelle. La Hongrie espérait que sa ratification de l’Acte de Genève de l’Arrangement de Lisbonne encouragerait davantage de pays à faire des affaires avec elle et que les indications géographiques bénéficieraient d’une protection à l’étranger. La Hongrie était heureuse de constater qu’elle avait amélioré son rang dans l’Indice mondial de l’innovation 2021 et espérait continuer à améliorer son classement, ce qui permettrait d’améliorer la R‑D et l’innovation. Le Gouvernement hongrois avait commencé à renforcer la coopération horizontale au sein de l’écosystème de l’innovation, à augmenter les capacités institutionnelles de R‑D, à aider les PME à améliorer leurs résultats en matière d’innovation, à accroître le soutien financier au secteur, à soutenir les jeunes scientifiques et à créer un meilleur réseau pour les chercheurs et les scientifiques. Outre la réalisation des objectifs climatiques, la Hongrie entendait augmenter ses dépenses dans le domaine de la R‑D en les faisant passer de 2 à 3% du PIB d’ici 2030.
54. La délégation de l’Islande a déclaré qu’elle se félicitait du maintien des services de l’OMPI malgré les circonstances difficiles ayant marqué l’année écoulée. L’Office islandais de la propriété intellectuelle (ISIPO) avait participé activement aux événements organisés par l’OMPI, notamment aux réunions des groupes de travail et aux séminaires relatifs aux systèmes de Madrid et de La Haye et au PCT. Il avait également suivi les séances de partage d’information sur les femmes et la propriété intellectuelle. En 2020, les demandes nationales d’enregistrement de marques et de brevet avaient légèrement augmenté, alors que les demandes internationales étaient restées relativement stables en ce qui concerne les marques et qu’elles avaient enregistré une augmentation de 33% par rapport à l’année précédente en ce qui concerne le PCT. La situation était moins positive pour les demandes d’enregistrement de dessins et modèles et la délégation espérait voir progresser les discussions sur un futur DLT. En octobre 2020, l’Islande était devenue le premier pays nordique à introduire le [système de dépôt électronique de Madrid](https://www.wipo.int/madrid/fr/contracting_parties/efiling_info.html), ce qui avait permis de réduire les délais de traitement des demandes et les irrégularités. L’ISIPO cherchait constamment à mettre en place des solutions et des services numériques plus conviviaux. C’est pourquoi il avait mis à jour sa politique stratégique en mai 2021, en mettant l’accent sur la transformation numérique dans l’intérêt des utilisateurs et des examinateurs de l’ISIPO. Les récentes initiatives de l’OMPI en matière de services numériques, telles que l’outil de diagnostic de la propriété intellectuelle de l’OMPI, permettaient de créer des plateformes de services en ligne complètes pour les petites entreprises qui cherchaient à recenser et protéger leurs actifs de propriété intellectuelle. En outre, l’année écoulée avait vu l’entrée en vigueur de modifications substantielles de la loi islandaise sur les marques, permettant aux utilisateurs de demander l’enregistrement de tous types de marques, et de la loi sur les brevets, prévoyant l’exemption des certificats complémentaires de protection conformément à la législation de l’Union européenne. La loi sur les secrets commerciaux et la loi sur le nom de domaine .is étaient également entrées en vigueur récemment. Les derniers développements écologiques et le dernier rapport d’évaluation du Groupe d’experts intergouvernemental sur l’évolution du climat avaient souligné que l’innovation et les solutions durables étaient plus importantes que jamais. Les droits de propriété intellectuelle étaient essentiels pour stimuler les innovations nécessaires afin de relever les grands défis de l’époque. Dans ce contexte, le thème choisi par l’OMPI pour la Journée mondiale de la propriété intellectuelle 2022, à savoir La propriété intellectuelle et les jeunes – innover pour un avenir meilleur, était particulièrement approprié. L’Islande était convaincue que l’accent mis sur la propriété intellectuelle et les jeunes contribuerait à sensibiliser le public aux liens entre innovation, propriété intellectuelle et durabilité. L’ISIPO était prêt à coopérer à cet égard et avait organisé une conférence hybride sur la propriété intellectuelle et la durabilité, prévue pour le 4 novembre 2021.
55. La délégation de l’Inde a déclaré que l’OMPI, en tant que principal organe normatif mondial dans le domaine de la propriété intellectuelle, avait un rôle essentiel à jouer pour assurer la mise en œuvre efficace, équilibrée et axée sur le développement du système mondial de la propriété intellectuelle. La pandémie de COVID‑19 avait mis en évidence l’importance du rôle joué par les institutions internationales pour aider les États membres à relever les défis mondiaux. La délégation de l’Inde a donc salué les efforts déployés par l’OMPI pour trouver un équilibre entre droits de propriété intellectuelle et développement. Elle a estimé que le système mondial de la propriété intellectuelle devait favoriser, et non entraver, les efforts déployés pour répondre aux urgences sanitaires. À cet égard, elle s’est dite favorable à la prise d’une décision rapide concernant la proposition commune qu’elle avait présentée à l’OMC en vue de la levée des obligations des États membres au titre de l’Accord sur les ADPIC dans le cadre de la prévention, du contrôle ou du traitement de la COVID‑19. Le cadre législatif, administratif et judiciaire de protection des droits de propriété intellectuelle était bien établi en Inde et permettait au pays de respecter ses obligations internationales tout en répondant à ses priorités de développement. Les mesures prises par l’Inde pour promouvoir l’innovation et l’esprit d’entreprise, y compris la modification de son système de la propriété intellectuelle, lui avaient permis de gagner 35 places au classement de l’Indice mondial de l’innovation au cours des six dernières années. Le pays abritait désormais 66 start‑up privées évaluées à plus d’un milliard de dollars américains, dont trois étaient évaluées à plus de 10 milliards de dollars É.‑U. Grâce à des programmes phares tels que Make in India et Startup India, le pays était en passe de devenir un centre mondial florissant pour la fabrication et l’innovation. La délégation a dit déplorer que les progrès sur les questions relatives à l’établissement de normes aient été limités en raison des défis posés par la pandémie de COVID‑19. Elle a dit espérer que de nouveaux progrès seraient réalisés sur les questions de fond, notamment au sein de l’IGC et du SCCR. En outre, elle a exhorté les États membres à œuvrer de manière constructive et créative pour sortir de l’impasse concernant l’ouverture des bureaux extérieurs de l’OMPI, qui contribuaient à renforcer l’écosystème mondial de la propriété intellectuelle. Si l’évaluation du fonctionnement des bureaux extérieurs était utile, elle ne devait pas servir de prétexte pour empêcher ou retarder l’ouverture de nouveaux bureaux.
56. La délégation de l’Indonésie a souscrit à la déclaration faite par la délégation du Bangladesh au nom du groupe des pays d’Asie et du Pacifique. Le PSMT pour 2022‑2026 et le programme de travail et budget pour le prochain exercice biennal étaient axés sur les retombées concrètes de la propriété intellectuelle sur le terrain et mettaient en évidence ses avantages pour tous, dans le monde entier. La délégation appuyait l’engagement de l’Organisation, comme indiqué dans le programme de travail et budget pour 2022‑2023, à apporter une réponse mondiale efficace à la pandémie de COVID‑19. Elle se réjouissait de poursuivre sa collaboration avec l’OMPI et les États membres dans le cadre de divers projets en Indonésie, notamment le plan national de coopération technique entre l’OMPI et l’Indonésie et d’autres initiatives liées à l’économie de la création, aux marques et aux dessins et modèles, aux PME et aux jeunes entreprises. Elle se réjouissait également de coopérer avec l’ARIPO dans le cadre du programme WIPO Match. Consciente des défis posés par la pandémie de COVID‑19, la délégation réaffirmait sa volonté de participer de manière constructive à tous les comités et activités normatives de l’OMPI. Elle continuait à soutenir tous les travaux normatifs, en particulier ceux de l’IGC, et se félicitait de la prolongation du mandat de cet organe. La délégation espérait qu’un consensus pourrait être atteint prochainement sur la convocation d’une conférence diplomatique pour le DLT et se tenait prête à accueillir une telle conférence.
57. La délégation de l’Iran (République islamique d’) a déclaré qu’un système de propriété intellectuelle juste, équilibré et efficace était essentiel pour faire face à la pandémie de COVID‑19, en particulier pour garantir un accès équitable et abordable au vaccin contre la COVID‑19, notamment grâce à la coopération avec l’OMPI et à la coordination avec d’autres organisations internationales. Il était essentiel de veiller à ce que la question du développement fasse partie intégrante des travaux de l’OMPI, notamment par la fourniture d’une assistance technique aux pays en développement, afin d’accélérer le développement économique, social et culturel de ces pays. Malgré les sanctions économiques et financières imposées au pays, celui‑ci avait amélioré son classement dans l’Indice mondial de l’innovation 2021 et ses performances dans les statistiques de l’OMPI, résultat qui témoignait de sa détermination à surmonter les restrictions en diversifiant son économie et en développant l’économie fondée sur l’innovation et le savoir. La délégation a salué la recommandation faite tendant à renouveler le mandat de l’IGC et à finaliser un accord sur un instrument juridique international permettant de tester efficacement les ressources génétiques, les savoirs traditionnels et le folklore. En ce qui concerne l’évaluation 2021 des bureaux extérieurs de l’OMPI, la délégation a salué le travail du PBC sur l’avant‑projet de mandat, qui devrait être élaboré dans le cadre d’un processus dirigé par les États membres, en pleine conformité avec les principes directeurs pertinents.
58. La délégation de l’Iraq a souscrit aux déclarations faites par la délégation du Bangladesh au nom du groupe des pays d’Asie et du Pacifique et par la délégation du Qatar au nom du groupe des pays arabes. Elle a félicité le Directeur général pour les initiatives positives décrites dans son rapport et les comités permanents pour les progrès accomplis dans le cadre de leurs travaux et s’est dite convaincue que tous les comités obtiendraient des résultats positifs et équilibrés dans leurs domaines respectifs. L’augmentation du nombre de membres de certains groupes régionaux de l’Organisation a nécessité une répartition proportionnelle et géographiquement équitable des sièges au sein du Comité de coordination de l’OMPI pour chaque groupe. La délégation a donc appuyé la proposition faite par le groupe des pays d’Asie et du Pacifique et le groupe des pays africains sur la composition du Comité de coordination de l’OMPI et du PBC, dont l’objectif était de remédier au déséquilibre actuel en la matière. La délégation attendait avec intérêt de collaborer avec l’OMPI pour renforcer le cadre juridique de la propriété intellectuelle. Le Secrétariat avait fourni à l’Iraq des conseils juridiques bienvenus sur la mise en conformité de ses lois et procédures avec les normes nationales pertinentes afin de stimuler l’industrie, les sciences, la littérature et les arts.
59. La délégation d’Israël a souscrit à la déclaration faite par la délégation du Royaume‑Uni au nom du groupe B. Compte tenu du rôle essentiel joué par la propriété intellectuelle dans la lutte contre la COVID‑19 et dans la reprise post‑pandémie, la délégation s’est félicitée de la coopération trilatérale entre l’OMPI, l’OMC et l’OMS, ainsi que de la série de services et de mesures d’assistance proposés dans ce domaine. Elle a également dit appuyer les nouvelles initiatives visant à mettre au point une assistance sur mesure pour les États membres ainsi qu’à aider les offices de propriété intellectuelle à mieux soutenir l’innovation nationale et à promouvoir l’utilisation des actifs de propriété intellectuelle comme des outils économiques. L’économie israélienne reposait largement sur l’innovation, notamment dans le secteur des hautes technologies, et la délégation a dit reconnaître l’importance de la propriété intellectuelle pour le bon fonctionnement d’un écosystème de l’innovation favorisant la transformation des idées en actifs. Israël affichait l’un des taux de demandes selon le PCT par habitant les plus élevés au monde, notamment concernant le nombre de demandes déposées par des femmes. En 2020, l’Office israélien de la propriété intellectuelle avait reçu plus de 8000 demandes de brevet, dont plus de 85% étaient des demandes selon le PCT dans la phase nationale. La volonté de l’OMPI d’améliorer constamment les systèmes d’enregistrement, notamment en utilisant des technologies de pointe, était inestimable à cet égard. En tant qu’acteur international important dans le domaine des technologies émergentes, Israël attendait que l’OMPI joue un rôle de premier plan dans l’adaptation du cadre juridique, afin d’encourager la créativité et les solutions innovantes dans ce domaine.
60. La délégation de l’Italie a souscrit aux déclarations faites par la délégation de la Slovénie au nom de l’Union européenne et de ses États membres et par la délégation du Royaume‑Uni au nom du groupe B. L’Italie restait déterminée à développer des systèmes mondiaux de propriété intellectuelle et à mettre en œuvre le programme de l’OMPI. Elle accordait une importance particulière à l’enregistrement et à la protection internationale des appellations d’origine et des indications géographiques par le système de Lisbonne. Les indications géographiques, en particulier, avaient gagné en importance économique au niveau mondial et constituaient un moyen efficace pour distinguer les produits locaux authentiques, promouvoir le développement économique, protéger l’environnement et faire respecter les normes de sécurité et de qualité alimentaires, tout en offrant des avantages aux microentreprises et aux communautés locales et rurales. La délégation saluait le fait que le Secteur des écosystèmes de propriété intellectuelle et d’innovation aide les États membres à tirer parti du rôle de la propriété intellectuelle au service de la croissance économique et au profit des PME, conformément au Programme de développement durable à l’horizon 2030. Elle tenait aussi à féliciter le Directeur général d’avoir adopté une approche axée sur le marché en ce qui concerne les questions mondiales de propriété intellectuelle et d’avoir ouvert l’Organisation à un public plus large, notamment aux milieux universitaires. La délégation était favorable à la poursuite du dialogue sur les technologies de pointe, notamment l’IA et la chaîne de blocs. Elle saluait également l’intensification de la collaboration entre l’OMPI, l’OMS et l’OMC en vue de promouvoir l’accès aux technologies médicales dans le monde et de lutter contre la pandémie de COVID‑19.
61. La délégation de la Jamaïque a déclaré que la collaboration entre l’OMPI, l’OMS et l’OMC avait permis et permettrait à l’avenir de fournir l’assistance technique nécessaire en particulier aux pays en développement. La délégation accueillait favorablement la restructuration de l’OMPI, notamment en ce qui concerne la création de nouveaux secteurs et de nouvelles divisions, tels que le Secteur des écosystèmes de propriété intellectuelle et d’innovation. La volonté du Directeur général d’ouvrir la propriété intellectuelle à un public plus large permettrait sans doute de sensibiliser le public au rôle essentiel que jouait la propriété intellectuelle dans l’élaboration de solutions à certains des enjeux économiques et sociaux majeurs. La Jamaïque appréciait sa relation de longue date avec l’OMPI, qui continuait de contribuer à son développement national. L’Office jamaïcain de la propriété intellectuelle continuait de bénéficier d’une assistance technique, notamment d’une assistance législative dans le domaine des brevets, des dessins et modèles industriels, des marques et du droit d’auteur. La délégation a remercié tout particulièrement la Division juridique du système de Madrid, qui avait aidé la Jamaïque à réviser sa législation, le Service d’enregistrement de La Haye, qui avait soutenu ses efforts pour adhérer à l’Acte de Genève et à l’Arrangement de La Haye, et la Division des solutions opérationnelles à l’intention des offices de propriété intellectuelle. La Jamaïque appréciait le travail réalisé par les différents comités de l’OMPI et se félicitait d’avoir été récemment élue à la vice‑présidence de l’IGC. Le pays était fier de son riche patrimoine culturel et heureux d’avoir participé récemment à un séminaire régional de l’OMPI sur le droit d’auteur et les expressions culturelles traditionnelles. Il appréciait aussi les travaux du SCT et continuerait à collaborer de manière constructive avec les membres du comité sur sa proposition révisée relative à la protection des noms d’État. La délégation estimait que le fait de permettre aux MPME de tirer parti de leur propriété intellectuelle était essentiel au succès de la reprise post‑pandémique. Elle saluait l’accent mis par l’Organisation sur les jeunes, qui les plaçait au cœur de la Journée mondiale de la propriété intellectuelle 2022 et prenait des mesures pour que leurs idées innovantes et leurs inventions soient mises au service d’un développement économique durable. L’OMPI devait poursuivre ses activités de sensibilisation et continuer de fournir une assistance aux pays en développement afin de stimuler leurs écosystèmes innovants. La Jamaïque remerciait la Division pour l’Amérique latine et les Caraïbes, en particulier la Section des Caraïbes, de l’avoir aidée à moderniser son architecture et son environnement de la propriété intellectuelle et à renforcer ses capacités. La Jamaïque restait déterminée à faire progresser les travaux de l’Organisation.
62. La délégation du Japon a appuyé le PSMT pour 2022‑2026, qui partageait la mission, la vision et les valeurs du Japon récemment mises à jour, telles que publiées par l’Office des brevets du Japon (JPO), et qui visaient à promouvoir l’innovation sur la base de la coopération entre toutes les parties prenantes de l’écosystème de la propriété intellectuelle. Le Japon attachait une grande importance aux activités de l’OMPI visant à développer l’infrastructure de la propriété intellectuelle et poursuivrait donc ses contributions volontaires comme il l’avait fait au cours des 30 dernières années. La délégation espérait que la promotion de l’innovation fondée sur des technologies telles que l’Internet des objets et l’IA contribuerait à l’édification d’un avenir prospère pour tous. L’OMPI devait prendre la tête des initiatives internationales visant à faire en sorte que les systèmes de propriété intellectuelle répondent de manière appropriée au progrès technologique et créer un environnement permettant d’assurer une protection et une utilisation appropriées de la propriété intellectuelle afin que chacun, dans tous les États membres, puisse profiter des avantages de l’innovation. Le confort des utilisateurs devait être amélioré pour développer l’écosystème de la propriété intellectuelle. La communication avec les utilisateurs des services de l’OMPI devrait être approfondie afin de s’assurer que leurs opinions seront prises en considération dans les initiatives de l’Organisation. Étant donné que les principaux déposants de demandes de titres de propriété intellectuelle dans le monde se trouvaient au Japon, ils pouvaient apporter leur contribution aux initiatives de l’OMPI par l’intermédiaire du Bureau de l’OMPI au Japon. Pour développer l’écosystème de la propriété intellectuelle, il convenait d’élargir la base d’utilisateurs en soutenant les PME et les start‑up. Le Japon était prêt à partager ses données d’expérience à cet égard. L’innovation avait également un rôle essentiel à jouer pour répondre aux transformations de l’économie et du mode de vie induites par la pandémie de COVID‑19. L’OMPI devait participer activement aux discussions mondiales visant à promouvoir l’innovation pour les nouvelles entreprises et, avec l’OMC et l’OMS, soutenir les utilisateurs du système de propriété intellectuelle pendant la pandémie. La propriété intellectuelle avait un rôle à jouer pour relever d’autres défis contemporains, tels que le changement climatique; le Japon attendait beaucoup de l’initiative WIPO GREEN, qui devait être encouragée. En tant que partenaire de cette plateforme, le JPO avait élargi le réseau WIPO GREEN au Japon. Le JPO avait mis en œuvre des systèmes d’examen accéléré et super‑accéléré afin de réaliser les examens les plus rapides du monde, et il avait continué de promouvoir l’assurance qualité durant l’examen et la qualité des titres délivrés. Il avait procédé aux changements requis par la pandémie en mettant en place des entretiens en ligne et le télétravail pour les examinateurs et les juges administratifs. Des informations sur la propriété intellectuelle seraient diffusées lors de l’Expo 2025 à Osaka.
63. La délégation de la Jordanie a déclaré que les défis posés par la pandémie de COVID‑19 avaient souligné combien il était important de maximiser le rôle de la propriété intellectuelle dans le système multilatéral international et que l’OMPI soutienne la R‑D, en particulier dans le domaine des soins de santé, dans l’intérêt de tous les pays. L’importance croissante du rôle de l’OMPI était apparue clairement ces derniers temps en ce qui concerne la question de l’accès aux médicaments et des contraintes en la matière, qui exigeaient que les organisations internationales, et notamment l’OMPI, collaborent entre elles ainsi qu’avec les gouvernements nationaux afin de surmonter les difficultés techniques et de sortir de la crise actuelle. L’ampleur des dommages économiques infligés par la pandémie aux sociétés n’avait échappé à personne. Plus que jamais, il était nécessaire d’encourager le secteur de l’innovation afin d’assurer une croissance économique durable grâce à une série d’initiatives et de projets. La Jordanie, en coopération avec l’OMPI, montrait la voie à cet égard. Elle était devenue l’un des premiers pays à bénéficier du système IPAS 4.0 en raison de son vif intérêt pour l’application des nouvelles technologies et de l’IA dans les domaines des brevets, des marques et des dessins et modèles. L’OMPI avait par ailleurs fourni un soutien technique très apprécié dans le secteur de l’éducation alors que la Jordanie mettait en œuvre son projet de politiques de propriété intellectuelle à l’intention des universités nationales. Onze universités avaient ainsi été en mesure d’adopter ou d’actualiser des politiques de propriété intellectuelle. La délégation a partagé l’avis avisé du Directeur général et de son équipe selon lequel, pour atteindre les objectifs de l’Organisation et relever les défis auxquels le monde était confronté en temps voulu et avec flexibilité, son message devait atteindre directement un public large et diversifié, avec une large participation de tous les partenaires. De cette façon, non seulement leurs voix seraient entendues, mais ils seraient également associés aux efforts de planification communs pour progresser et se développer.
64. La délégation du Kenya, souscrivant à la déclaration faite par la délégation de l’Afrique du Sud au nom du groupe des pays africains, a remercié l’OMPI pour son appui sur les plans du renforcement des capacités, de l’infrastructure et des systèmes informatiques, et de la collaboration dans les domaines des politiques de propriété intellectuelle et de l’innovation. Elle attendait avec intérêt de voir progresser le partenariat de son pays avec l’OMPI afin de renforcer la contribution économique de l’innovation et de la propriété intellectuelle. La propriété intellectuelle demeurait essentielle au développement socioéconomique, à la promotion des MPME et des jeunes chefs d’entreprise et à leur intégration dans les chaînes de valeur régionales et mondiales. Le Kenya se féliciterait que des efforts soient menés pour sensibiliser les jeunes des pays en développement à l’importance de la protection de la propriété intellectuelle et pour simplifier les procédures d’enregistrement de la propriété intellectuelle afin d’inciter les jeunes et les MPME à faire de la propriété intellectuelle un actif commercial. Il continuerait à travailler avec l’OMPI pour fournir un appui aux offices nationaux de propriété intellectuelle et aux autres parties prenantes, et appelait à la rationalisation du Plan d’action de l’OMPI pour le développement afin d’accroître la pertinence de la propriété intellectuelle pour les pays en développement et de créer un système de propriété intellectuelle plus inclusif. Il formulait l’espoir que les travaux sur les savoirs traditionnels, les expressions culturelles traditionnelles et les ressources génétiques se poursuivraient afin de créer une protection équilibrée et efficace. La délégation a également plaidé en faveur de l’avancement et de la conclusion des délibérations sur le DLT.
65. La délégation du Kazakhstan a déclaré que la pandémie de COVID‑19 avait montré qu’un système public de soins de santé était essentiel pour la société, l’économie et le bien‑être de chacun. Aussi le pays s’était‑il lancé dans une série de mesures destinées à garantir la protection sociale, l’accès aux services médicaux et le renforcement du système sanitaire. Des démarches avaient par ailleurs été entreprises pour faire enregistrer le vaccin kazakh contre la COVID‑19, QazVac, et une rencontre organisée avec le directeur général de l’OMS pour discuter de son inscription sur la liste de vaccins autorisés de l’OMS. La propriété intellectuelle était un sujet prioritaire pour le Kazakhstan, qui s’employait à renforcer sa législation destinée à protéger les droits de propriété intellectuelle. Le Kazakhstan était très reconnaissant à l’OMPI de son aide, en particulier en ce qui concernait les activités destinées à sensibiliser les entrepreneurs, les utilisateurs et les titulaires de droits d’auteur aux questions de propriété intellectuelle. Des modifications de la législation étaient en cours pour permettre l’automatisation des enregistrements et de la délivrance des documents de protection. Un système de vérification de l’enregistrement des titres de propriété intellectuelle était en place et des démarches avaient été entreprises pour réguler la protection des dessins et modèles industriels non enregistrés conformément à l’Accord de partenariat et de coopération renforcé entre le Kazakhstan et l’Union européenne. Le Kazakhstan était partie à cinq systèmes d’enregistrement international de la propriété intellectuelle et avait signé dernièrement le Protocole relatif à la protection des dessins et modèles industriels se rapportant à la Convention sur le brevet eurasien, ainsi que l’Accord sur les marques, les marques de service et les appellations d’origine des produits de l’Union économique eurasienne. Sur le plan de la coopération internationale, le Kazakhstan avait l’intention d’adhérer à l’Arrangement de La Haye et à l’Acte de Genève de l’Arrangement de Lisbonne. À cet égard, il se félicitait des recommandations et des orientations de l’OMPI.
66. La délégation du Kirghizistan a déclaré que l’objectif de cette session était d’examiner de manière globale et équilibrée les questions relatives au développement et au renforcement du système de propriété intellectuelle à tous les niveaux, et notamment les éléments constitutifs de ce système. À cet égard, elle a exhorté les délégués à faire preuve de souplesse, de patience et de solidarité afin de prendre des décisions réfléchies, équilibrées et pondérées dans l’intérêt de tous les États membres de l’OMPI. Elle a déploré que toutes les délégations des États membres ne soient pas présentes dans la salle, étant entendu que cela tenait au format hybride exceptionnel des assemblées, ainsi qu’à la situation épidémiologique actuelle. La délégation s’est alignée sur la déclaration faite au nom de son groupe régional. L’office national étant responsable non seulement de la propriété intellectuelle mais aussi du développement de l’innovation, la délégation s’est dite heureuse de constater que l’OMPI intensifiait ses activités en matière de promotion de la créativité, des inventions et de l’innovation. La délégation a dit espérer que, sous la direction avisée de M. Daren Tang, de nouveaux projets visant à développer les systèmes de propriété intellectuelle, l’innovation, les services numériques, ainsi qu’à renforcer les compétences des États membres de l’OMPI, seraient lancés. Lors des assemblées, la position du Kirghizistan demeurait inchangée : développer et renforcer une architecture mondiale de propriété intellectuelle équilibrée, efficace et universellement reconnue, compte tenu des caractéristiques et de l’état des systèmes de propriété intellectuelle et d’innovation des États membres de l’OMPI. La délégation a précisé que l’année prochaine, l’office national s’attacherait à stimuler et à appuyer les activités créatives et inventives, ainsi que les projets innovants, dans les différentes régions du pays. La délégation a exprimé sa reconnaissance à l’OMPI pour son assistance continue, non seulement dans le développement du système national de propriété intellectuelle mais aussi de l’écosystème de l’innovation dans le pays. La Division des pays en transition et des pays développés avait maintenu un travail d’une qualité irréprochable. Grâce à l’efficacité de cette division, les projets et programmes de l’OMPI avaient été mis en œuvre dans la région, et le niveau de connaissance de la propriété intellectuelle avait augmenté dans le pays. Enfin, la délégation a souligné la nécessité pour l’OMPI de concilier les principes de représentation géographique équilibrée et d’égalité des sexes avec les réalisations en matière de développement des écosystèmes de la propriété intellectuelle et de l’innovation.
67. La délégation du Liban a souscrit aux déclarations qui avaient été prononcées au nom des groupes auxquels le pays appartenait. Les assemblées se tenaient dans un contexte de profonde crise sanitaire mondiale, qui n’était plus seulement une question de santé publique, mais touchait désormais tous les aspects de la vie – socioéconomiques, professionnels et éducatifs. D’une grande complexité, cette crise avait lourdement porté atteinte aux efforts de développement, en particulier parce que, outre ses répercussions directes, elle avait aggravé des problèmes structurels préexistants. Elle avait par exemple amplifié la fracture numérique, empêchant de nombreux pays de voir la promesse de l’économie et du commerce numériques se matérialiser. La révolution informatique jouait un rôle de plus en plus grand dans l’économie. Mais elle s’accompagnait aussi d’une multitude de difficultés pour les pays qui voulaient se maintenir à niveau, pour s’en saisir pleinement et actualiser les cadres juridiques, réglementaires et éducatifs qui étaient censés la favoriser. Compte tenu des difficultés qui se présentaient à ce tournant de l’histoire de l’humanité, l’OMPI avait un véritable rôle à jouer pour garantir l’équité et le bon fonctionnement du système international de la propriété intellectuelle. Par ailleurs, il était évident qu’il fallait aider les pays en développement à tirer parti de ce système et contribuer ainsi à la réalisation des objectifs de développement et à une égalité accrue entre pays. Le Liban était en proie à une crise asphyxiante qui se caractérisait d’abord par des indicateurs économiques et financiers catastrophiques qui témoignaient d’une dégradation inédite des conditions de vie de la majeure partie de la population libanaise. La situation s’était encore détériorée avec la COVID‑19, l’explosion du port de Beyrouth et l’état de crise général qui régnait dans la région. Un nouveau gouvernement réformiste avait été constitué, qui comptait sur la coopération internationale pour l’aider à remédier aux problèmes cruciaux auxquels le pays était confronté. La reprise dépendrait de la capacité du gouvernement de faire redémarrer l’économie et le développement, ce qui ne serait possible qu’en tablant sur l’innovation et le progrès dans le domaine de la propriété intellectuelle et en faisant pénétrer les concepts correspondants dans une large gamme de domaines, au gré des transformations de l’économie mondiale. La délégation souhaitait ardemment voir les liens de coopération entre l’OMPI et le nouveau Gouvernement du Liban se renforcer, de façon que celui‑ci puisse conduire des réformes et œuvrer à la réalisation des objectifs de développement du pays, compte dûment tenu néanmoins de la situation unique dans laquelle se trouvait le pays.
68. La délégation du Lesotho a souscrit à la déclaration faite au nom du groupe des pays africains. La délégation s’est félicitée de la prorogation du mandat de l’IGC et a dit attendre avec intérêt l’adoption du DLT. Plusieurs programmes d’assistance technique en faveur des pays en développement étaient restés sans suite en raison de la pandémie de COVID‑19. L’OMPI devait en tenir compte lors de l’élaboration des futurs programmes de travail et augmenter les ressources allouées aux activités menées dans les pays en développement. Les pays en développement devaient être soutenus dans leurs efforts visant à utiliser la propriété intellectuelle comme un outil essentiel de croissance et de reprise économique durable après la pandémie, en accordant une attention particulière aux besoins des PME, des femmes, des jeunes et des communautés locales et autochtones. La délégation du Lesotho s’est félicitée que l’OMPI envisage d’étendre ses activités à un public plus large, notamment aux femmes, aux universités et instituts de recherche, aux jeunes et aux PME, contribuant ainsi à la création d’emplois. Le Lesotho avait bénéficié de l’assistance fournie par l’OMPI pour la modernisation de son système de la propriété intellectuelle, la mise à niveau de son système d’automatisation de la propriété industrielle, le traitement des données en attente de saisie, le traitement des demandes déposées dans le cadre du système de Madrid, la création de CATI et l’élaboration d’un cadre législatif moderne tenant compte des obligations du Lesotho découlant des traités. La délégation a conclu en précisant que l’aide de l’OMPI serait appréciée pour l’élaboration et l’adoption d’une stratégie et d’une politique nationales en matière de propriété intellectuelle, et pour le renforcement de l’organisation de gestion collective récemment créée.
69. La délégation du Libéria s’est associée à la déclaration faite au nom du groupe des pays africains. Si la pandémie de COVID‑19 avait eu des effets négatifs sur les économies de tous les États membres, indépendamment de leur niveau de développement, du volume de leurs échanges commerciaux ou de leur classement économique, les pays africains en particulier peinaient à s’adapter à la réalité post‑pandémie. Le Libéria ne disposait actuellement pas de l’infrastructure nécessaire pour atteindre son véritable potentiel. Son programme de développement de la propriété intellectuelle, mis au point avec la précieuse aide technique de l’Organisation, visait à renforcer l’économie fondée sur le savoir et à favoriser un développement socioéconomique durable au profit de tous les Libériens. La mise en œuvre de ce programme était néanmoins subordonnée à l’appui apporté par d’autres États membres, groupes et organisations. Au cours des deux années précédentes, le Libéria avait présidé à la fois le Conseil d’administration et le Conseil des ministres de l’ARIPO. Sa législation nationale en matière de propriété intellectuelle proposait un système complet de protection des marques, des dessins et modèles, des brevets, du droit d’auteur et des œuvres connexes. En outre, le gouvernement avait appuyé la création de la toute première organisation de gestion collective du pays, afin de permettre la perception des redevances et leur répartition en faveur des titulaires de droits. La délégation a indiqué que le Libéria apprécierait le soutien de l’Organisation pour renforcer son organisation de gestion collective et mener sa première étude sur les effets économiques de la créativité, afin de mesurer le véritable potentiel et la valeur de son industrie de la création. La délégation a souhaité remercier l’ARIPO d’avoir organisé la Conférence diplomatique pour l’adoption du projet de protocole sur l’enregistrement volontaire du droit d’auteur et des droits connexes, qui s’était tenue en août 2021. Le Libéria avait adopté le projet de protocole et la délégation a dit attendre avec impatience sa ratification par le corps législatif.
70. La délégation de la Lituanie, s’associant aux déclarations faites au nom de l’Union européenne et de ses États membres, ainsi qu’au nom du groupe des pays d’Europe centrale et des États baltes, a déclaré que la propriété intellectuelle était un moteur du développement économique, de la compétitivité et de l’innovation, ainsi qu’un outil permettant de relever les défis mondiaux. Compte tenu de la direction efficace donnée par l’OMPI et de sa volonté de coopérer avec les États membres et les autres parties prenantes, la délégation s’est dite confiante quant aux orientations données par l’OMPI en matière de reprise post‑pandémie. L’innovation, le développement et la promotion étaient essentiels à la nouvelle orientation de l’économie lituanienne, comme en témoignait la nouvelle stratégie nationale de développement pour la décennie à venir. Suivant les recommandations des experts de l’OMPI, la Lituanie avait adopté des mesures visant à créer, utiliser, commercialiser et protéger la propriété intellectuelle, ainsi qu’à encourager le partage des connaissances et les collaborations entre les établissements universitaires et les entreprises. La délégation avait félicité l’OMPI pour sa vision stratégique, axée sur la commercialisation de la propriété intellectuelle, ainsi que pour le soutien apporté par l’Organisation aux PME, aux start‑up, aux innovateurs, aux créateurs, au secteur privé, aux instituts de recherche et aux communautés. La délégation s’est félicitée des activités menées par l’OMPI dans le domaine du transfert de connaissances entre les établissements universitaires et le secteur privé, ainsi que des contributions apportées par l’OMPI aux projets pilotes visant à établir un réseau de transferts régionaux de technologie entre les États baltes. La délégation a conclu en soulignant que la Lituanie restait déterminée à coopérer avec l’OMPI en vue de promouvoir la créativité, l’innovation et la croissance économique.
71. La délégation de Madagascar a déclaré que la continuité de l’administration de la propriété industrielle reposait de manière significative sur l’automatisation des procédures au moyen du logiciel IPAS et la numérisation de la collection documentaire de l’Office malgache de la propriété industrielle (OMAPI). Cela avait été confirmé durant le renforcement des mesures sanitaires liées à la pandémie de COVID‑19 qui s’étaient notamment traduites par la fermeture des bureaux de l’Office et le télétravail. La gestion à distance du registre national et le traitement des demandes à partir de documents numérisés avaient été à l’avantage de l’Office, qui avait fait de la satisfaction de ses parties prenantes une priorité majeure dans sa politique qualité. La délégation a fait part de l’achèvement du projet numérisation de la collection documentaire de l’OMAPI dont la réalisation s’était étalée sur 24 mois. Répartie en deux tranches, la réalisation du projet avait abouti au mois de mars 2021, en dépit des diverses perturbations engendrées par la situation d’urgence sanitaire décrétée dans le pays à partir du mois de mars 2020. La délégation a exprimé toute sa gratitude à l’OMPI, et notamment au Bureau régional pour l’Afrique, pour cette grande réalisation, ainsi que pour le déploiement du financement nécessaire à la réalisation de la deuxième vague du projet en dépit du contexte difficile. Par ailleurs, la délégation a appuyé et encouragé les travaux menés par l’OMPI en matière de propriété intellectuelle et d’IA, concernant essentiellement les échanges de bonnes pratiques et le transfert de technologie. La réalisation des activités liées à l’administration de la propriété industrielle et la promotion de l’activité inventive avait été adaptée au contexte national et mondial. L’actualisation du Plan de contingence avait ainsi permis à l’OMAPI de surmonter de nombreuses épreuves et d’assurer la continuité de ses services, comprenant la collaboration avec d’autres entités tant publiques que privées dans le domaine de la propriété industrielle. Enfin, la délégation a fait part de sa reconnaissance pour la tenue du séminaire binational à l’intention des magistrats sur l’application des droits de propriété intellectuelle dont son pays avait bénéficié.
72. La délégation du Malawi a souscrit à la déclaration faite au nom du groupe des pays africains et a félicité l’OMPI pour les mesures de réponse à la pandémie de COVID‑19 et les efforts déployés pour soutenir les États membres dans leur reprise post‑pandémie. La délégation était particulièrement reconnaissante de l’appui reçu dans ses efforts de promotion des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles, ainsi que dans la numérisation des fichiers de propriété intellectuelle et la mise en place du système d’automatisation de la propriété industrielle, qui faciliterait la gestion efficace du droit d’auteur. Le Malawi avait été en contact permanent avec l’équipe de l’OMPI chargée des CATI pour veiller à ce que la formation dans les CATI se poursuive tout au long de la pandémie. La délégation soutenait le PSMT pour 2022‑2026, qui visait à inspirer l’innovation et la créativité pour un développement inclusif et durable, et attendait avec intérêt le programme de travail et budget proposé pour 2022‑2023. Le Gouvernement du Malawi avait adopté une vision stratégique, dont l’un des piliers était l’industrialisation; compte tenu de l’importance que revêtaient l’industrialisation et l’innovation pour le développement, un système de propriété intellectuelle efficace et robuste était en cours d’élaboration. L’OMPI avait devant elle un programme très chargé pour construire un écosystème de la propriété intellectuelle qui inspire la créativité et l’innovation aux fins du développement de tous les États membres. L’extension du mandat de l’IGC était bienvenue. Ses travaux contribueraient à rendre le système mondial de la propriété intellectuelle équilibré et inclusif.
73. La délégation de la Malaisie a souscrit aux déclarations faites par la délégation du Bangladesh au nom du groupe des pays d’Asie et du Pacifique et par la délégation des Philippines au nom de l’ASEAN. La Malaisie saluait le rapport détaillé du Directeur général sur la performance de l’Organisation et se félicitait de constater que l’OMPI continuait d’obtenir des résultats exceptionnels sous sa direction, malgré les défis posés par la pandémie de COVID‑19. Elle prenait également note des bons résultats financiers de l’Organisation et de l’augmentation de son actif net pour 2020. La Malaisie attendait avec intérêt la mise en œuvre du PSMT pour 2022‑2026, qui visait à faire en sorte que la propriété intellectuelle joue un rôle de catalyseur puissant pour l’emploi, l’investissement, le développement économique et le dynamisme social. Elle espérait que le PSMT pour 2022‑2026 aiderait les États membres à reconstruire leurs économies au moment de la réouverture des frontières. En Malaisie, les PME constituaient l’épine dorsale de l’économie, représentant 97% des entreprises. Quelque 85% des PME du pays opéraient dans le secteur des services. C’est pourquoi la Malaisie avait pour priorité d’aider les PME à tirer parti de la propriété intellectuelle dans leurs efforts pour renforcer et développer leurs activités. La délégation a salué la coopération trilatérale entre l’OMPI, l’OMS et l’OMC en vue de lutter contre la pandémie et de reconstruire l’économie. Elle soutenait la position de l’Organisation sur l’équité en matière de vaccins et espérait que l’initiative trilatérale renforcerait la coopération et la coordination pratique entre ces organismes, notamment sur les questions liées à la santé publique, à la propriété intellectuelle et au commerce, pendant et après la pandémie. La délégation prenait note des travaux du SCCR et l’encourageait à continuer de se concentrer sur les limitations et les exceptions, la protection des organismes de radiodiffusion et l’examen du droit d’auteur dans l’environnement numérique. La délégation a soutenu la proposition tendant à renouveler le mandat de l’IGC pour l’exercice biennal 2022‑2023. Elle a également demandé que les peuples autochtones et les communautés locales participent aux travaux de ce comité afin de garantir une discussion constructive et de faciliter l’obtention de conclusions concrètes par les États membres. La Malaisie se réjouissait de poursuivre sa coopération efficace avec l’OMPI à l’avenir.
74. La délégation du Mexique a souhaité la bienvenue à M. Daren Tang pour sa première session en tant que Directeur général de l’OMPI, et a mis en perspective le rôle central joué par la propriété intellectuelle. Pendant les mois de confinement, les activités de la vie quotidienne avaient été maintenues grâce au progrès technologique. La propriété intellectuelle avait été essentielle à la mise au point des vaccins, et elle serait sans aucun doute un élément clé de la reprise économique. Pour le gouvernement, la propriété intellectuelle était un levier pour le développement économique et le bien‑être de la société. L’année dernière, le gouvernement avait stimulé la propriété intellectuelle dans des domaines prioritaires tels que les MPME, les savoirs traditionnels et les expressions culturelles traditionnelles, ainsi que la participation des femmes dans le domaine de la propriété intellectuelle. La délégation a mentionné en particulier deux initiatives élaborées avec l’OMPI, qui soulignaient les effets positifs de la coopération internationale. La première s’intitulait “Réseau de femmes innovantes et propriété industrielle”, et visait à promouvoir l’avancement des femmes dans le domaine de la propriété intellectuelle au moyen d’actions telles que la promotion ou la fourniture de conseils et d’informations pour la protection de leurs marques et brevets, et l’accompagnement individuel sous la forme du mentorat. Le potentiel de ce réseau était très grand, et chaque femme qui y adhérait apportait avec elle ses illusions, ses efforts et son travail. Le rôle de son pays était donc de l’aider à protéger ses inventions, ses produits ou ses services. La deuxième initiative consistait à rapprocher la propriété intellectuelle des MPME. Grâce au diagnostic du niveau de connaissance et d’utilisation de la propriété intellectuelle par ces entreprises, il serait possible de concevoir et de mettre en œuvre des politiques spécialement axées sur elles. La délégation a annoncé que ce vendredi, allait être officiellement lancé le cours sur la propriété intellectuelle et les exportations, une initiative du Brésil, de la Colombie et du Mexique en collaboration avec l’Académie de l’OMPI. La propriété intellectuelle était un outil pour le développement et le bien‑être des communautés traditionnelles. À cet égard, la délégation du Mexique a remercié l’OMPI pour son appui en faveur du séminaire régional virtuel sur le droit d’auteur et les expressions culturelles traditionnelles, tenu du 22 au 24 septembre. Le séminaire avait permis de recueillir des données d’expérience importantes sur ce sujet si pertinent non seulement pour le Mexique, mais aussi pour tous les membres de l’OMPI. La délégation a également indiqué que le Mexique avait entamé des démarches en vue de ratifier l’Acte de Genève de l’Arrangement de Lisbonne. Ainsi, le Mexique ferait partie des quatre systèmes de protection de la propriété intellectuelle administrés par l’OMPI : le système de Madrid, le système de Lisbonne, le système de La Haye et le PCT. Cela confirmait l’engagement du pays en faveur de la coopération internationale et de la protection de la propriété intellectuelle. La délégation a précisé que le gouvernement était convaincu de la valeur de la propriété intellectuelle et qu’il continuerait de travailler avec l’OMPI pour promouvoir la propriété intellectuelle en tant qu’outil en faveur du développement.
75. La délégation de la Mongolie, s’associant à la déclaration faite par la délégation du Bangladesh au nom du groupe des pays d’Asie et du Pacifique, a déclaré que la pandémie de COVID‑19 avait illustré l’importance de la propriété intellectuelle et de l’innovation pour le développement économique, et que l’engagement de l’OMPI avec d’autres organisations multilatérales dans le cadre d’efforts communs pour lutter contre la pandémie était tout à fait bienvenu. La délégation avait beaucoup apprécié la coopération de l’OMPI en matière de soutien aux parties prenantes du secteur de la création, ainsi que les travaux du Secteur des écosystèmes de propriété intellectuelle et d’innovation visant à améliorer l’utilisation du système de la propriété intellectuelle par les entreprises et les PME par la création d’un réseau mondial d’intermédiaires pour les PME. La Mongolie avait grandement bénéficié de l’assistance technique fournie par l’OMPI. Elle avait mis en œuvre le programme de CATI et le projet relatif à la mise en place d’un environnement propice à l’innovation, et avait reçu une assistance technique pour renforcer les organisations de gestion collective et améliorer les diagnostics des offices de propriété intellectuelle. Au niveau national, la Mongolie avait obtenu des résultats supérieurs aux attentes en ce qui concerne son niveau de développement dans l’Indice mondial de l’innovation. Le gouvernement continuait d’améliorer son cadre législatif en matière de propriété intellectuelle en adoptant des lois sur le droit d’auteur et les droits connexes, les brevets, les marques et les indications géographiques, compte tenu des dispositions des traités internationaux pertinents, notamment le PCT, la Convention de Paris et l’Arrangement de La Haye. Des travaux sur les règlements d’application de ces instruments étaient également en cours.
76. La délégation du Monténégro a dit que durant la pandémie de COVID‑19, l’OMPI avait démontré qu’elle était capable de s’adapter et de répondre à la crise en instaurant de nouvelles méthodes de travail et de nouvelles mesures pour prêter main‑forte aux États membres. La délégation approuvait cette façon de faire et estimait qu’il importait que le Secrétariat et les États membres s’interrogent sur la manière d’améliorer encore les services de l’OMPI. Ayant travaillé de manière soutenue et ininterrompue avec l’OMPI durant la pandémie, le Monténégro était déterminé à poursuivre cette coopération dont elle attendait des résultats visibles et durables. Prenant exemple sur la protection des droits de propriété intellectuelle assurée par l’Union européenne, le Monténégro modifiait régulièrement sa législation et veillait à sa bonne application. Une équipe de coordination chargée de l’application des droits de propriété intellectuelle, qui se composait de représentants des services compétents des forces de l’ordre, menait un travail de détection et de prévention de la contrefaçon et du piratage. Le Monténégro faisait en outre de la sensibilisation et veillait à tenir le public informé des événements relatifs aux droits de propriété intellectuelle et des réalisations dans ce domaine au moyen d’avis dans la presse, les médias audiovisuels et sur des pages Web, ainsi que d’interviews. L’année précédente, le personnel du Ministère du développement économique chargé des questions de propriété intellectuelle avait participé à des webinaires, des séminaires, des réunions et une conférence organisés par l’OMPI. L’OMPI avait prodigué des conseils sur les organisations de gestion collective et sur d’autres questions en rapport avec le droit d’auteur. Le Ministère du développement économique bénéficiait du concours de l’OMPI pour mettre au point sa stratégie de propriété intellectuelle pour 2022‑2025, qui constituait une priorité. Un groupe de travail national, composé de représentants des autorités chargées des droits de propriété intellectuelle, avait fourni les contributions nécessaires aux spécialistes locaux et aux spécialistes internationaux de l’OMPI qui avaient rédigé le document, que le personnel compétent de l’OMPI était en train de revoir. Une fois finalisée et adoptée, le Ministère du développement économique organiserait avec l’OMPI un événement destiné à promouvoir cette stratégie et la coopération avec l’Organisation, et à rappeler au public l’importance de l’OMPI en tant qu’organisme mondial chargé des services de propriété intellectuelle, ainsi que de la politique, de l’information et de la coopération dans ce domaine. Le Traité de Marrakech était à l’examen au Parlement. Enfin, face à la pandémie et aux problèmes locaux qui entravaient l’action dans le domaine de la propriété intellectuelle, le Monténégro espérait pouvoir compter sur l’appui de l’OMPI pour protéger les créateurs et les innovateurs, et encourager les citoyens à faire usage de la protection des droits de propriété intellectuelle.
77. La délégation du Maroc a indiqué que le rôle attendu de l’OMPI dans le cadre du redressement économique post‑COVID‑19 était vital compte tenu de la nécessité de stimuler l’innovation mondiale, notamment dans le secteur de la santé. Elle a ajouté que seul un développement approprié des systèmes de propriété intellectuelle récompensant la créativité et l’innovation serait à même de favoriser le développement économique et social au profit de tous, particulièrement à une époque où l’innovation était devenue essentielle pour l’économie et la capacité d’une société de répondre aux nouveaux défis. Le Maroc avait toujours érigé la propriété intellectuelle parmi ses priorités et se réjouissait de son excellente coopération avec l’OMPI. Fidèle à son approche faisant de la coopération Sud‑Sud un levier de développement, le Maroc réitérait également sa volonté de partager son expertise pour promouvoir un système de propriété intellectuelle efficace et productif. Pour ce faire, il fallait se doter d’un système de propriété intellectuelle équilibré ciblant davantage les PME et favorisant l’intégration des jeunes et des femmes dans la vie économique, conformément à la vision du Directeur général de l’OMPI. La délégation a souligné que, en dépit d’une conjoncture complexe, l’Organisation, sous la présidence marocaine de l’Assemblée générale de l’OMPI, était parvenue à réaliser des avancées majeures, notamment avec le lancement du PSMT pour 2022‑2026 définissant l’action de l’OMPI pour les cinq années à venir. La délégation a également salué en particulier l’intégration de la dimension du développement dans toutes les structures de l’Organisation. Sur le plan normatif, l’OMPI devrait faire en sorte que les instruments adoptés prennent en considération les ODD. La délégation a formé l’espoir qu’un accord serait trouvé en vue de la convocation d’une conférence diplomatique pour l’adoption du DLT à même de renforcer la transparence et l’efficacité du système et d’encourager la recherche et l’innovation tout en contribuant au partage juste et équitable des avantages découlant de l’utilisation de ces actifs. Pour conclure, la délégation a souligné le fort attachement du Maroc au multilatéralisme en tant que catalyseur adapté à l’évolution des relations internationales et au rôle de l’OMPI.
78. La délégation du Mozambique a souscrit à la déclaration faite au nom du groupe des pays africains et s’est déclarée satisfaite des efforts déployés par l’OMPI au cours de l’année écoulée pour mettre en œuvre son plan d’action et atteindre ses objectifs stratégiques, compte tenu des difficultés posées par la pandémie de COVID‑19, ainsi que de son action en faveur de la propriété intellectuelle dans les pays en développement moyennant le Plan d’action pour le développement. L’Organisation avait aidé le Mozambique dans le cadre de son plan de modernisation de la propriété intellectuelle et de l’enregistrement de sa toute première indication géographique pour la viande de chèvre Cabrito de Tete. Le Mozambique avait également bénéficié d’une formation technique dispensée à ses fonctionnaires chargés de la propriété industrielle et d’une assistance dans le cadre du projet national relatif à la technologie au service du développement. L’OMPI avait aidé le Mozambique à lancer sa première stratégie nationale de propriété intellectuelle en 2008 et contribuait à l’examen d’une nouvelle stratégie et à la rédaction d’une politique de propriété intellectuelle en parallèle. La propriété intellectuelle jouerait un rôle clé dans le programme national d’industrialisation récemment lancé par le pays dans le cadre du plan quinquennal du gouvernement pour le développement socioéconomique du pays.
79. La délégation de la Namibie a souscrit à la déclaration faite par la délégation de l’Afrique du Sud au nom du groupe des pays africains. Avec l’essor de la créativité et de l’innovation observé dans ces moments difficiles, les productions intellectuelles étaient essentielles à la reprise post‑COVID, et la propriété intellectuelle était indispensable dans ce contexte. L’ingéniosité humaine ne serait néanmoins pas suffisante sans la coopération internationale, et la délégation a salué les efforts déployés par les organisations multilatérales, dont l’OMPI, pour faire progresser une approche collective visant une distribution juste et équitable des vaccins dans le monde. La Namibie avait continué de donner la priorité à la mise en œuvre de projets stratégiques définis dans son plan national de développement de la propriété intellectuelle, dans le cadre du protocole d’accord conclu entre la Namibie et l’OMPI. Elle avait mis en œuvre sa politique de propriété intellectuelle, finalisé un cadre juridique pour le droit d’auteur, appuyé la participation des parties prenantes auprès des législateurs, déployé des efforts afin de créer des écosystèmes de l’innovation efficaces pour les pays africains et aidé les chefs d’entreprise locaux à utiliser les systèmes de propriété intellectuelle, en particulier au moyen des marques, afin de favoriser la croissance des entreprises. Lors de la mise en œuvre de ces projets, la Namibie avait eu recours à l’assistance technique ciblée et aux mécanismes de renforcement des capacités de l’OMPI, notamment en utilisant les éléments de flexibilité du système de la propriété intellectuelle pour atteindre des objectifs essentiels de politique publique, tels que l’accès à la santé et à l’éducation. La délégation a dit soutenir les efforts consentis pour parvenir à l’égalité des sexes au sein de l’OMPI et a demandé que les mêmes efforts soient déployés pour parvenir à une représentation géographique équitable au sein du personnel de l’Organisation et de ses organes directeurs.
80. La délégation du Népal s’est s’associée à la déclaration faite par la délégation du Bangladesh au nom du groupe des pays d’Asie et du Pacifique. Elle a pris note de la nouvelle orientation stratégique de l’OMPI telle que définie dans le PSMT pour 2022‑2026. La pandémie de COVID‑19 avait réduit à néant des gains durement acquis et menaçait la réalisation en temps voulu des ODD. La collaboration internationale était cruciale pour combler les écarts technologiques, soutenir l’innovation et le renforcement des capacités et garantir un accès équitable aux vaccins en tant que bien public mondial pour combattre ensemble la pandémie. Un soutien supplémentaire était nécessaire pour aider les pays en développement, et en particulier les PMA, à atteindre les objectifs mondiaux. La délégation a pris note avec satisfaction de l’officialisation de la coopération trilatérale entre l’OMPI, l’OMS et l’OMC en vue de trouver des solutions durables et intégrées aux problèmes de santé publique, y compris des engagements en matière d’accès universel et équitable aux vaccins, aux méthodes thérapeutiques et diagnostiques et aux autres technologies de santé. La délégation espérait que des résolutions pourraient être trouvées pour des questions de longue date telles que l’établissement de normes mondiales dans le domaine des ressources génétiques, des savoirs traditionnels et du folklore, ainsi que les traités sur la radiodiffusion et le droit des dessins et modèles.
81. La délégation de la Nouvelle‑Zélande a félicité le Directeur général pour la nouvelle vision de l’Organisation, qui reposait sur la mise en œuvre d’activités de sensibilisation, le rapprochement des personnes et des parties prenantes, la fourniture de services de propriété intellectuelle de qualité et la fourniture d’un appui aux gouvernements. Les initiatives judicieuses et les objectifs larges et inclusifs prévus permettraient de tirer parti de la propriété intellectuelle pour encourager le redressement post‑pandémique. La nouvelle vision de l’Organisation était en adéquation avec celle du Ministère du commerce, de l’innovation et de l’emploi, à savoir “Développer la Nouvelle‑Zélande pour tous”. L’objectif était d’améliorer le bien‑être des Néo‑Zélandais d’aujourd’hui et de demain en mettant l’accent, de façon durable et inclusive, sur le bien‑être et une croissance de la productivité. L’année précédente, la Nouvelle‑Zélande avait touché de nouveaux publics avec son message sur la propriété intellectuelle. Elle avait lancé de nouvelles études de cas dans le cadre de sa campagne “Dream It, Do It, Own It”, qui s’adressait aux personnes ayant peu d’expérience en matière de propriété intellectuelle. Elle avait mis en lumière les capacités d’innovation impressionnantes des PME néo‑zélandaises, lors d’un événement organisé avec succès à l’occasion de la Journée mondiale de la propriété intellectuelle. Elle avait fourni de nouveaux outils aux utilisateurs du système de propriété intellectuelle, tels qu’un outil de classement destiné à faciliter l’utilisation du système des marques. La valeur des systèmes mondiaux de propriété intellectuelle de l’OMPI était évidente et les taux d’utilisation des systèmes de Madrid et du système du PCT avaient respectivement égalé et dépassé les niveaux antérieurs à la pandémie, ce qui montrait l’importance que les entreprises néo‑zélandaises accordaient à la protection de leurs marques et de leurs innovations au niveau mondial. La Nouvelle‑Zélande appréciait le travail de l’IGC et se réjouissait de pouvoir prendre part à ses délibérations. Elle espérait que, pendant la durée de son mandat, l’IGC continuerait d’élaborer des instruments internationaux pour protéger la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et aux expressions culturelles traditionnelles. Le Gouvernement de la Nouvelle‑Zélande avait commencé à élaborer des systèmes et des cadres juridiques *sui generis* pour protéger les savoirs traditionnels et les expressions culturelles traditionnelles des Maoris et à examiner comment ils pourraient fonctionner parallèlement aux moyens actuels de protection de la propriété intellectuelle. À cet égard, il avait procédé à la modernisation de son système de protection des droits relatifs aux variétés végétales. Le nouveau projet de loi sur les droits relatifs aux variétés végétales, examiné par le Parlement néo‑zélandais, permettrait aux Maoris de participer au système d’octroi de droits relatifs aux variétés végétales dans le cas de nouvelles variétés végétales mises au point à partir d’espèces végétales autochtones.
82. La délégation du Nigéria a souscrit à la déclaration faite au nom du groupe des pays africains. Le Nigéria continuait d’accorder beaucoup d’importance à la promotion et à la protection des droits de propriété intellectuelle en tant qu’outil de développement socioéconomique et, en particulier, au renforcement de la capacité d’innovation des jeunes. Il s’engageait à aider l’Organisation à atteindre les objectifs du PSMT pour 2022‑2026. Malgré les nombreux revers dus à la pandémie de COVID‑19, le Service d’enregistrement des marques, des brevets et des dessins et modèles du Nigéria avait continué à œuvrer sans relâche avec des partenaires de longue date pour renforcer les capacités du pays en matière de propriété intellectuelle. Avec l’aide précieuse de l’OMPI, il était en train de réviser la législation nationale sur les indications géographiques et de poursuivre la concession de licences pour les enregistrements de marques, et il avait signé un accord avec l’Organisation sur l’introduction d’un système de règlement extrajudiciaire des litiges de propriété intellectuelle. Il était également en train de finaliser la construction d’un espace entièrement numérisé qui servirait de tribunal aux fins des procédures d’opposition en matière de marques. La législation du pays en matière de brevets avait été considérablement renforcée de manière à inclure les modèles d’utilité et les brevets de méthodes commerciales afin de stimuler davantage l’innovation dans le pays. En outre, la Commission nigériane du droit d’auteur continuait de collaborer avec l’OMPI et les parties prenantes nationales en vue de renforcer le système de gestion collective en créant des guides destinés à la formation des services de concession de licences de gestion collective. Elle avait également conclu un protocole d’accord avec le Centre d’arbitrage et de médiation de l’OMPI afin de promouvoir le recours à la médiation pour le règlement des litiges dans l’industrie du divertissement du pays et s’était engagée dans des activités d’éducation et de sensibilisation sur le droit d’auteur et la promotion du respect de la propriété intellectuelle. Enfin, le Bureau de l’OMPI au Nigéria avait accompli des progrès remarquables au cours de sa première année de fonctionnement et la délégation se réjouissait à la perspective du renforcement des activités du Bureau afin d’améliorer son engagement auprès des usines.
83. La délégation de la Norvège s’est félicitée des travaux accomplis pour améliorer la capacité des États membres de superviser les finances et l’administration de l’OMPI. Elle a noté avec satisfaction la poursuite des efforts déployés par le Bureau international pour assurer la prestation de services mondiaux inégalés dans le cadre du PCT et des systèmes de Madrid et de La Haye. Le bon fonctionnement, la simplicité et le caractère économique de ces systèmes profitaient aux utilisateurs et avaient contribué à en accroître l’adoption au niveau mondial. En outre, les groupes de travail chargés de ces systèmes avaient continué d’avancer de manière satisfaisante dans l’amélioration des règlements, des lignes directrices et des pratiques. La délégation s’est dite déterminée à améliorer les services mondiaux dans l’intérêt des utilisateurs actuels et futurs. Elle était favorable au renouvellement du mandat de l’IGC. En outre, elle continuait d’appuyer les travaux menés par le SCCR concernant un traité sur la protection des organismes de radiodiffusion. S’agissant des évolutions nationales, la délégation a souhaité mettre en avant l’entrée en vigueur des modifications apportées à la loi norvégienne sur le droit d’auteur, permettant la ratification du Traité de Marrakech (et de la directive 2017/1564/UE) et la soumission à l’OMPI, le 31 août 2021, des documents nécessaires connexes. Elle a également fait référence à une nouvelle loi sur la gestion collective du droit d’auteur et des droits connexes (directive 2014/26/UE) et aux modifications apportées à la loi norvégienne sur les litiges et à la loi sur la procédure pénale, interdisant l’obtention de preuves auprès de conseils en brevets figurant sur la liste des mandataires agréés prévue à l’article 134 de la Convention sur la délivrance de brevets européens.
84. La délégation d’Oman a déclaré qu’elle soutenait les nouvelles orientations prises en matière de propriété intellectuelle par le Directeur général de l’OMPI, dont l’objectif était d’associer un large éventail de parties prenantes aux travaux de l’Organisation. Oman ne ménageait pas ses efforts pour faire prendre conscience de l’importance de la propriété intellectuelle et de sa valeur ajoutée économique, et pour travailler avec les universités, les étudiants, les juges, les inventrices, les PME et les organisations non gouvernementales afin de renforcer leurs capacités. Même si la délégation soutenait l’approche de l’Organisation fondée sur la réalisation de projets, elle estimait que les exercices ponctuels de renforcement des capacités et de sensibilisation étaient essentiels pour Oman. L’OMPI devait mettre l’accent sur l’incidence de la propriété intellectuelle sur les soins de santé lorsqu’elle traitait de l’impact de la pandémie de COVID‑19 sur les économies des pays en développement et, de cette façon, tirer parti de la propriété intellectuelle pour stimuler la croissance économique et encourager les investissements. L’assistance technique et les autres formes de coopération fournies au fil des ans par le Secrétariat et la Division pour les pays arabes avaient favorisé une meilleure compréhension de la propriété intellectuelle à Oman et conduit à l’amélioration des services connexes. Oman était partie à de nombreux accords internationaux en matière de propriété intellectuelle et avait récemment adhéré à l’Acte de Genève de l’Arrangement de Lisbonne en vue de protéger ses indications géographiques. En 2021, le département de la propriété intellectuelle du pays avait été rebaptisé Office national de la propriété intellectuelle et comptait désormais quatre départements : marques et indications géographiques; brevets et dessins et modèles industriels; droit d’auteur et droits connexes; et application des droits de propriété intellectuelle. Les principaux projets de coopération avec l’OMPI en cours à Oman comprenaient des travaux sur la stratégie nationale de propriété intellectuelle du pays et un projet de création d’un CATI, pour lequel il était à espérer qu’un mémorandum d’accord serait signé avec l’OMPI pendant les assemblées en cours. Oman était le premier pays arabe à participer au projet relevant du Plan d’action pour le développement visant à accroître le rôle des femmes dans l’innovation et l’entrepreneuriat, intitulé “Encourager les femmes des pays en développement à utiliser le système de propriété intellectuelle”. Le pays avait également organisé sa propre version des assemblées sur la propriété intellectuelle. La région arabe avait dû faire face à de nombreux défis pour pouvoir suivre l’évolution des travaux de l’OMPI, notamment en ce qui concerne la langue. Bien qu’il s’agisse d’une langue officielle de l’Organisation des Nations Unies (ONU), la langue arabe n’était pas largement utilisée au sein de l’Organisation. Certains documents n’étaient pas traduits immédiatement en arabe et l’interprétation en arabe n’était pas toujours disponible pour les activités en ligne, notamment pour la formation. Des services en arabe devraient être fournis dans un souci d’inclusion et afin d’élargir l’accès aux services de l’OMPI. Les efforts visant à encourager le multilinguisme et l’objectif de traduire les principales publications dans les six langues de l’ONU étaient louables. Il était à espérer que le Secrétariat réexaminerait sa politique linguistique afin de refléter ces objectifs.
85. La délégation du Pakistan a déclaré qu’elle souhaitait remercier le Directeur général de l’OMPI pour la bonne direction des opérations pendant la pandémie de COVID‑19. Parmi les récents développements en matière de propriété intellectuelle au Pakistan, on pouvait citer l’adhésion du pays au Protocole de Madrid en février 2021 et la promulgation de la loi sur les indications géographiques en 2020. La délégation se réjouissait de pouvoir s’appuyer sur sa collaboration avec le Secrétariat pour renforcer le développement et la commercialisation des indications géographiques dans le pays. Elle attendait également avec intérêt l’élaboration par l’Académie de l’OMPI de modules de formation sur le renforcement des capacités, en particulier pour les pays en développement. Le Pakistan estimait que l’OMPI devait jouer un rôle de premier plan dans l’équilibre des droits de propriété intellectuelle liés aux technologies médicales pour lutter contre la COVID‑19 afin de garantir un accès rapide et abordable aux vaccins pour tous, dans le monde entier. En outre, une plus grande transparence et une consultation plus large des États membres étaient nécessaires en ce qui concerne l’Indice mondial de l’innovation, en particulier la méthode et les critères de classement utilisés. La délégation estimait que des mesures devaient être prises pour garantir la bonne application du principe d’une représentation géographique équitable au sein du personnel de l’OMPI et des principaux organes de décision. En outre, il était urgent d’aligner davantage les structures organisationnelles sur la fonction essentielle de promotion de la coopération pour le développement. Le Pakistan proposait de mettre en place un système de guichet unique, notamment dans le domaine des conseils en matière de législation. Enfin, un examen approfondi devait être réalisé pour déterminer le bien‑fondé de la création de nouveaux bureaux extérieurs. Si ces bureaux apportaient une véritable valeur ajoutée par rapport à ce que le siège pouvait réaliser, en permettant des gains d’efficacité et en contribuant à l’exécution des programmes de l’OMPI, des bureaux devaient être créés dans tous les États membres de l’OMPI.
86. La délégation du Paraguay a souscrit à la déclaration faite au nom du GRULAC. Elle a déclaré qu’au cours de l’année écoulée, les capacités de son office avaient été mises à l’épreuve, compte tenu de l’énorme effort consenti pour maintenir tous les services à la disposition des utilisateurs du système. Elle continuait en outre à miser sur l’amélioration de son infrastructure technique. L’INAPI était en train de finaliser la mise en œuvre du système IPAS, élément essentiel pour l’optimisation de ses processus, qui faciliterait les échanges avec les autres offices de propriété intellectuelle dans le monde. De cette manière, l’objectif qui consistait à mettre en place un système sans papier ou “zéro papier” devenait peu à peu une réalité. La délégation a souligné les progrès réalisés dans le cadre du plan national de propriété intellectuelle 2020‑2030, élaboré avec le soutien et l’assistance de l’OMPI. Pour faire appliquer la loi, le Centre national de coordination des droits de propriété intellectuelle avait été créé, chargé de coordonner les efforts pour protéger les droits de propriété intellectuelle. En matière de propriété industrielle et de droit d’auteur, le centre s’employait à mettre à jour le système normatif, et des projets de loi sur les marques, les dessins et modèles industriels et le droit d’auteur avaient été soumis à l’OMPI pour commentaires et suggestions. Une loi sur les indications géographiques et les appellations d’origine avait été élaborée. Dans le domaine des savoirs traditionnels, des progrès significatifs avaient été réalisés par une équipe chargée d’élaborer, avec le concours des peuples autochtones et des organisations de la société civile, un projet de loi pour protéger les biens ancestraux. En ce qui concerne les traités internationaux, le Paraguay avait adhéré cette année à l’Arrangement de Nice et à l’Arrangement de Locarno, soulignant ainsi son engagement en faveur du renforcement du système international de la propriété intellectuelle. La délégation a souligné que, pour la République du Paraguay, la tenue de ces assemblées constituait une excellente occasion de conclure des accords visant à faire progresser la protection de la propriété intellectuelle au niveau mondial.
87. La délégation du Pérou a remercié le Directeur général de l’OMPI, pour son aimable invitation à participer à ces assemblées, qui constituaient un espace de dialogue entre les États membres, nécessaire au renforcement et à l’amélioration du système de la propriété intellectuelle. Son pays était convaincu de l’impact positif du système sur les pays, tant sur le plan économique que social et culturel. C’est pourquoi le Pérou continuerait à œuvrer pour promouvoir le système de la propriété intellectuelle auprès de ses utilisateurs, notamment les PME, moteur essentiel de l’économie, et du secteur rural du Pérou. La délégation a indiqué que, il y a quelques mois, le Pérou avait lancé le programme Ruta IP, un service de conseil personnalisé et spécialisé totalement gratuit visant à aider les PME à protéger et à rentabiliser leurs créations, innovations et développements, ainsi qu’à renforcer la compétitivité des entreprises grâce à l’utilisation stratégique du système de la propriété intellectuelle. Dans le cas spécifique des signes distinctifs, le Pérou continuait de renforcer son programme de marques collectives qui avait déjà été présenté précédemment et qui, outre les avantages économiques qu’il apportait, avait une composante sociale très appréciée par les communautés et les peuples qui l’utilisaient pour perpétuer les coutumes, les pratiques, les connaissances et les savoirs ancestraux du Pérou. En ce qui concerne les inventions et les nouvelles technologies, la délégation a mentionné la création d’un nouveau CATI. Elle a précisé qu’il existait 43 de ces centres, répartis dans 18 des 25 régions du pays. Elle a également mentionné le Programme d’aide aux inventeurs, qui comptait sur la participation de 15 avocats fournissant une assistance juridique à titre gracieux. Dans le domaine du droit d’auteur et des droits connexes, l’INDECOPI avait lancé une série d’actions coup de poing dirigées contre le piratage en ligne, ainsi qu’une série d’amendements législatifs à cet égard. Enfin, la délégation a mentionné l’une des plus grandes réussites dans le domaine de la propriété intellectuelle, à savoir la constitution récente du Réseau latino‑américain sur la propriété intellectuelle et les questions de genre, qui comptait sur la participation exclusive des offices de propriété intellectuelle d’Amérique latine et des Caraïbes. Ce réseau, qui était le fruit d’une initiative conjointe du Chili, de la Colombie, du Costa Rica et du Pérou et qui bénéficiait du soutien et des encouragements constants de l’OMPI, membre fondateur honoraire du réseau, visait à renforcer le rôle des femmes grâce à l’utilisation de la propriété intellectuelle. La délégation a ajouté que son pays souscrivait à la déclaration faite par la délégation du Paraguay au nom du GRULAC. En conclusion, elle a exprimé et réitéré sa profonde gratitude à l’OMPI pour sa collaboration avec l’INDECOPI du Pérou, afin que la propriété intellectuelle soit un facteur décisif pour le développement et le bien‑être général à l’échelle nationale et mondiale.
88. La délégation des Philippines a dit qu’elle avait enregistré une performance accrue selon l’Indice mondial de l’innovation 2021 et que le nombre de demandes que l’Office de la propriété intellectuelle des Philippines (IPOPHL) et le Bureau d’appui à la technologie et à l’innovation avaient reçues au premier semestre de 2021 était en nette augmentation par rapport à 2020. Conscient de l’urgence de traiter la COVID‑19 et de l’enrayer, l’Office de la propriété intellectuelle des Philippines mettait les données relatives aux brevets à la disposition des secteurs concernés et du public et il avait élaboré neuf rapports de recherche en matière de brevets contenant des données sur les médicaments pertinents afin de faciliter la R‑D. En 2021, les Philippines avaient déposé leur instrument d’adhésion au Traité de Beijing; elles mettaient actuellement la dernière main au règlement d’application correspondant. L’Office de la propriété intellectuelle des Philippines continuait à s’acquitter pleinement de ses obligations en tant qu’administration chargée de la recherche internationale et de l’examen préliminaire international en vertu du PCT et avait célébré le vingtième anniversaire de l’entrée en vigueur de ce traité au moyen de webinaires destinés aux utilisateurs, aux agents de brevets et aux universitaires. Les Philippines avaient mis en place une série de mesures d’incitation afin d’aider les MPME qui remplissaient les conditions voulues à faire enregistrer leurs marques à l’étranger via le système de Madrid, outre le programme Juana *Make a Mark,* grâce auquel 4000 enregistrements avaient été accordés gratuitement à des MPME dirigées par des femmes. S’agissant de la protection et de l’application des droits de propriété intellectuelle, le programme de médiation de l’Office de la propriété intellectuelle des Philippines avait été accrédité par le Ministère de la justice et son règlement d’application révisé. L’Office avait entièrement numérisé ses services avec l’adoption d’un système électronique de dépôt de plainte, le règlement en ligne des dépens, la mise en place de services électroniques de remise des avis et ordonnances et l’automatisation de la procédure de recours. Il avait également intensifié sa collaboration avec le secteur privé afin de mettre au point un code de conduite destiné à améliorer les procédures de notification et de retrait concernant les sites Web et à renforcer les mesures de prévention pour remédier aux atteintes répétées aux droits de propriété intellectuelle. Enfin, l’Office de la propriété intellectuelle des Philippines avait organisé des cours en ligne de différents niveaux qui s’adressaient aussi bien à des débutants qu’à des groupes professionnels, notamment dans le cadre des cours d’été conjoints OMPI‑IPOPHL, et continuerait d’affiner et de développer ses programmes d’éducation à la propriété intellectuelle afin de répondre à la demande des apprenants.
89. La délégation de la Pologne a souscrit aux déclarations du groupe des pays d’Europe centrale et des États baltes et de l’Union européenne. Malgré la pandémie de COVID‑19, l’OMPI avait continué à réaliser des avancées remarquables. La délégation jugeait positif le programme de travail et budget pour 2022‑2023, tout comme le nombre considérable de nouvelles initiatives et de nouveaux programmes destinés à sensibiliser à la propriété intellectuelle, en particulier s’agissant des PME. Il était impératif que l’OMPI continue à jouer le rôle moteur au niveau mondial concernant l’échange d’idées et de connaissances sur l’innovation technologique. La délégation était reconnaissante de l’appui technique que l’OMPI avait fourni à la Pologne. Celle‑ci était disposée à renforcer sa coopération avec l’OMPI, en particulier en ce qui concernait le développement du système international de la propriété intellectuelle, de manière que l’innovation et la créativité profitent à tous sur les plans économique, social et culturel.
90. La délégation du Portugal a souscrit aux déclarations faites par la délégation de la Slovénie au nom de l’Union européenne et de ses États membres et par la délégation du Royaume‑Uni au nom du groupe B. Elle a souligné l’importance des discussions menées sur la qualité des brevets et, dans le cadre du PCT, de l’introduction de garanties pour les déposants en cas de situations exceptionnelles telles que celles provoquées par la pandémie de COVID‑19. Des progrès avaient été accomplis en matière de protection des appellations d’origine et des indications géographiques, en particulier dans le cadre du système de Lisbonne, avec notamment l’adhésion de l’Union européenne à ce système. Le processus de ratification de l’Acte de Genève de l’Arrangement de Lisbonne au Portugal allait débuter prochainement. La délégation a rappelé que le Conseil de l’Union européenne avait récemment adopté des conclusions sur la propriété intellectuelle en tant que moteur de l’innovation, de la compétitivité, de la croissance économique et du développement durable, en tant qu’élément essentiel du transfert de connaissances et de technologie et que moyen de lutte contre la pandémie, ainsi que sur son importance pour les PME et la reprise économique. Dans ses conclusions, le conseil avait également souligné la nécessité d’introduire un système de protection *sui generis* pour les produits non agricoles dans l’Union européenne, d’harmoniser son système de certificats complémentaires de protection et de lutter contre la contrefaçon. Le Portugal avait été félicité pour son adhésion à WIPO Green et avait ensuite organisé un webinaire intitulé “The future of Earth as industrial property of all” à l’occasion de la Journée mondiale de la propriété intellectuelle en avril 2021.
91. La délégation du Qatar, notant que le rapport du Directeur général abordait les dernières évolutions de la politique mondiale en matière de propriété intellectuelle, a félicité le Secrétariat de l’OMPI pour l’esprit de coopération dont il avait fait preuve dans ses rapports avec le Qatar au cours de l’année précédente. Depuis la précédente session, le Qatar s’était employé à développer ses politiques et systèmes en matière de propriété intellectuelle, en particulier sa stratégie nationale de propriété intellectuelle, dont l’objectif était de mettre l’accent sur le développement et l’application commerciale de la propriété intellectuelle au moyen d’un partenariat stratégique avec l’OMPI et de la promotion d’une économie fondée sur le savoir. Le Qatar mettait la dernière main aux procédures d’adhésion à plusieurs accords de l’OMPI, y compris le Traité de Singapour sur le droit des marques, l’Arrangement de Madrid concernant l’enregistrement international des marques et son protocole et la Convention de Bruxelles concernant la distribution de signaux porteurs de programmes transmis par satellite. Le Qatar s’est félicité des efforts déployés par le Secrétariat dans les négociations sur le texte final d’une série de mémorandums d’accord bilatéraux, en particulier un mémorandum de coopération et de compréhension entre le Ministère du commerce et de l’industrie, l’Université Hamad Bin Khalifa et l’OMPI sur le développement des ressources humaines en matière de propriété intellectuelle et un mémorandum d’accord entre l’OMPI et le Ministère du commerce et de l’industrie sur d’autres moyens de régler les litiges de propriété intellectuelle. Le Qatar restait attaché au Plan d’action de l’OMPI pour le développement et a appuyé les efforts déployés par les États membres pour faire en sorte que les questions de développement soient incluses dans le programme de travail de l’Organisation et pour réduire les inégalités en matière d’accès au savoir sur le système international de la propriété intellectuelle entre pays développés et pays en développement. Le Qatar travaillait avec d’autres États membres pour relever collectivement les principaux défis auxquels l’OMPI était confrontée, notamment les pressions liées à la rapidité de l’évolution technologique, à la mondialisation et à l’augmentation de la demande. La pandémie de COVID‑19 avait eu une incidence importante sur les travaux des assemblées, donnant lieu à un ordre du jour abrégé l’année précédente, et devait encore être surmontée. Néanmoins, la coopération internationale dont témoignaient à ce jour les efforts de lutte contre la pandémie était source d’optimisme. Un volume de travail considérable ayant été reporté des assemblées de l’année précédente restait à traiter et exigerait à cette fin un haut degré de flexibilité et de coopération de la part des États membres. La délégation a appuyé les négociations en cours sur les lois visant à offrir une protection mondiale, en particulier celles menées par le SCCR en vue de convenir des conditions d’un traité multilatéral sur la protection des droits des organismes de radiodiffusion au niveau international. Il espérait que les États membres parviendraient à un consensus sur les questions en suspens à cet égard. La délégation a encouragé l’Organisation à continuer de favoriser la coopération entre les États membres, à maintenir la qualité de ses services et à ne pas laisser d’ouvrir la voie à l’élaboration d’un système international de propriété intellectuelle efficace et global, propre à promouvoir l’innovation et la créativité qui constituaient la base du développement durable.
92. La délégation de la République de Corée a indiqué que les efforts déployés pour encourager les activités créatives et innovantes dans ce pays avaient contribué au dépôt de plus de 20 000 demandes de brevet en 2020, soit le quatrième chiffre le plus élevé au monde. La République de Corée gagnait en importance dans le domaine du droit d’auteur et s’était classée au cinquième rang de l’Indice mondial de l’innovation 2021. L’accélération du progrès technologique dans des domaines comme l’IA et les mégadonnées devait impérativement amener la communauté internationale à se pencher sur les moyens d’améliorer le système de la propriété intellectuelle. La République de Corée avait récemment modifié sa loi sur les dessins et modèles pour améliorer la protection des nouveaux produits numériques tels que les interfaces utilisateurs graphiques et avait établi des directives distinctes pour l’examen des demandes de brevet portant sur les technologies émergentes telles que l’IA et l’Internet des objets. La loi sur le droit d’auteur serait modifiée pour tenir compte de l’évolution de l’environnement dans lequel s’inscrivaient la création et l’utilisation des œuvres. La délégation travaillerait en étroite collaboration avec l’OMPI pour faciliter le débat sur la propriété intellectuelle et les technologies de pointe. Des projets avaient été mis en œuvre dans le cadre des fonds fiduciaires pour combler le fossé en matière d’accès aux connaissances dans le domaine de la propriété intellectuelle entre les pays développés et les pays en développement. Un livre blanc publié récemment sur la chaîne de blocs aiderait les pays en développement à mieux comprendre cette technologie d’avant‑garde et une nouvelle série de programmes audio de vulgarisation allait être lancée pour faire mieux connaître la protection du droit d’auteur dans le monde entier.
93. La délégation de la République de Moldova a souscrit à la déclaration de la délégation de la Géorgie au nom du groupe des pays d’Europe centrale et des États baltes. Le nouveau Gouvernement de la République de Moldova, ayant donné la priorité aux efforts visant à lutter contre la propagation du COVID‑19, à garantir au public l’accès aux soins de santé et à créer un environnement social sûr, saluait les efforts déployés par l’OMPI et les autres organisations pour garantir un accès universel aux médicaments et aux soins de santé. La propriété intellectuelle pouvait et devait être utilisée pour aider les entreprises et les particuliers à accroître leurs revenus, c’est pourquoi la délégation soutenait l’OMPI dans ses efforts pour faire du système de propriété intellectuelle un instrument de création d’emplois, d’investissement, de développement d’entreprises, de développement économique et de dynamisme social, en mettant notamment l’accent sur les femmes et les jeunes. Comme beaucoup restait à faire pour que la propriété intellectuelle fasse partie intégrante de la culture et de la vie quotidienne en République de Moldova, le gouvernement s’efforçait d’améliorer l’accès au savoir et à l’éducation grâce à la numérisation et à l’IA, comme en témoignait le plan stratégique de développement de l’Office national de la propriété intellectuelle. Soucieux de préserver le patrimoine culturel et les savoirs traditionnels, le gouvernement soutenait le développement régional en faisant la promotion des produits traditionnels et saluait à cet égard l’aide fournie par l’OMPI afin de consolider le système national de protection des indications géographiques. En outre, parmi les priorités à court terme du gouvernement figurait la mise en œuvre, à l’échelle nationale, d’un régime efficace de licences obligatoires.
94. La délégation de la Roumanie s’est félicitée du rapport exhaustif présenté par le Directeur général et des efforts déployés par le Directeur général et son équipe dans le cadre du PSMT pour 2022‑2026, qui aiderait l’OMPI à relever des défis tels que ceux posés par la pandémie de COVID‑19. La Roumanie se réjouissait que les questions inscrites à l’ordre du jour, qui couvraient les propositions de modification des systèmes du PCT, de Madrid, de La Haye et de Lisbonne, comprennent la convocation d’une conférence diplomatique en vue de l’adoption du DLT. Ce traité établirait des relations de travail avec d’autres organisations intergouvernementales, comme l’avait fait le récent accord de coopération entre l’OMPI, l’OMS et l’OMC. Ces questions, outre les réalisations présentées dans le rapport, témoignaient de la force de l’OMPI. Il était essentiel de partager l’information et de sensibiliser à la propriété intellectuelle au niveau national et la Roumanie avait participé à l’exercice de cartographie des brevets mené par l’OMPI en vue d’examiner les services que les offices nationaux de propriété intellectuelle fournissaient aux PME. La délégation souhaitait remercier l’OMPI pour son appui à l’organisation de manifestations conjointes visant à promouvoir les droits de propriété intellectuelle. L’OMPI avait collaboré avec l’office roumain du droit d’auteur et l’Office d’État pour les inventions et les marques dans le cadre de l’organisation de la quatrième conférence régionale sur la propriété intellectuelle dans l’économie numérique à l’intention des PME. Cette manifestation, tenue à Bucarest en septembre 2021, à laquelle avaient assisté 200 participants en ligne et en personne, avait été axée sur les questions relatives aux jeux vidéo. Un webinaire en ligne avait porté des questions relatives aux dessins et modèles industriels et un autre serait consacré au ePCT. L’OMPI, en coopération avec l’Office d’État pour les inventions et les marques et l’Office de l’Union européenne pour la propriété intellectuelle, organiserait un programme de formation sur l’évolution de la propriété intellectuelle à l’intention des magistrats. La délégation souhaitait réitérer sa volonté d’accueillir un bureau extérieur de l’OMPI à Bucarest afin de stimuler le développement du système de propriété intellectuelle dans la sous‑région et de promouvoir les services et les valeurs de l’OMPI.
95. La délégation de la Fédération de Russie, s’associant à la déclaration faite par le groupe des pays d’Asie centrale, du Caucase et d’Europe orientale, a déclaré que les services de propriété intellectuelle demeuraient nécessaires malgré la situation incertaine du marché et le changement inévitable des modalités de travail. La Fédération de Russie avait connu une croissance soutenue du nombre de demandes d’enregistrement de marques (13%), de dessins et modèles industriels (5%) et de programmes informatiques (36%). La délégation a fait observer qu’un autre vecteur de développement de l’OMPI – l’accent mis sur la création d’un écosystème de la propriété intellectuelle – commençait à gagner en importance. Dans son pays, il était prévu d’utiliser une plateforme numérique comprenant une aide à l’analyse des brevets et permettant de promouvoir des projets scientifiques complexes à fort potentiel technologique et commercial. Un mécanisme spécial avait été testé sur les demandes dites “Covid” : ROSPATENT avait introduit un mode d’examen accéléré des demandes portant sur des inventions dans le domaine de la lutte contre les virus et les maladies connexes. La délégation a précisé que, à l’heure actuelle, plus de 870 demandes de brevet avaient été reçues et plus de 350 brevets avaient été accordés pour des vaccins, des thérapies antivirales, des systèmes de tests de diagnostic et des technologies de désinfection. Le premier brevet pour un vaccin contre la nouvelle infection à coronavirus avait été enregistré en Fédération de Russie. Le délai de délivrance du brevet avait été de trois semaines à partir de la date de dépôt de la demande. La réduction des délais était essentielle car la lutte contre la pandémie nécessitait des solutions innovantes, qu’il était impossible de mettre en place sans un partage rapide de l’information entre les chercheurs. La délégation a exhorté ses collègues des États membres de l’OMPI à prendre des mesures similaires. Elle savait qu’il existait un vaccin breveté fabriqué en Chine. En août 2021, une demande de brevet avait été publiée pour le compte d’un autre fabricant de vaccins, mais la plupart des fabricants ne faisaient pas breveter leurs inventions. La délégation a souligné qu’un brevet était nécessaire pour que la nouvelle technologie et les nouvelles informations profitent à tous, tandis que l’absence de brevet nuisait à la protection juridique des vaccins. La Fédération de Russie avait déployé des efforts considérables pour mettre en place un écosystème national de la propriété intellectuelle, en réponse aux demandes formulées par les milieux d’affaires : en janvier 2021, une loi était entrée en vigueur, qui autorisait l’inclusion de modèles tridimensionnels (3D) d’objets de propriété intellectuelle dans les demandes. Ces modèles seraient examinés à l’aide d’algorithmes d’IA. La délégation a déclaré que la Fédération de Russie attendait avec intérêt l’adoption d’une norme de l’OMPI sur les modèles tridimensionnels. Elle a rappelé que la tâche de l’équipe d’experts compétente du Comité des normes de l’OMPI (CWS) avait été étendue afin d’examiner de plus près les possibilités de recherche et de comparaison concernant des séries d’images tridimensionnelles. La délégation a dit espérer que des progrès seraient réalisés dans ce domaine, afin de faire passer l’examen des modèles tridimensionnels à un niveau qualitativement supérieur. Les activités liées à la création d’un espace eurasien commun pour l’enregistrement et la protection des objets de propriété intellectuelle se poursuivaient. Les avantages que présentaient les systèmes régionaux par rapport aux systèmes nationaux s’étaient concrétisés dans l’espace eurasien. En juin 2021, le système eurasien de protection juridique des dessins et modèles industriels avait été lancé. La phase de ratification était terminée et les préparatifs liés au lancement du système d’enregistrement des marques et des appellations d’origine des produits de l’Union économique eurasienne étaient en cours. Une initiative visant à établir une juridiction unique avait été lancée. Les pays de l’Union économique eurasienne étaient prêts à former un espace commun pour l’information et l’expertise sur la base de nouveaux systèmes d’information. La délégation a précisé que l’un des facteurs contribuant à l’unification était sans aucun doute l’utilisation du russe. À cet égard, la Fédération de Russie considérait l’élargissement du régime linguistique des systèmes d’enregistrement international de l’OMPI – celui de Madrid et celui de La Haye – comme une tâche prioritaire. Cette année, ROSPATENT avait lancé 15 nouveaux produits numériques. Un service en ligne pour l’enregistrement des programmes informatiques était déjà opérationnel, et plus de 200 demandes avaient été enregistrées. Les nouveaux services utilisaient l’IA, l’apprentissage automatique, les images 3D et les mégadonnées. L’accent mis sur les solutions de plateforme permettait une transformation numérique du traitement de l’information. Cela devait servir de base non seulement à l’accélération, mais aussi à l’amélioration sensible de la qualité du travail et à la création d’un environnement informatique convivial pour l’enregistrement en ligne des demandes. La délégation de la Fédération de Russie a dit attendre avec intérêt la poursuite du dialogue avec l’OMPI et les États membres concernant le plan d’action dans le domaine du numérique.
96. La délégation du Rwanda a souscrit à la déclaration faite au nom du groupe des pays africains. La délégation s’est félicitée du PSMT pour 2022‑2026 et a dit apprécier la vision de l’Organisation en matière de renforcement de la propriété intellectuelle à l’échelle mondiale et nationale. Elle a également salué le travail accompli par le Directeur général dans le cadre des ateliers trilatéraux organisés avec l’OMS et l’OMC afin de trouver un terrain d’entente sur les questions de propriété intellectuelle liées à l’équité en matière de vaccins contre la COVID‑19. Le Gouvernement du Rwanda avait mis en place un environnement propice pour que le système national de la propriété intellectuelle incite les innovateurs et les créateurs à concevoir de nouvelles technologies, en vue de mener à bien le programme national de développement économique. Des progrès significatifs avaient été réalisés afin de simplifier les partenariats conclus entre l’OMPI et les États membres africains, en vue de renforcer les écosystèmes nationaux de propriété intellectuelle. La délégation a rappelé que le Rwanda avait progressé dans la mise en œuvre de trois grands traités de propriété industrielle. Malgré les effets de la pandémie de COVID‑19, le nombre de notifications du Bureau international de l’OMPI avait augmenté. Le Parlement rwandais avait récemment ratifié le Traité de Marrakech, et l’instrument de ratification allait être déposé sous peu. La délégation a également fait observer que le Gouvernement du Rwanda se félicitait du soutien reçu pour améliorer son classement à l’Indice mondial de l’innovation. Il restait encore beaucoup à faire et tout serait mis en œuvre pour continuer de progresser.
97. La délégation de Saint‑Marin a déclaré qu’elle restait déterminée à appuyer l’OMPI dans toutes ses activités. Les entreprises utilisaient de plus en plus la propriété intellectuelle pour croître et se développer. En tant que moteurs de l’activité économique, elles avaient besoin du soutien des institutions nationales et internationales durant la pandémie de COVID‑19. La pandémie avait fait progresser les solutions technologiques et la transformation numérique, et la délégation a dit espérer que la partie la plus difficile de la pandémie était terminée. La recherche en matière d’IA, d’apprentissage automatique, de chaînes de blocs et de biotechnologie continuerait de produire de nouveaux défis et besoins, notamment en matière de protection de la propriété intellectuelle. Saint‑Marin prévoyait de développer ce secteur en mettant en œuvre des instruments juridiques permettant de concilier protection de la propriété intellectuelle et diffusion des idées. Le pays avait récemment signé un accord pour concevoir des solutions opérationnelles à l’intention des offices de propriété intellectuelle, notamment un service d’hébergement en nuage, afin de fournir aux déposants des services de propriété intellectuelle plus efficaces et de mener à bien son processus de numérisation au niveau national. La délégation a rappelé qu’il s’était engagé à mettre en œuvre cet accord avec la coopération de l’OMPI et a fait observer que, après avoir signé plusieurs traités fondamentaux de l’OMPI, Saint‑Marin s’était également engagé à compléter et à mettre en œuvre sa législation nationale sur le droit d’auteur.
98. La délégation de l’Arabie saoudite a souscrit aux déclarations faites par la délégation du Bangladesh au nom du groupe des pays d’Asie et du Pacifique et par la délégation du Qatar au nom du groupe des pays arabes. L’Arabie saoudite souhaite vivement devenir membre du Comité de coordination de l’OMPI et du PBC pour pouvoir participer pleinement à leurs travaux. Les efforts déployés et les négociations menées jusqu’à présent en vue de la convocation d’une conférence diplomatique pour l’adoption du DLT étaient les bienvenus. L’Arabie saoudite était prête à accueillir cette conférence. Depuis la précédente session des assemblées, l’Arabie saoudite avait adhéré au Traité de Budapest, à l’Arrangement de Nice et à l’Arrangement de Strasbourg. Elle prévoyait de déposer les instruments d’adhésion à un certain nombre d’autres traités de l’OMPI d’ici à la fin de 2021. L’Arabie saoudite soutenait les efforts internationaux visant à faciliter l’accès aux vaccins contre la COVID‑19 tout en faisant respecter les droits de propriété intellectuelle et les dispositions des traités internationaux connexes. Les efforts du Directeur général à cet égard étaient les bienvenus. En Arabie saoudite, des travaux étaient en cours pour élaborer une stratégie nationale en matière de propriété intellectuelle et lancer un projet visant à inclure la propriété intellectuelle dans les programmes d’enseignement. Dans le cadre des efforts déployés par le pays en matière de sensibilisation à la propriété intellectuelle et de renforcement des capacités, des préparatifs étaient en cours pour accueillir un cours d’été de l’OMPI en partenariat avec l’Université des sciences et des technologies du Roi Abdullah, qui réunirait 55 participants de neuf pays. Quelque 35 centres d’appui à la propriété intellectuelle avaient été ouverts dans des universités et des instituts de recherche. Dans le cadre d’une nouvelle initiative unique visant à améliorer le respect des lois et règlements en matière de propriété intellectuelle par le secteur public, des fonctionnaires de 76 organismes publics avaient été formés en tant que responsables du respect de la propriété intellectuelle. L’Autorité saoudienne de la propriété intellectuelle avait procédé à des inspections périodiques de sites et à des exercices de surveillance, et avait bloqué les sites Web qui violaient les droits de propriété intellectuelle. La délégation appréciait l’assistance technique fournie par l’OMPI et attendait avec intérêt que celle‑ci publie des dictionnaires de propriété intellectuelle dans les six langues officielles. À cet égard, l’Autorité avait publié la première version de son dictionnaire de la propriété intellectuelle en arabe, disponible sur son site Web.
99. La délégation de la Serbie, s’alignant sur la déclaration faite par la délégation de la Géorgie au nom des pays d’Europe centrale et des États baltes, a déclaré qu’elle appuyait le PSMT pour 2022‑2026. Ce plan pourrait être un outil de lutte contre les inégalités. L’appel lancé au Président des États‑Unis d’Amérique par 175 anciens chefs d’État, chefs de gouvernement et scientifiques pour suspendre les droits de propriété intellectuelle sur les vaccins contre la COVID‑19 avait souligné l’importance mondiale de la propriété intellectuelle. La délégation s’est félicitée de l’assistance reçue de la part de l’OMPI dans le cadre d’un projet destiné à aider le pays à mieux comprendre son propre système de l’innovation. Le Conseil pour l’encouragement du développement de l’économie numérique, de l’innovation, des entreprises de haute technologie et de la numérisation avait été créé pour stimuler les entreprises grâce à l’innovation. Le conseil allait évaluer un projet mené par l’Office de la propriété intellectuelle de la Serbie, aux côtés de l’OMPI, qui pourrait contribuer à améliorer le classement du pays à l’Indice mondial de l’innovation. La délégation s’est félicitée du concours apporté par l’OMPI à un programme d’attribution de prix de l’OMPI en Serbie et à l’organisation de la Tesla Fest à Novi Sad. Malgré la pandémie, le nombre de demandes nationales d’enregistrement de marques avait augmenté de 12,2% en 2020 par rapport à l’année précédente. L’office avait également transmis des informations à 27% de clients de plus que l’année précédente, signe d’un intérêt croissant pour les droits de propriété intellectuelle. Néanmoins, le nombre de demandes de brevet avait légèrement diminué. Le service de dépôt électronique s’était révélé efficace : plus de 73% des demandes et 57% des dossiers avaient été reçus en ligne. La Serbie avait participé au Colloque mondial de l’OMPI sur les indications géographiques en 2021, et la délégation a félicité l’OMPI pour son exposition virtuelle. Avec l’aide de la Suisse, la Serbie avait fait beaucoup d’efforts au cours des cinq dernières années pour commercialiser les produits serbes protégés par une indication géographique. L’association Original Serbia avait été créée pour promouvoir les produits traditionnels protégés par des indications géographiques. La valeur marchande de certains produits avait considérablement augmenté grâce à la protection des indications géographiques.
100. La délégation de Singapour a déclaré que la propriété intellectuelle et l’innovation avaient un rôle essentiel à jouer dans la reprise économique mondiale après la pandémie de COVID‑19. Singapour a continué à prendre des mesures pour s’adapter à un environnement de plus en plus numérique et pour transformer la propriété intellectuelle en actifs de valeur commerciale. Elle a lancé la Stratégie de Singapour en matière de propriété intellectuelle à l’horizon 2030 (SIPS 2030), qui vise à tirer parti des avantages fournis par la propriété intellectuelle, l’innovation et des actifs incorporels pour les entreprises et les particuliers, et à faire de Singapour un centre de propriété intellectuelle et d’actifs incorporels afin de continuer à attirer les innovateurs et à assurer l’avenir de l’emploi et des compétences. En septembre 2021, le Parlement de Singapour avait adopté un projet de loi visant à renforcer le régime national du droit d’auteur en tenant compte des nouvelles méthodes de création, de distribution et d’utilisation des contenus. Notant les synergies évidentes entre la SIPS 2030 et le PSMT pour 2022‑2026, Singapour se réjouissait de collaborer avec l’Organisation pour poursuivre des objectifs communs, notamment dans le domaine du règlement des litiges. Elle prévoyait notamment de renforcer ses mécanismes extrajudiciaires de règlement des litiges et d’intensifier sa collaboration avec le Centre d’arbitrage et de médiation de l’OMPI afin d’aider les entreprises à relever les défis juridiques complexes liés à la propriété intellectuelle. La délégation remerciait l’OMPI et les États membres pour leur collaboration dans le cadre de diverses activités, notamment les programmes conjoints avec l’Office de la propriété intellectuelle de Singapour et la publication du tout premier rapport national de Singapour sur le financement tiré de la propriété intellectuelle. Elle se réjouissait de poursuivre cette collaboration et de jouer un rôle actif et constructif au sein de la communauté mondiale de la propriété intellectuelle.
101. La délégation de la Slovaquie, s’associant aux déclarations faites par la délégation de la Slovénie au nom de l’Union européenne et de ses États membres et par la délégation de la Géorgie au nom du groupe des pays d’Europe centrale et des États baltes, a déclaré qu’elle accueillait avec satisfaction les activités de l’OMPI décrites dans le rapport du Directeur général aux assemblées, en particulier celles relatives à l’assistance technique et les renseignements concernant l’adhésion aux traités de l’OMPI et l’utilisation croissante des systèmes internationaux de propriété intellectuelle. La délégation a pris note des efforts déployés pour améliorer la capacité des États membres de surveiller la situation de l’OMPI. La Slovaquie se félicitait de l’accent mis par l’OMPI sur la mise à disposition des meilleurs services mondiaux disponibles dans le cadre du PCT ainsi que des systèmes de Madrid et de La Haye. Le rapport financier annuel soulignait la bonne performance de l’Organisation malgré la pandémie de COVID‑19. Les groupes de travail relevant des systèmes avaient poursuivi l’amélioration des règles, des lignes directrices et des pratiques. La Slovaquie était déterminée à travailler sur les services mondiaux dans l’intérêt des utilisateurs actuels et futurs des systèmes. L’OMPI avait réagi de manière efficace et rationnelle à la pandémie de COVID‑19 et la Slovaquie appuyait les efforts déployés par l’Organisation pour encourager la reprise économique. En ce qui concerne le programme d’établissement de normes, la délégation espérait que la conférence diplomatique pour l’adoption du DLT aurait lieu. Les efforts déployés par les membres de l’Union de Lisbonne pour éliminer le déficit budgétaire étaient appréciés et la Slovaquie participait aux discussions menées par le groupe de travail sur le développement du système de Lisbonne pour assurer la viabilité financière à long terme de l’union. Les travaux menés par le SCP dans ce domaine étaient satisfaisants. La Slovaquie était consciente de l’importance de l’assistance technique fournie par l’OMPI et des activités menées par le CDIP. Le Secrétariat de l’OMPI, l’Académie de l’OMPI et le Département pour les pays en transition et les pays développés avaient assuré une coopération et une assistance d’excellente qualité au cours de la période considérée. En février 2021, un séminaire en ligne sur les bases de données et les outils en ligne de l’OMPI avait été organisé à l’intention des universités. La Slovaquie réfléchissait aux moyens de développer son industrie automobile et les préparatifs de la conférence internationale de décembre 2021 sur les technologies de l’hydrogène dans les transports étaient en cours.
102. La délégation de l’Afrique du Sud a souscrit à la déclaration faite au nom du groupe des pays africains. Le monde était confronté à une crise sanitaire, sociale et économique sans précédent en raison de la pandémie de COVID‑19. Ce n’est que grâce au multilatéralisme, à la coopération internationale et à la solidarité que les pays pourraient “reconstruire en mieux” après la pandémie. En tant qu’institution spécialisée et membre essentiel de la famille des Nations Unies, l’OMPI avait un rôle important à jouer à cet égard; la pandémie avait mis en évidence l’importante convergence entre la propriété intellectuelle et la santé publique, en particulier la mesure dans laquelle la propriété intellectuelle pouvait devenir un obstacle à l’accès aux médicaments essentiels. Conformément au Plan d’action 2030 pour le développement durable, il incombait à l’OMPI de contribuer à l’élaboration d’un régime mondial de propriété intellectuelle plus inclusif et axé sur le développement, qui garantisse que le droit des brevets, en particulier, ne limite pas l’accès aux biens de santé publique. La nécessité d’un écosystème de propriété intellectuelle économiquement et socialement responsable était la raison pour laquelle l’Afrique du Sud, avec d’autres, avait été le fer de lance de la démarche visant à encourager une dérogation temporaire à l’Accord sur les ADPIC, afin de contrer le nationalisme croissant en matière de vaccins. La délégation était encouragée par la coopération entre l’OMPI, l’OMC et l’OMS, et espérait que des mesures seraient prises pour soutenir les pays en développement dans les efforts qu’ils déployaient afin de développer leurs capacités de fabrication, de lutter contre la pandémie actuelle et de se préparer aux futures urgences sanitaires. Le système de propriété intellectuelle était un important catalyseur de l’innovation, du transfert de technologie, de la R‑D, du développement industriel et, plus généralement, de la croissance économique. Il était essentiel de trouver un terrain d’entente sur des questions de longue date, notamment la conclusion du DLT qui reconnaisse la contribution des savoirs traditionnels, des expressions culturelles traditionnelles et des ressources génétiques à un grand nombre de dessins et modèles enregistrés dans le monde. L’Afrique du Sud restait attachée aux principes fondamentaux de la représentation géographique équitable et de la proportionnalité, ainsi que de l’équité, de l’inclusion et de l’universalité, au sein des principaux organes directeurs de l’OMPI.
103. La délégation de l’Espagne a remercié le Directeur général pour sa gestion efficace et sa direction éclairée de l’Organisation pendant la pandémie. Elle croyait en l’importance de la propriété intellectuelle en tant que moteur de la croissance économique. La délégation a félicité le Directeur général pour le mandat qu’il avait exécuté pendant cette période difficile afin d’assurer la mission de l’OMPI et de faire connaître le rôle de la propriété intellectuelle et sa contribution à un développement économique positif et inclusif. Elle a souligné l’importance des bonnes pratiques qui favorisaient la participation des femmes à l’écosystème de la propriété intellectuelle et son engagement en faveur de l’égalité des sexes, ajoutant que l’OMPI pouvait compter sur l’Espagne pour continuer à promouvoir cette action. La délégation saluait l’engagement de l’OMPI en faveur de la création d’écosystèmes de la propriété intellectuelle qui aident les innovateurs et les créateurs à commercialiser leurs idées. La délégation était convaincue du rôle clé que pouvait jouer la propriété intellectuelle dans le succès des start‑up et des PME et espérait que les services de l’OMPI, reconnus pour leur qualité, continueraient d’être adaptés aux besoins des utilisateurs. La délégation a ajouté qu’elle soutenait également les travaux du SCCR et que l’une de ses priorités était que les progrès réalisés en matière de consensus conduisent rapidement à la convocation d’une conférence diplomatique en vue de l’adoption d’un traité de radiodiffusion qui tienne compte des nouvelles technologies et des besoins actuels des radiodiffuseurs. En ce qui concerne le droit de suite, elle considérait qu’il s’agissait d’une question pertinente et était favorable à son inscription comme point permanent à l’ordre du jour du SCCR. Par ailleurs, son pays estimait qu’il était essentiel de continuer à renforcer le travail de l’ACE, notamment en ce qui concerne les atteintes à la propriété intellectuelle sur l’Internet. À cet égard, l’Espagne avait été parmi les premiers à s’inscrire à WIPO Alert afin de lutter contre le piratage culturel et pour la défense de la propriété intellectuelle. La délégation a salué les initiatives visant à renforcer la collaboration avec d’autres institutions spécialisées des Nations Unies, des organisations internationales et d’autres parties prenantes dans le cadre du débat sur les droits de propriété intellectuelle en rapport avec les défis mondiaux tels que la COVID‑19, la sécurité alimentaire ou le changement climatique. Elle jugeait essentielle la promotion du multilinguisme et a souligné l’importance de l’espagnol à l’OMPI pour atteindre les objectifs de l’Organisation et toucher un public plus large. Enfin, la délégation a fait appel à l’esprit de coopération entre les États pour parvenir à des accords permettant d’améliorer le fonctionnement de l’Organisation et a félicité les États membres et le Secrétariat pour la réussite du programme de travail et budget pour 2022‑2023.
104. La délégation du Soudan a souscrit aux déclarations faites par la délégation de l’Afrique du Sud au nom du groupe des pays africains et par la délégation du Qatar au nom du groupe des pays arabes. La Division pour les pays arabes et la Division pour les pays les moins avancés de l’OMPI avaient apporté un soutien indéfectible à l’Office national du Soudan et l’avaient aidé à renforcer ses capacités et à mener des actions de sensibilisation dans le domaine de la propriété intellectuelle. La coopération entre le Soudan et l’OMPI se poursuivait malgré la pandémie de COVID‑19. Un certain nombre de réunions en présentiel et d’ateliers en ligne avaient eu lieu en 2021. La plus importante de ces réunions s’était tenue en mai 2021 entre le ministre de la justice, Nasr al‑Din Abd al‑Bari, et le Directeur général de l’Organisation, afin de passer en revue la coopération bilatérale entre les deux parties. Une réunion nationale s’était tenue en ligne le 29 juin 2021 sur les savoirs traditionnels et les indications géographiques. Cette réunion, à laquelle avaient participé des représentants d’un large éventail d’institutions, avait souligné l’importance des ressources génétiques et des indications géographiques. Des discussions avaient eu lieu sur la manière de les protéger et de faire en sorte qu’elles contribuent à stimuler l’économie et le développement, ainsi que sur la manière dont le Soudan pouvait tirer parti des avantages économiques de sa riche diversité culturelle et géographique. Le Soudan était l’un des pays les moins bien représentés au sein de l’Organisation et, en vue de renforcer sa présence, un séminaire en ligne avait été organisé en mars 2021 sur les possibilités d’emploi au sein de l’Organisation. Des fonctionnaires du Ministère de la justice, du Ministère des affaires étrangères et du Ministère de l’enseignement supérieur et de la recherche scientifique, ainsi que des professeurs d’universités et des membres de groupes de réflexion soudanais y avaient participé. L’objectif de ce séminaire était de présenter l’Organisation et de faire connaître le type d’emplois qu’elle offrait et d’apporter un soutien technique aux candidats. Le Soudan avait participé à un programme de formation de l’OMPI en matière de propriété intellectuelle destiné aux PMA, qui s’était tenu en 2020. Les projets présentés par les participants du Soudan étaient axés sur la sensibilisation à la propriété intellectuelle des jeunes et des institutions publiques, et notamment des femmes qui y travaillent. Le programme, mené en coopération avec la Division pour les pays les moins avancés, avait abouti à la tenue d’un atelier national en septembre 2021 sur la propriété intellectuelle pour la création de marques et de produits, le public ciblé étant les femmes chefs d’entreprise. Le Soudan s’intéressait aux partenariats public‑privé et souhaitait renforcer sa collaboration avec l’OMPI, stimuler la recherche et élargir l’accès des chercheurs à l’information. C’est pourquoi le Soudan avait rejoint en février 2021 l’Initiative WIPO Re:Search de l’OMPI par l’intermédiaire de l’Institut de la santé publique de Khartoum. Cet institut tenait lieu de groupe de réflexion dans le secteur de la santé, participant à l’analyse des politiques, à la recherche empirique et à la promotion de la réforme du système de santé. Il s’efforçait de promouvoir le développement du système de santé publique au Soudan. La participation à cette plateforme lui permettrait de nouer des partenariats avec des centres de recherche dans 150 pays. Convaincu que les bases de données pouvaient faciliter l’accès à l’information en matière de propriété intellectuelle, le Soudan avait annoncé son souhait de participer en 2021 à la base de données WIPO Lex – Jugements de l’OMPI, grâce à laquelle il pourrait diffuser sa jurisprudence dans le domaine de la propriété intellectuelle.
105. La délégation de la Suède a déclaré qu’elle appuyait pleinement les déclarations faites par la délégation du Royaume‑Uni au nom du groupe B et par la délégation de la Slovénie au nom de l’Union européenne et de ses États membres. Elle remercié le Directeur général, le Secrétariat et le personnel de l’OMPI pour les efforts qu’ils avaient déployés afin de faciliter le développement continu du système du droit de la propriété intellectuelle dans le contexte difficile de la pandémie de COVID‑19. La délégation attachait une grande importance aux travaux des comités de l’OMPI. En ce qui concerne le SCCR, la délégation suivait avec intérêt les efforts en cours pour actualiser le cadre juridique international en vue d’assurer une protection efficace des organismes de radiodiffusion et était déterminée à participer de manière constructive aux futures délibérations du comité. L’outil de diagnostic de la propriété intellectuelle de l’OMPI aiderait les petites entreprises et les intermédiaires commerciaux à gérer les actifs intangibles lorsqu’ils souhaitaient exploiter de nouvelles opportunités commerciales. La délégation s’est félicitée de ce soutien, compte tenu notamment du rôle important des PME dans la croissance économique des États membres et la mise au point de technologies vertes et durables. Elle a également salué la mise à jour de la boîte à outils de l’OMPI relative aux bonnes pratiques de l’OMPI pour les organismes de gestion collective, qui était d’autant plus importante que les secteurs de la création et de la culture avaient eu du mal à maintenir leurs recettes pendant les périodes de confinement liées à la pandémie de COVID‑19. En ce qui concerne l’IA et la propriété intellectuelle, la délégation encourageait l’OMPI à continuer de faciliter les discussions au sein d’une instance multipartite. La délégation était particulièrement reconnaissante pour l’excellente coopération entre l’OMPI et l’Office suédois de la propriété intellectuelle en ce qui concerne les programmes internationaux de perfectionnement financés par l’Agence suédoise de développement international. La Suède avait mis en place des programmes de propriété intellectuelle pour les PMA en collaboration avec la Division pour les pays les moins avancés ainsi qu’un programme sur le rôle de la propriété intellectuelle et des ressources génétiques dans l’innovation, en collaboration avec la Division des savoirs traditionnels. La délégation a remercié tout particulièrement l’ancien directeur de la Division pour les pays les moins avancés, Kifle Shenkoru, qui avait joué un rôle important dans l’élaboration de ces programmes en 2004 et dans leur développement au fil des ans. La Suède attendait avec intérêt la poursuite de sa coopération fructueuse avec l’OMPI en vue du développement du système international de la propriété intellectuelle dans l’intérêt économique, social et culturel de tous.
106. La délégation de la Suisse a souhaité mettre l’accent sur deux points principaux en complément de la déclaration faite par la délégation du Royaume‑Uni au nom du groupe B. Premièrement, il convenait de garder à l’esprit que les travaux d’établissement de normes étaient au cœur du mandat de l’OMPI. Malgré la situation internationale actuelle, la Suisse appelait de ses vœux une reprise des travaux normatifs en cours, dans la mesure où ils produisaient des effets qui avaient ont un impact direct sur les utilisateurs des systèmes de propriété intellectuelle. À cet égard, la délégation a salué le rôle clé joué par l’OMPI pendant la pandémie en continuant à soutenir l’innovation et sa diffusion. Sur le plan international, l’OMPI devait en outre pleinement assumer son rôle de chef de file sur les questions de propriété intellectuelle en coopération avec les institutions pertinentes des Nations Unies et les autres organisations internationales. La délégation a par ailleurs fait observer qu’une adhésion de l’OMPI au Groupe des Nations Unies pour le développement durable lui offrirait une opportunité d’accroître son rôle de promoteur de la propriété intellectuelle au service du développement durable. Deuxièmement, l’attractivité des systèmes de l’OMPI pour les utilisateurs dépendait de délais de traitement courts, de titres de protection fiables, ainsi que d’outils de travail et de solutions informatiques adaptés aux besoins. Le renforcement et le développement équilibré du cadre international de la propriété intellectuelle constituaient un objectif important de l’Organisation. La délégation a indiqué qu’un moyen d’atteindre cet objectif consistait à accorder une attention particulière à tous les systèmes d’enregistrement et de classification de l’OMPI afin de garantir leur bon fonctionnement et de continuer à encourager leur croissance. Elle a par ailleurs annoncé que la Suisse avait adhéré le 31 août à l’Acte de Genève de l’Arrangement de Lisbonne concernant les indications géographiques et que cette adhésion prendrait effet le 1er décembre 2021. La délégation a conclu en disant que la Suisse se réjouissait de la perspective de rejoindre l’Union de Lisbonne et d’y jouer un rôle actif.
107. La délégation de la République arabe syrienne a souscrit à la déclaration faite par la délégation du Bangladesh au nom du groupe des pays d’Asie et du Pacifique. Elle a salué l’accent mis par l’OMPI sur les besoins des pays en développement et le renforcement de leurs capacités au moyen de la coopération technique. La République arabe syrienne continuait, en dépit des difficultés découlant des mesures coercitives unilatérales lui ayant été imposées et des répercussions dévastatrices de la pandémie de COVID‑19, d’élaborer une législation nationale, de stimuler la créativité et l’invention, d’aider les PME et de les mettre au service du développement durable. L’OMPI avait apporté une contribution inestimable aux efforts déployés par le pays pour utiliser la propriété intellectuelle comme un outil de développement et de renforcement des capacités et en tant que moyen de soutenir les créateurs et les inventeurs. En particulier, l’appui de l’Organisation avait assuré le succès de la Foire de la créativité et de l’invention d’Al‑Basel et contribué à la mise en œuvre d’un projet visant à créer des CATI, au sujet desquels un mémorandum d’accord avait été récemment signé, ainsi que d’un projet visant à créer un centre national de formation à la propriété intellectuelle. L’Organisation travaillait avec un large éventail d’acteurs et de parties prenantes à l’élaboration d’une stratégie nationale de propriété intellectuelle qui aiderait à renforcer l’impact de la propriété intellectuelle sur la croissance économique et le développement global. Compte tenu de l’aggravation des difficultés découlant de la diffusion de la COVID‑19, la République arabe syrienne tenait à lancer un plan d’action pour le développement d’un système de propriété intellectuelle du secteur de la santé qui faciliterait l’accès juste et équitable aux diagnostics, aux médicaments et aux vaccins face à la pandémie. La délégation s’est déclarée favorable à l’élargissement du Comité de coordination de l’OMPI et à l’ouverture du PBC à tous les États membres.
108. La délégation de la Thaïlande a souligné le rôle essentiel que jouait la propriété intellectuelle en tant que moteur du développement économique. La Thaïlande continuait de renforcer son écosystème de la propriété intellectuelle et à fournir des services efficaces et adaptés à toutes les parties prenantes alors qu’elle se remettait de la pandémie de COVID‑19. Le Département de la propriété intellectuelle avait pris des mesures pour devenir une institution de propriété intellectuelle intelligente et fournir des services en ligne pleinement intégrés et efficaces, notamment pour permettre le dépôt électronique et l’enregistrement accéléré des marques. Il avait réduit les délais de traitement pour le renouvellement des marques de 60 jours à une heure et les délais pour les notifications relatives au droit d’auteur de 30 à trois jours. Parmi les autres services mis à la disposition des innovateurs figuraient un service en ligne de règlement des litiges en matière de propriété intellectuelle et un système d’alerte précoce pour les brevets arrivant à expiration. En ce qui concerne l’application des droits de propriété intellectuelle, le gouvernement avait signé un mémorandum d’accord avec les plateformes de commerce électronique afin d’améliorer la protection des droits de propriété intellectuelle sur l’Internet. La délégation était favorable à la poursuite des négociations au sein de l’IGC et se félicitait de la prolongation du mandat de ce comité durant l’exercice biennal 2022‑2023. La délégation a remercié l’OMPI pour le soutien apporté et a indiqué qu’elle continuerait de participer de manière constructive aux travaux de l’Organisation.
109. La délégation de la Trinité‑et‑Tobago a souscrit à la déclaration faite par la délégation du Paraguay au nom du GRULAC. Le Protocole relatif à l’Arrangement de Madrid était entré en vigueur à l’égard de la Trinité‑et‑Tobago en janvier 2021 et la première demande nationale d’enregistrement d’une marque selon le système de Madrid avait été déposée en juin de la même année. Des amendements apportés à la législation sur le droit d’auteur de la Trinité‑et‑Tobago, prévoyant la mise en œuvre du Traité de Beijing et du Traité de Marrakech, étaient également entrés en vigueur. Un mémorandum d’accord devait être signé prochainement entre l’Autorité nationale des bibliothèques et des systèmes d’information et l’Accessible Books Consortium dirigé par l’OMPI, visant à faciliter l’accès des aveugles et des déficients visuels de la Trinité‑et‑Tobago aux œuvres publiées dans des formats accessibles. En outre, le gouvernement préparait des projets d’amendements à apporter à sa législation en vue de l’adhésion du pays au Traité sur le droit des brevets et à l’Acte de Genève. Le portail “WIPO File”, lancé avec le concours de l’Organisation, demeurait un succès. Le 17 mai 2021, le gouvernement avait créé une équipe d’experts sur le commerce illicite chargée de coordonner les efforts de 11 organismes publics et privés distincts, parmi lesquels figurait l’office national de la propriété intellectuelle, pour lutter contre le commerce illicite. La Trinité‑et‑Tobago était sur le point d’inaugurer une institution nationale de formation à la propriété intellectuelle, les formateurs devant achever leur formation d’ici la fin de 2021. Elle avait également pris des mesures supplémentaires en vue de la création d’un CATI, très attendu par les parties prenantes et les partenaires. Le pays continuait de collaborer avec ses voisins d’Amérique latine et des Caraïbes afin d’améliorer les services de propriété intellectuelle dans la région. Elle attendait aussi avec intérêt de conclure des mémorandums d’accord avec Singapour et le Canada dans les prochains mois afin de renforcer davantage son office national de la propriété intellectuelle. La délégation a remercié l’OMPI et en particulier la Division pour l’Amérique latine et les Caraïbes pour le soutien qu’ils continuaient d’apporter à l’Office de la propriété intellectuelle de la Trinité‑et‑Tobago. La délégation se réjouissait de pouvoir aider le Directeur général à concrétiser sa vision pour l’Organisation et le système mondial de la propriété intellectuelle. La Trinité‑et‑Tobago souhaitait voir aboutir les discussions sur un traité de radiodiffusion, compte tenu notamment de l’augmentation rapide de l’activité commerciale dans ce domaine. En outre, la délégation se réjouissait de la poursuite des discussions sur un instrument de protection des savoirs traditionnels et des expressions culturelles et sur la convocation d’une conférence diplomatique en vue de l’adoption du DLT. La délégation restait déterminée à faire progresser les discussions et à travailler ensemble à la réalisation d’objectifs mutuellement bénéfiques tout en assurant la pérennité de l’Organisation.
110. La délégation de la Tunisie s’est réjouie de la tenue en présentiel des assemblées en dépit d’un contexte sanitaire exceptionnel et a salué les efforts déployés par le Directeur général en vue d’assurer la continuité des services et l’exécution du programme de travail de l’Organisation. Le lancement de l’Indice mondial de l’innovation le 20 septembre 2021 démontrait une fois de plus l’engagement de l’Organisation à accomplir sa mission au service de la promotion de la propriété intellectuelle et de l’innovation dans le monde. La Tunisie estimait que l’OMPI disposait des outils et du leadership nécessaires pour jouer un plus grand rôle en aidant les pays à traiter les effets de la pandémie et qu’elle devrait se positionner au centre des efforts mondiaux pour faire face à cette crise planétaire. La délégation a souligné l’importance des approches interdisciplinaires et de la coopération entre les organisations internationales, ainsi que la nécessité de trouver les synergies nécessaires entre les politiques de santé, de commerce et d’innovation. La délégation était disposée à collaborer sur les éléments fondamentaux du PSMT pour 2022‑2026, qui devrait permettre à l’OMPI de jouer un rôle de premier plan dans l’élaboration d’un écosystème mondial de propriété intellectuelle équilibré et inclusif. La Tunisie venait d’ailleurs de proposer à l’OMPI un programme ambitieux introduisant le concept des chaînes de valeur aux fins du développement de l’écosystème de l’innovation, de la créativité et du transfert de technologie. La délégation a également souligné l’intérêt attaché par son pays à la convocation d’une conférence diplomatique pour l’adoption du DLT. À cet égard, elle a rappelé que la Tunisie organisait depuis trois ans déjà des Olympiades de la propriété intellectuelle afin de diffuser la culture de la propriété intellectuelle auprès des jeunes. La délégation a indiqué qu’elle prendrait note avec intérêt des rapports présentés à l’occasion des assemblées pour illustrer les efforts déployés par l’OMPI afin d’aider les États membres à utiliser la propriété intellectuelle au service de la création d’emplois, notamment pour les jeunes, de l’investissement, de la croissance des entreprises et du développement économique. Enfin, la délégation a souligné qu’il importait de favoriser l’égalité des sexes et l’autonomisation des femmes dans le cadre du mandat de l’OMPI, à la fois dans ses politiques et activités de programme et dans sa gestion des ressources humaines. À cet égard, la Tunisie était honorée des encouragements prodigués par l’OMPI à l’occasion du lancement de l’Association “IP needs Women” visant à encourager la participation des femmes à la propriété intellectuelle et à l’innovation.
111. La délégation de la Turquie a souscrit aux déclarations faites par la délégation du Royaume‑Uni au nom du groupe B et, prenant acte de l’impact de la pandémie de COVID‑19 sur les opérations, s’est félicitée du PSMT pour 2022‑2026 et a souligné le rôle essentiel de l’innovation et de la collaboration pour la reprise. Le programme de travail et budget pour l’exercice biennal 2022‑2023 ouvrirait la voie à d’importantes réalisations de l’OMPI. Malgré la pandémie de COVID‑19, les dépôts de demandes de brevet et de demandes d’enregistrement de marque ou de dessins et modèles industriels à l’échelle nationale avaient augmenté, plaçant la Turquie parmi les 10 principaux pays au niveau mondial en termes de demandes nationales. Les dépôts de demandes de brevet et de demandes d’enregistrement de marque ou de dessins et modèles industriels avaient augmenté respectivement de 1%, 31% et 7%. TURKPATENT, en qualité d’administration chargée de la recherche internationale, avait trouvé sa place parmi les 10 principales administrations du PCT dans l’établissement des rapports. La politique en matière de droit d’auteur en Turquie avait été conçue pour développer le droit d’auteur et les industries de la création, secteur de croissance clé pour le pays. Une bibliothèque de spécialisation en droit d’auteur avait été créée au sein de la Direction générale du droit d’auteur et des accords de coopération en matière de droit d’auteur avaient été conclus entre les universités et les industries de la création. La Turquie avait ratifié le Traité de Marrakech. L’Académie de la propriété intellectuelle avait dispensé une formation sur tous les aspects de la propriété intellectuelle à des professionnels issus de tous les segments de la société. L’entreprise turque d’évaluation de la propriété intellectuelle avait été créée pour renforcer la capacité d’évaluation de la propriété intellectuelle et faciliter la commercialisation de la propriété intellectuelle en Turquie.
112. La délégation de l’Ouganda a souscrit à la déclaration faite au nom du groupe des pays africains. Malgré la pandémie de COVID‑19, l’OMPI devait continuer de fournir ses services. La délégation a fait observer que, grâce aux innovations technologiques, les assemblées pouvaient encore se tenir. L’Office national de la propriété intellectuelle de l’Ouganda avait adapté ses services à la “nouvelle normalité” et le nombre de demandes reçues avait augmenté durant la pandémie. Cette période difficile rappelait l’esprit de l’Accord sur les ADPIC. À cet égard, la délégation s’est félicitée de la prolongation de la période de transition prévue par l’Accord sur les ADPIC jusqu’au 1er juillet 2034. L’Ouganda avait fait des progrès considérables en matière de développement, de protection, de création, de gestion, d’utilisation et d’application de la propriété intellectuelle. Sous l’égide de l’ARIPO, les représentants des pays africains s’étaient réunis à Kampala en août 2021 afin d’adopter un protocole sur l’enregistrement volontaire du droit d’auteur et des droits connexes. La délégation s’était engagée à consolider et à promouvoir les relations avec les autres offices nationaux et internationaux de propriété intellectuelle. Un système de dépôt de demandes d’enregistrement de marques en ligne avait été lancé avec le soutien de l’Office de la propriété intellectuelle de l’Union européenne, et d’autres services en ligne allaient être mis en place. La délégation a précisé que l’Ouganda, tout en renforçant son système de la propriété intellectuelle, avait modifié sa réglementation relative aux marques afin de prévoir l’enregistrement des demandes d’enregistrement de marques et des agents de marques. L’Ouganda était également sur le point de ratifier les traités de l’OMPI sur le droit d’auteur, la Convention de Berne et le Traité de l’OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes. Le soutien apporté par l’OMPI à ces réformes juridiques et administratives, en particulier pour la protection des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles ainsi que la promotion des indications géographiques, avait été apprécié, de même que son appui en faveur des projets liés à la technologie, à l’innovation et à la création de CATI. La délégation s’est également félicitée du soutien dont avait bénéficié son projet sur les femmes dans l’innovation. Les ateliers et les programmes de formation menés virtuellement depuis le début de la pandémie avaient également été particulièrement appréciés.
113. La délégation de l’Ukraine, s’associant aux déclarations faites par la délégation de la Géorgie au nom du groupe des pays d’Europe centrale et des États baltes et par la délégation de la Slovénie au nom de l’Union européenne, a déclaré que son gouvernement continuait d’accorder la priorité à la propriété intellectuelle et l’avait incluse dans son plan stratégique. La réforme institutionnelle dans le domaine de la propriété intellectuelle avait été menée à bien, avec la création de l’Administration nationale de la propriété intellectuelle sous l’égide de l’Institut ukrainien de la propriété intellectuelle. Dans le cadre du programme de coopération conjoint pour 2020‑2021, le centre national ukrainien de formation à la propriété intellectuelle avait été créé avec le concours de l’Académie de l’OMPI, 17 CATI avaient été mis en service, l’Ukraine était devenue membre de la plateforme WIPO ALERT de l’OMPI et, en collaboration avec l’Académie de l’OMPI, des cours d’été en ligne sur la propriété intellectuelle avaient été dispensés à plus de 120 étudiants issus de 30 pays. En outre, le Ministère de l’économie et l’Administration nationale de la propriété intellectuelle, en collaboration avec l’OMPI, avaient régulièrement organisé des activités conjointes de sensibilisation et de renforcement des capacités. Dans le sillage de l’intégration européenne et euroatlantique, l’Ukraine avait l’intention de rejoindre le groupe des pays d’Europe centrale et des États baltes de l’OMPI, qui reflétait les réalités géographiques et historiques du pays. La délégation a invité tous les pays de ce groupe à soutenir les aspirations de l’Ukraine. Elle a également souhaité attirer l’attention sur la résolution 68/262 de l’Assemblée générale des Nations Unies relative à l’intégrité territoriale de l’Ukraine et a indiqué que l’OMPI, en tant qu’institution spécialisée des Nations Unies, devait partager ses vues et adhérer à ses principes. La délégation a dit attendre avec intérêt de collaborer avec l’OMPI en ce qui concerne les systèmes de Madrid et du PCT, afin d’élaborer un mécanisme juridique qui permette de refuser les enregistrements dans certaines circonstances.
114. La délégation des Émirats arabes unis a souscrit aux déclarations faites par la délégation du Bangladesh au nom du groupe des pays d’Asie et du Pacifique et par la délégation du Qatar au nom du groupe des pays arabes. La délégation s’est félicitée des résultats financiers exceptionnels de l’Organisation de l’année précédente, obtenus en dépit de l’impact de la pandémie de COVID‑19. Sous le slogan “Connecter les esprits, construire le futur”, les pays du monde entier se réunissaient aux Émirats arabes unis pour faire montre de la plus grande efficacité possible au niveau de leurs produits, services, technologies et dernières inventions. Le pays avait récemment lancé ses “50 projets”, une feuille de route visant à assurer le développement socioéconomique durable au cours des cinq prochaines décennies et s’appuyant sur les normes du savoir, l’innovation, la technologie, le talent et l’esprit d’entreprise. Les Émirats arabes unis avaient adhéré au Protocole de Madrid en vue de soutenir les propriétaires de marques. Le pays avait déjà adhéré au Traité de Budapest et à l’Arrangement de Strasbourg afin de favoriser un environnement propice à l’innovation, à la R‑D en tant que moteurs fermement établis de l’économie future. Les efforts actuellement déployés par le pays à cet égard consistaient en la refonte récente du droit de la propriété industrielle, entreprise en vue de mettre parfaitement à jour les systèmes de brevets. Le droit d’auteur et le droit des marques seraient également modifiés prochainement. Les efforts du pays avaient été récompensés par l’amélioration de sa position au regard de l’Indice mondial de l’innovation 2021, dans lequel il avait d’abord occupé la première place dans le monde arabe pour la sixième année consécutive et avait gagné une place dans le classement mondial. Les États membres devraient évaluer l’importance du multilinguisme pour tous les systèmes de l’OMPI, y compris le système de Madrid, afin de faire tomber les barrières linguistiques et d’améliorer les services de l’Organisation. Il était nécessaire de trouver des moyens d’aider les inventeurs à se remettre sur pied, et la délégation était impatiente de voir le projet approuvé par le CDIP à cet égard. La délégation a encouragé les délégués à participer à la deuxième Conférence mondiale sur l’économie de la création, qui serait accueillie par Dubaï en décembre 2021. Elle a également appelé à une certaine souplesse dans les débats de la présente session sur des questions telles que la composition du Comité de coordination de l’OMPI et du PBC.
115. La délégation de la République‑Unie de Tanzanie s’est associée à la déclaration faite par la délégation de l’Afrique du Sud au nom du groupe des pays africains. Elle a félicité le Directeur général pour la compétence avec laquelle il avait dirigé l’OMPI pendant la pandémie de COVID‑19 et s’est déclarée optimiste quant à la capacité de l’Organisation, sous sa direction, à atteindre ses objectifs stratégiques et à surmonter tous les défis qui l’attendaient. Les comités de l’OMPI devaient être félicités pour avoir continué à mettre en œuvre leurs programmes conformément à leurs mandats respectifs et au Plan d’action pour le développement. La délégation espérait qu’un consensus pourrait enfin être atteint sur certaines questions de longue date. L’OMPI avait continué à fournir une assistance technique et un appui précieux à la République‑Unie de Tanzanie dans le cadre d’un certain nombre de programmes, notamment dans le domaine de la formation et du renforcement des capacités. Récemment, l’OMPI et le pouvoir judiciaire tanzanien avaient signé un mémorandum d’accord visant à renforcer le système judiciaire et la protection des services de propriété intellectuelle dans le pays. Parmi les autres projets et activités en cours figuraient la plateforme d’accès à l’enseignement à distance pour les étudiants inscrits au programme de maîtrise en propriété intellectuelle à l’Université de Dar es Salam et la formation de formateurs sur les méthodes d’enseignement de la propriété intellectuelle avec l’Académie de l’OMPI. En outre, l’OMPI avait aidé la République‑Unie de Tanzanie à mettre en place des modes extrajudiciaires de règlement des litiges, à réviser la loi sur le droit d’auteur et les droits connexes et à élaborer d’autres règlements. Ce soutien avait permis de créer des conditions propices au développement de l’économie de l’innovation et du savoir dans le pays. La République‑Unie de Tanzanie prenait des mesures en vue de la ratification du Traité de Beijing sur les interprétations et exécutions audiovisuelles, du Protocole de Kampala sur l’enregistrement volontaire du droit d’auteur et des droits connexes et du Protocole de Madrid, et sollicitait le soutien de l’Organisation dans cette entreprise. Enfin, la délégation a exhorté l’OMPI et tous les États membres à ne ménager aucun effort afin de garantir un accès équitable à des traitements et des thérapeutiques abordables, sûrs et efficaces contre la COVID‑19. En tant que dépositaire mondiale de tous les types de droits de propriété intellectuelle, l’OMPI avait un rôle fondamental à jouer en réponse aux appels de l’OMS et de l’Assemblée générale des Nations Unies à la solidarité et à la coopération dans la lutte contre la pandémie.
116. La délégation des États‑Unis d’Amérique a souscrit à la déclaration faite par la délégation du Royaume‑Uni au nom du groupe B. La notion de maison de la stratégie introduite dans le PSMT pour 2022‑2026 était particulièrement importante et bienvenue. La délégation jugeait logique le recentrage sur les secteurs et s’est dite convaincue que celui‑ci se traduirait par une plus grande transparence et une plus grande responsabilisation dans l’ensemble de l’Organisation. Depuis les dernières réunions de l’Assemblée de l’OMPI, l’Office des brevets et des marques des États‑Unis d’Amérique (USPTO) avait adopté des politiques et des programmes visant à accroître l’accès aux systèmes de propriété intellectuelle en tenant dûment compte des questions de diversité et d’inclusion, à améliorer les services gratuits et à étendre ses programmes de sensibilisation et d’assistance aux inventeurs et aux entrepreneurs. Elle avait inclus dans son programme “Patents for Humanity” une nouvelle catégorie afin d’accélérer le déploiement des technologies COVID‑19 pour dépister, établir un diagnostic, prévenir et traiter la maladie. “Brevets pour l’humanité” était un programme de récompenses pour les titulaires de brevets, les preneurs de licences et les déposants dont les innovations révolutionnaires permettaient de relever des défis de longue date en matière de développement mondial. Le délai pour le dépôt des candidatures dans la catégorie COVID‑19 était récemment échu et les lauréats seraient annoncés prochainement. Les exemples de réussite dans le cadre du programme encourageraient sans doute d’autres personnes à mettre l’innovation au service du progrès humain. Aujourd’hui plus que jamais, tous les États membres de l’OMPI devaient redoubler d’efforts pour donner à un plus grand nombre de personnes les moyens de participer à l’innovation. Il fallait beaucoup plus de personnes pour inventer et commercialiser des solutions qui permettent de faire avancer la société. La délégation était prête à collaborer avec l’Organisation au cours de l’année à venir.
117. La délégation de l’Uruguay a déclaré que c’était un plaisir pour elle que d’être au siège de l’OMPI, après des mois difficiles pour tous les pays. Son pays souhaitait dire son profond attachement à l’innovation et au développement technologique qui contribuaient au développement économique, social et culturel des sociétés et étaient un moteur pour la prospérité de leurs citoyens, objectifs dont la réalisation trouvait un allié indispensable dans la propriété intellectuelle et industrielle. La situation créée par la COVID‑19 avait prouvé qu’il était possible et nécessaire de renforcer la présence et l’utilisation des nouvelles technologies dans les procédures des offices de propriété intellectuelle, non seulement pour garantir la continuité des opérations dans les situations de crise, mais aussi pour faciliter l’utilisation des instruments du système de propriété industrielle par les utilisateurs finals, en particulier les MPME, qui constituaient en grande partie le tissu vivant de l’économie. À cet égard, la délégation souscrivait aux initiatives lancées par le Directeur général qui consistaient à axer le travail sur la réalisation de produits concrets, propres à répondre aux besoins des entrepreneurs uruguayens qui étaient en quête de résultats tangibles. Aussi était‑il fondamental de resserrer les liens de coopération avec l’OMPI et les offices de tous les États membres de manière à pouvoir mettre en commun les connaissances, confronter les expériences et harmoniser les pratiques, et ainsi établir un cadre prévisible et des règles du jeu sans ambiguïté.
118. La délégation de l’Ouzbékistan a déclaré que le gouvernement de son pays était particulièrement attentif au renforcement du secteur de la propriété intellectuelle. En 2021, une résolution avait été adoptée qui prévoyait des mesures destinées à améliorer la protection des actifs de propriété intellectuelle; ce texte confiait à l’office national de la propriété intellectuelle la responsabilité d’assurer la protection légale de la propriété intellectuelle et de coordonner les activités des autres organismes publics dans ce domaine. Des travaux étaient en cours pour mettre en œuvre la législation nationale relative à la propriété intellectuelle, compte tenu des exigences des normes internationales reconnues, notamment de l’Accord sur les ADPIC. Un projet de loi sur les indications géographiques avait été élaboré avec l’aide de l’Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture (FAO). Un autre projet de loi introduisait la responsabilité pénale des contrefacteurs et des amendes pour les entités juridiques se livrant à la production et à la vente de produits pirates. Le nombre de procédures judiciaires relatives à des cas de contrefaçon avait été multiplié par sept en 2020 par rapport à l’année précédente et l’office national de la propriété intellectuelle prenait des mesures concertées pour lutter contre ce phénomène. Plusieurs lois avaient été modifiées afin de fixer le montant des réparations en cas d’atteinte au droit d’auteur et aux droits connexes et de porter la durée de la protection du droit d’auteur de 50 à 70 ans. En outre, l’office national de la propriété intellectuelle avait participé à la mise en place de mesures préliminaires en cas d’atteinte, notamment l’émission de mises en garde et le signalement des infractions passibles de poursuites administratives. Les dépôts de demandes de droits de propriété intellectuelle avaient continué d’augmenter en Ouzbékistan en 2020 malgré la pandémie de COVID-19. Avec le concours de l’OMPI, l’Ouzbékistan travaillait à l’élaboration d’une stratégie nationale de propriété intellectuelle pour la période 2022-2025 et une importance particulière était attachée à la sensibilisation du public. L’Ouzbékistan envisageait de ratifier le Traité de Marrakech, le Traité de Singapour, l’Acte de Genève de l’Arrangement de La Haye et la Convention de Rome en 2022.
119. La délégation du Viet Nam a déclaré qu’elle soutenait le PSMT pour 2022‑2026 et qu’elle appréciait particulièrement l’idée de créer un écosystème mondial de la propriété intellectuelle équilibré et efficace dont la priorité serait de soutenir les pays en développement et notamment les PMA. Elle a remercié en particulier l’OMPI pour l’assistance fournie dans la mise en œuvre de la stratégie nationale du Viet Nam en matière de propriété intellectuelle et des traités internationaux sur les questions liées à la propriété intellectuelle. L’assistance technique dont elle avait bénéficié aux fins de la transformation numérique de l’office de la propriété intellectuelle du Viet Nam, notamment en ce qui concerne la mise en place du système d’administration de la propriété industrielle (OMPI‑IPAS), avait été essentielle. Le Viet Nam déployait des efforts à l’échelle nationale pour encourager les femmes et les jeunes à participer au système de la propriété intellectuelle. Le Viet Nam demeurait résolu à collaborer activement avec l’OMPI et ses États membres.
120. La délégation du Zimbabwe, se joignant à la déclaration prononcée par la délégation de l’Afrique du Sud au nom du groupe des pays africains, a indiqué que la stratégie de développement de son pays incluait toujours l’écosystème de la propriété intellectuelle. Le Gouvernement du Zimbabwe avait fait une priorité de la création de six plateformes d’innovation dans les cinq universités publiques du pays, afin d’orienter les progrès technologiques dans le secteur industriel, et le pays s’était doté de lois propres à favoriser la recherche, l’innovation et le développement. La délégation savait gré à l’OMPI du soutien qu’elle apportait à son pays en matière de renforcement des capacités; celui‑ci continuerait à compter sur l’Organisation pour financer les études de propriété intellectuelle, notamment le master en propriété intellectuelle proposé conjointement par l’OMPI, l’ARIPO et l’Université africaine. Le Zimbabwe accordait une place de première importance à la mise en œuvre des recommandations énoncées dans le Plan d’action de l’OMPI pour le développement, qu’il demandait instamment au Secrétariat d’intégrer dans l’ensemble de ses activités. S’agissant de la tenue d’une conférence diplomatique concernant le DLT, il importait de trouver une solution réaliste pour répondre aux préoccupations qui avaient trait à la divulgation et à l’assistance technique en matière de renforcement des capacités. La délégation a pris note avec satisfaction du travail multidimensionnel relatif au renforcement des organes directeurs, qui devait tenir compte des critères d’équité et d’équilibre géographique. Invitant les assemblées à intensifier les travaux de l’IGC, elle a indiqué que son pays était impatient de coopérer avec l’OMPI en ce qui concernait le Secteur de la propriété intellectuelle et des écosystèmes d’innovation nouvellement créé. Enfin, la délégation espérait que les États membres sauraient mettre à profit les assemblées pour trouver un consensus sur les solutions en rapport avec la propriété intellectuelle face à la pandémie de COVID‑19.
121. Le représentant de l’Organisation régionale africaine de la propriété intellectuelle (ARIPO), s’associant à la déclaration faite par la délégation de l’Afrique du Sud au nom du groupe des pays africains, a déclaré qu’elle avait tenu une conférence diplomatique en août 2021 en vue de l’adoption du Protocole sur l’enregistrement volontaire du droit d’auteur et des droits connexes. Il en avait résulté le Protocole de Kampala sur l’enregistrement volontaire des droits d’auteur et des droits connexes voisins, adopté le 28 août 2021 à Kampala (Ouganda). Le représentant a pris note de l’importance de l’infrastructure informatique et s’est félicité de l’appui que l’OMPI avait apporté à l’amélioration des services électroniques de l’ARIPO, qui avait permis aux opérations de se poursuivre malgré la pandémie de COVID‑19. Des activités de sensibilisation à la propriété intellectuelle avaient été organisées en 2021 au moyen du mémorandum d’accord entre l’OMPI, l’ARIPO et l’OAPI, en particulier pour célébrer la Journée mondiale de la propriété intellectuelle. Les PME des États membres de l’ARIPO avaient bénéficié d’un atelier organisé par l’OMPI et l’Office de la propriété intellectuelle de Singapour. Le 3 mai 2021, la Gambie avait adhéré au Protocole de Banjul sur les marques et le 1er octobre 2021, les Seychelles étaient devenues le vingt et unième État membre de l’ARIPO.
122. Le représentant de l’Office des brevets du Conseil de coopération des États arabes du Golfe (CCG) a déclaré que les circonstances extraordinaires dans lesquelles se tenaient les assemblées mettaient en évidence le fait que de nouveaux types de défis se profilaient avec l’émergence de technologies fondées sur l’IA. Le système de la propriété intellectuelle et les accords internationaux qui sous‑tendaient ce système avaient un rôle essentiel à jouer pour inciter les centres de recherche et les instituts de développement et d’innovation du monde entier à découvrir des vaccins et des traitements contre de nouvelles épidémies, et à mettre au point des dispositifs médicaux, des outils et des applications pour téléphones intelligents propices à la surveillance de ces épidémies, en limitant leur propagation et en réduisant leur impact sur la santé publique. Le système avait également un rôle à jouer quant à la réglementation des droits de propriété intellectuelle dans les situations d’urgence, telles que les pandémies, et, ce qui est particulièrement important, quant au recours à la flexibilité prévue par les accords internationaux dans de telles situations. Les économies de la majorité des pays montrent des signes de reprise à la suite des effets de la pandémie de COVID‑19 dont l’impact avait été majeur sur la santé publique et l’économie, notamment en raison des perturbations subies par la circulation des marchandises, qui bénéficiaient pour la plupart des droits de propriété intellectuelle, et par les chaînes d’approvisionnement du monde entier. À l’avenir, il était nécessaire d’adopter une approche faisant face à l’incidence de la COVID‑19 et aux difficultés qui en avaient résulté et de trouver des solutions efficaces. L’intérêt croissant pour un système global de propriété intellectuelle et d’innovation et la protection des droits connexes avaient stimulé des travaux novateurs et une production de haute qualité aux niveaux national et international. Le conseil était convaincu que le rôle de l’Organisation dans la mise en place d’un système international de propriété intellectuelle équilibré et efficace favorisant l’innovation et la créativité et tenant compte des différents niveaux de développement continuerait de croître.
123. La représentante de l’Association interaméricaine de la propriété intellectuelle (ASIPI) a déclaré que l’ASIPI était une organisation à but non lucratif fondée il y a 57 ans, dont le principal objectif était de promouvoir et de protéger les intérêts collectifs de ses membres actifs par l’étude et la diffusion de la propriété intellectuelle, de promouvoir le développement normatif et la défense de la propriété intellectuelle dans les pays américains, mais aussi d’améliorer les connaissances et les pratiques professionnelles de ses membres. L’ASIPI était considérée comme l’organisation la plus ancienne et la plus importante dans le domaine de la propriété intellectuelle en Amérique latine. Tout au long de son histoire, l’association avait joué un rôle de premier plan sur la scène internationale en nouant des relations solides et en collaborant de manière fructueuse avec des organisations et des associations sœurs, mais aussi en tendant la main aux autorités locales des pays des Amériques. L’association avait une longue tradition de promotion de l’harmonisation et de la gestion uniforme de la propriété intellectuelle dans les Amériques. L’ASIPI s’engageait en faveur de la sensibilisation aux droits de propriété intellectuelle dans la région et, à cet égard, s’efforçait de promouvoir la défense et la protection des droits de propriété intellectuelle. Les pays américains étaient riches en main‑d’œuvre, mais n’étaient malheureusement pas conscients des avantages que la propriété intellectuelle pouvait offrir, notamment en ce qui concerne la création et le développement de tout type d’entreprise, ni de l’impact qu’elle pouvait avoir sur les générations futures en termes d’innovation et d’éducation. À cette fin, l’ASIPI avait mis en œuvre des projets éducatifs visant à sensibiliser le public à la propriété intellectuelle et à son utilisation, tels que les programmes ASIPI Emprende, ASIPI Pro Bono et ASIPI Academia. Le programme ASIPI Emprende avait pour objectif de montrer aux créateurs et aux inventeurs les différents aspects couverts par la propriété intellectuelle, ses formes de protection et la manière dont ils pouvaient l’utiliser à leur profit afin de transformer leurs activités en sources de richesse et de développement. Le programme ASIPI Pro Bono visait quant à lui à fournir des services gratuits concernant les questions de propriété intellectuelle dans les pays des Amériques. Ce programme visait à soutenir les entrepreneurs et les MPME, à aider les particuliers et les communautés disposant de peu de moyens ou n’ayant pas accès aux systèmes de propriété intellectuelle, mais aussi à sensibiliser le public aux questions de propriété intellectuelle dans les Amériques. Compte tenu de l’importance et de la pertinence du Programme d’aide aux inventeurs de l’OMPI et de l’aide fournie par l’ASIPI depuis son lancement mondial en octobre 2016, il serait intéressant de réunir le Programme d’aide aux inventeurs et le programme ASIPI Pro Bono pour renforcer les efforts et atteindre l’objectif commun de promotion du progrès et de l’innovation. Afin de former la communauté juridique à la propriété intellectuelle et aux domaines connexes, l’ASIPI avait lancé son programme ASIPI Academia. Compte tenu de la qualité des cours dispensés par l’Académie de l’OMPI, l’ASIPI estimait qu’il serait intéressant de conclure un accord de collaboration entre le programme ASIPI Academia et l’Académie de l’OMPI afin de travailler sur des projets présentant un intérêt commun qui aient un impact sur la communauté et renforcent le système de la propriété intellectuelle. L’ASIPI et l’OMPI collaboraient étroitement depuis de nombreuses années et la représentante tenait à souligner l’excellent travail réalisé par l’Organisation et les efforts continus déployés pour créer un système de la propriété intellectuelle qui bénéficie à tout un chacun.
124. Le représentant de l’Association pour la propriété intellectuelle des Émirats arabes unis (EIPA) a déclaré que Son Altesse le cheikh Mohammed bin Rashid Al Maktoum, Premier Ministre et Gouverneur de Dubaï, avait lancé aux Émirats arabes unis les “50 projets” qui résumaient la manière dont les dirigeants du pays envisageaient l’avenir et les Émirats arabes unis comme un acteur économique de premier plan d’ici 2071. L’EIPA était axée sur la promotion d’une culture du respect des droits de propriété intellectuelle et souhaitait maintenir à 100% la continuité des opérations par ses activités de coopération avec ses partenaires stratégiques. Elle avait également l’intention de continuer à travailler avec l’OMPI afin de contribuer à la réalisation de ses objectifs en matière de promotion d’une culture de la propriété intellectuelle. Le représentant a invité à participer à l’Expo 2020, événement au retentissement planétaire qui se tenait aux Émirats arabes unis et constituait une plateforme d’échange interculturel et assurait la promotion de la coopération, symbolisée par le slogan “Connecter les esprits, construire le futur”.
125. La représentante du Health and Environment Program (HEP) a déclaré que, à l’heure de la pandémie, il était plus que nécessaire d’être soucieux de la santé et de l’environnement. Dans la perspective de la mise en œuvre des ODD et du Plan d’action pour le développement, il convenait d’assurer une participation optimale et équitable des organisations non gouvernementales aux travaux des différents comités de l’OMPI afin de trouver des solutions aux questions urgentes et des compromis dans l’intérêt de tous. La représentante a indiqué que le HEP participait aux travaux de l’OMPI et au développement de la propriété intellectuelle depuis 20 ans et était donc doté d’une solide expérience dans ce domaine.
126. Le représentant d’IP Justice a engagé les délégués à s’opposer à un traité de l’OMPI sur la radiodiffusion. L’accès à la connaissance était plus critique que jamais avec la pandémie de COVID‑19, sachant que les supports pédagogiques dépendaient de plus en plus des transmissions des sociétés de radiodiffusion et que celles‑ci et les pays qui avaient la mainmise sur ces supports essayaient de profiter de la situation. Un traité sur la radiodiffusion créerait de nouveaux droits économiques qui permettraient aux sociétés de radiodiffusion de restreindre l’accès du public à la connaissance, de sorte qu’il faudrait prévoir, d’une part, des restrictions et, d’autre part, des exceptions pour les bibliothèques, les musées et les établissements scolaires. Le représentant a demandé instamment à l’OMPI de renoncer à tout traité de radiodiffusion et de privilégier au contraire le développement de la couverture Internet et le renforcement de l’accès à l’information.
127. Le représentant de l’Association japonaise pour la propriété intellectuelle (JIPA) a dit que celle‑ci souscrivait à la vision énoncée dans le PSMT pour 2022‑2026, d’un monde dans lequel la propriété intellectuelle serait utilisée pour favoriser la créativité et l’innovation pour le bien commun. En juin 2021, avec le concours de l’OMPI, l’association avait tenu en ligne le JIPA GREEN Symposium dans une optique d’information sur le rôle de la propriété intellectuelle au regard des questions environnementales et sur l’utilisation du programme WIPO GREEN. En sa qualité d’organisation non gouvernementale, l’Association japonaise pour la propriété intellectuelle avait un rôle sans équivalent à jouer dans l’instauration d’un écosystème mondial de la propriété intellectuelle équilibré et inclusif et elle était déterminée à œuvrer en ce sens aux côtés de l’OMPI.
128. Le représentant de Knowledge Ecology International (KEI) a déclaré que la pandémie de COVID‑19 avait mis en évidence les failles du système de la propriété intellectuelle. En cas de crise de santé publique, aucune entreprise ne devrait avoir le monopole des inventions, des données, des ressources biologiques ou des savoirs de fabrication. L’accès aux connaissances en matière de fabrication était particulièrement important, étant donné les inégalités flagrantes en ce qui concerne l’accès aux vaccins et aux médicaments. L’OMPI devait étudier la manière dont les inventions, les données, les ressources biologiques et les savoirs de fabrication pouvaient être traités comme des biens publics mondiaux tout en offrant des incitations et des récompenses valables à ceux qui développement de nouveaux produits et en reconnaissant le rôle essentiel des gouvernements dans le financement de la R‑D. À cette fin, le SCP et le CDIP devraient examiner les autres moyens d’appui à la R‑D existant en dehors du système des brevets, y compris les mécanismes d’incitation et d’attraction, en accordant une attention particulière aux prix décernés à titre d’encouragement à l’innovation et aux modèles de développement en libre accès (CDIP/14/INF/12) et d’autres travaux relatifs à la fourniture de biens publics. Le représentant était opposé à tout travail supplémentaire sur un traité de radiodiffusion, étant donné la confusion évidente sur les objectifs d’un tel traité, ainsi qu’à toute proposition visant à fournir des droits perpétuels effectifs aux radiodiffuseurs pour un contenu qu’ils n’avaient pas créé, possédé ou qui leur avait été accordé en vertu d’une licence. Le SCCR devrait publier un rapport sur la propriété, la concentration de la propriété et la nationalité des nouveaux services de streaming qui remplaçaient rapidement la diffusion traditionnelle sur de nombreux marchés. Les travaux du SCCR sur la radiodiffusion ne tenaient guère compte de l’explosion des services cryptés de diffusion en flux continu en ligne, disponibles sur abonnement, dont les plus importants étaient contrôlés par de grandes multinationales telles que Google, Netflix, Spotify ou Amazon plutôt que par des entités de radiodiffusion locales. Ces sociétés ne devraient pas avoir de droits de propriété intellectuelle sur les œuvres créatives d’autrui, ce qui était la conclusion logique de tout nouveau droit de propriété intellectuelle pour les radiodiffuseurs incluant les transmissions en différé. En ce qui concerne les limitations et les exceptions, l’établissement de normes pour les archives et la préservation était un objectif réalisable à court terme. À cet égard, les questions mondiales et sociales étaient importantes, tandis que l’harmonisation était moins problématique et les conflits avec les titulaires de droits insignifiants. Le rapport du SCCR à l’Assemblée générale de l’OMPI ne faisait aucune référence au processus des collaborateurs du président en ce qui concerne le traité sur la radiodiffusion. Le représentant exhortait le Secrétariat à apporter des précisions sur ce processus. En ce qui concerne l’enseignement et les autres exceptions, le représentant souhaitait que le SCCR examine les exceptions prévues par la loi type de Tunis de 1976 sur le droit d’auteur à l’usage des pays en développement, ainsi que les fondements de cette loi. Le représentant soutenait les travaux du SCCR sur les droits de suite des artistes pour les œuvres d’art physiques. Cependant, tout traité à cet égard ne devrait pas s’étendre aux copies d’œuvres.
129. Le représentant de l’École latino‑américaine de propriété intellectuelle (ELAPI) savait gré à l’OMPI d’avoir accordé à celle‑ci le statut d’observateur à la précédente Assemblée générale et tenait à réaffirmer la volonté de l’ELAPI de coopérer avec la présente assemblée et les différents comités en se faisant le porte‑parole d’un point de vue novateur de l’Amérique latine. L’École latino‑américaine de propriété intellectuelle entendait œuvrer au développement de la propriété intellectuelle dans la région en y associant de nouvelles voix et elle invitait les étudiants de l’enseignement supérieur à intégrer la propriété intellectuelle dans leur formation professionnelle et universitaire au moyen de modules, de *masterclass*, de webinaires ou de congrès. Elle était aussi résolue à mettre en place une politique d’égalité hommes‑femmes afin de garantir la parité en son sein. Depuis sa création en 2019, l’ELAPI avait organisé différents événements autour de la propriété intellectuelle et avait collaboré avec les offices de propriété intellectuelle de différents pays du continent, tels que la Colombie, l’Équateur, le Mexique et le Pérou, ainsi qu’avec l’OMPI. Dans le cadre de cette collaboration, elle s’était fixé différents objectifs pour l’avenir, notamment le renforcement des relations diplomatiques avec le GRULAC et d’autres groupes de pays pour examiner des questions qui présentaient un intérêt pour la région. Depuis qu’elle avait obtenu le statut d’observateur auprès de l’OMPI, l’ELAPI avait participé activement aux travaux de différents comités, avec pour préoccupation première de protéger la propriété intellectuelle, de la promouvoir et de la renforcer. À l’occasion de la présente assemblée, elle souhaitait intervenir sur différents points auxquels elle s’intéressait particulièrement, à savoir le droit d’auteur, les brevets, les dessins et modèles et les dispositifs de médiation.
130. La représentante de la Ligue des États arabes (LEA) a déclaré que la ligue souscrivait à la déclaration faite par la délégation du Qatar au nom du groupe des pays arabes et à toutes les déclarations faites par les États arabes dans la matinée. L’OMPI avait apporté un soutien technique précieux à la région des pays arabes. La nomination du nouveau Directeur général de l’Organisation s’accompagnerait sans aucun doute d’une nouvelle vision et d’une nouvelle orientation pour l’OMPI dans ses efforts visant à rendre la propriété intellectuelle plus concrète dans le quotidien de chacun. La représentante tenait à poursuivre de façon constructive et fructueuse ses efforts de coordination et son étroite collaboration avec l’OMPI, Organisation qui œuvrait dans l’intérêt de la région depuis que les deux organismes avaient signé un mémorandum d’accord en 2000. La région des pays arabes bénéficiait d’un partenariat intelligent entre les deux organismes, fondé sur des activités de renforcement des capacités et d’assistance technique, qui avait permis d’améliorer les performances des offices de propriété intellectuelle dans toute la région. Ce partenariat témoignait en outre de la volonté des gouvernements des pays arabes à mettre en place des systèmes de propriété intellectuelle efficaces et équilibrés dans leurs pays. Le Comité technique permanent de la propriété intellectuelle, composé de fonctionnaires des offices de propriété intellectuelle de la région, se réunissait régulièrement au siège du Secrétariat de la Ligue, au Caire, afin de coordonner les activités de coopération en matière de propriété intellectuelle entre les pays arabes. De nombreuses activités en ligne avaient été organisées en 2021 en collaboration avec la Division pour les pays arabes de l’OMPI et avaient bénéficié de la participation de M. Hasan Kleib, vice‑directeur général chargé du Secteur du développement régional et national de l’OMPI, et de M. Walid Abdelnasser, directeur de la Division pour les pays arabes.
131. Le représentant de l’Organisation de la coopération islamique (OIC) a félicité l’OMPI pour son rôle central dans la promotion d’un système international de propriété intellectuelle inclusif et le renforcement des capacités, notamment grâce à l’assistance technique qu’elle fournissait à ses États membres, ce qui contribuait à les aider à atteindre les ODD. Il a pris note avec satisfaction de la progression de plusieurs États membres de l’OIC dans les classements de l’Indice mondial de l’innovation 2021, ainsi que de l’actualisation récente du mémorandum d’accord entre l’OMPI et la Banque islamique de développement, qui contribuerait dans une large mesure au progrès de la science, de la technologie et de l’innovation dans les 57 États membres de l’Organisation. Dans le cadre de la mise en œuvre de son programme d’action à l’horizon 2025, l’OIC avait constaté que les droits de propriété intellectuelle, notamment les brevets, étaient essentiels pour promouvoir l’innovation et l’avancement de la science. Consciente de la nécessité d’investir davantage dans la science, la technologie et l’innovation, l’OIC s’était dotée d’un programme sur la science, la technologie et l’innovation à l’horizon 2026 lors d’un sommet qui s’était tenu en 2017 au Kazakhstan. Les transferts scientifiques et techniques étaient essentiels pour accélérer le développement économique des pays en développement. Lors d’un deuxième sommet sur la science et la technologie qui s’était tenu à Abu Dhabi en juin 2021, l’OIC avait dit, dans une déclaration, qu’il importait que ses États membres travaillent ensemble à la levée des obstacles liés à la propriété intellectuelle qui entravaient l’accès en temps opportun à des produits de santé, notamment les vaccins et les médicaments, d’un coût abordable.
132. Le représentant du Centre Sud a déclaré qu’un système international de propriété intellectuelle équilibré et souple, assorti de garanties adéquates, pouvait contribuer à la réalisation des ODD. Pour augmenter l’offre mondiale de moyens pour lutter contre la COVID‑19 et faciliter l’accès à ceux‑ci, on pouvait renforcer la coopération et supprimer les obstacles liés à la propriété intellectuelle. À cette fin, l’OMPI devrait aider ses États membres à parvenir à un accord permettant de déroger temporairement à l’Accord sur les ADPIC. Le représentant attendait avec intérêt la poursuite des travaux au sein de l’OMPI sur la protection des ressources génétiques, des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles. Il attendait aussi avec intérêt l’organisation, par l’OMPI, en collaboration avec l’OMS et l’OMC, d’une conférence mondiale sur la propriété intellectuelle et la santé publique qui serait ouverte à toutes les parties prenantes intéressées. L’OMPI devrait également produire des cartographies de brevets sur les traitements potentiels, les vaccins, les méthodes diagnostiques et autres technologies médicales relatives à la COVID‑19, et diffuser les technologies pertinentes dans le domaine public. Dans le contexte du PCT, les États membres devraient discuter de la manière de promouvoir la publication rapide des demandes de brevet en rapport avec la COVID‑19. Le SCP devrait discuter des tendances en matière de demandes de brevet et de délivrance de brevets, notamment dans le domaine des anticorps monoclonaux, et partager la jurisprudence et les données d’expérience récentes sur l’application des critères de brevetabilité. Le Centre Sud, quant à lui, offrait une assistance technique gratuite aux pays en développement sur les éléments au carrefour de la propriété intellectuelle et de la santé publique.
133. Le Directeur général s’est dit rassuré par les réponses positives des délégations à la nouvelle vision de l’Organisation et au PSMT pour 2022‑2026, qui avaient été rédigés après des consultations larges et transparentes avec les États membres. Il a dit partager le souhait de nombreux États membres de progresser sur les questions normatives non résolues, ajoutant que l’OMPI ferait tout son possible pour que des progrès soient réalisés à cet égard. L’OMPI continuerait à servir de plateforme neutre pour parler des enjeux communs et échanger des idées dans le cadre de la communauté mondiale de la propriété intellectuelle. L’OMPI s’efforcerait non seulement de garantir une représentation géographique plus équilibrée, de faire tomber les barrières linguistiques et d’améliorer la parité hommes‑femmes, mais aussi de faire entrer dans le giron de la propriété intellectuelle des secteurs de la communauté jusqu’ici mal desservis, tels que les PME, les jeunes et les femmes. L’OMPI avait un rôle clé à jouer dans la lutte contre les effets de la pandémie de COVID‑19 et pour aider les États membres à se reconstruire et elle continuerait à travailler avec l’OMS et l’OMC pour mettre en œuvre une coopération trilatérale à cette fin. Une coopération étroite avec les États membres était essentielle pour que l’OMPI puisse approfondir son engagement à long terme avec les acteurs de la propriété intellectuelle aux niveaux régional et national et obtenir des résultats sur le terrain. Les nombreuses initiatives nationales en matière de propriété intellectuelle entreprises l’année précédente s’inscrivaient dans la vision globale de l’Organisation en matière de propriété intellectuelle.

[Fin de l’annexe et du document]